Smart Banking. Made for Switzerland.

# Rapport de gestion 2024

PostFinance

# PostFinance en bref

Prestataire de services financiers diversifié et innovant, PostFinance propose à ses 2,4 millions de clientes et clients des solutions modernes pour la gestion de l'argent. Elle mise sur l'innovation pour aider les personnes et les entreprises de Suisse à relever les défis du monde numérique.

Gérant un patrimoine des clients de quelque 107 milliards de francs et assurant plus de 1,4 milliard de transactions dans le trafic des paiements, PostFinance compte parmi les principaux établissements financiers de Suisse. Elle se positionne comme le partenaire idéal pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent gérer leur argent simplement et s'occuper eux-mêmes de leurs finances.

**Bénéfice (PCB)**
en millions de francs

120

**Ratio de fonds propres**
en %

22,3

**Fonds propres pris en compte**
en milliards de francs

6,6

**Total du bilan selon les PCB**
en milliards de francs

105

**Rendement des fonds propres**
en %

1,8

**Ratio coûts/revenus**
en %

84,1

En moyenne, PostFinance traite quotidiennement 4 millions de **transactions clients** d'une valeur totale de 5,9 milliards de francs.

**PostFinance SA**
Suisse

Après le lancement de l'offre de cryptomonnaies, en février, plus de 25 000 **dépôts de cryptomonnaies** ont été ouverts et près de 217 000 opérations ont été effectuées.

**Alexander Thoma**
Responsable Digital Assets

PostFinance a dépassé la barre des 20 milliards de francs **d'actifs immobilisés** – une étape clé dans son Asset Management.



**Philipp Merkt**
Chief Investment Officer

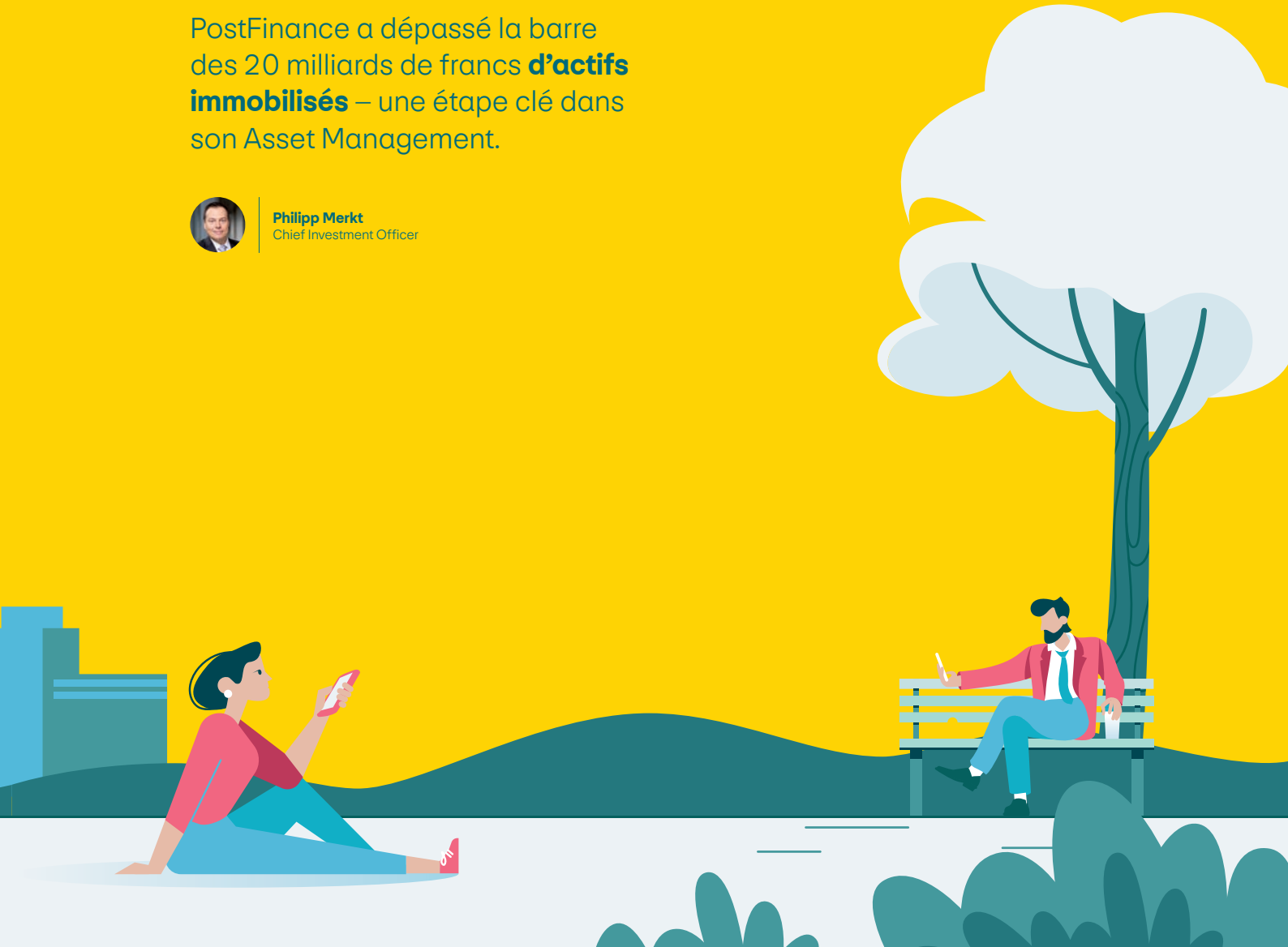

Fin 2024, 2,7 millions de **PostFinance Cards**, en combinaison avec la Debit Mastercard, étaient en circulation.

PostFinance SA
Suisse

PostFinance gère des **fonds de clients** à hauteur de plus de 86 milliards de francs.

PostFinance SA
Suisse

Chaque jour, 3907 **collaboratrices et collaborateurs** de 52 nationalités différentes mettent leur savoir-faire au service des 2,4 millions de clientes et clients de PostFinance.



**Sabine Ackermann**
Responsable RH a.i.

Les **émissions de gaz à effet de serre** au niveau des placements pour propre compte de PostFinance ont diminué de 28,3% par rapport à l'année de référence 2021.

**Thomas Jakob**
Responsable Sustainability

Depuis la saison 2002/2003, près de 8,2 millions de francs ont été investis dans la **promotion de la relève** du hockey sur glace suisse grâce au programme PostFinance Top Scorer.

**Andrea Fischer**
Gestionnaire sponsoring

Lors de l'exercice 2024, la coentreprise **Yuh** a dégagé des bénéfices pour la première fois. L'application financière compte désormais plus de 300000 Yuhsers.



**Markus Schwab**
CEO Yuh

## Notre organisation

### Conseil d'administration

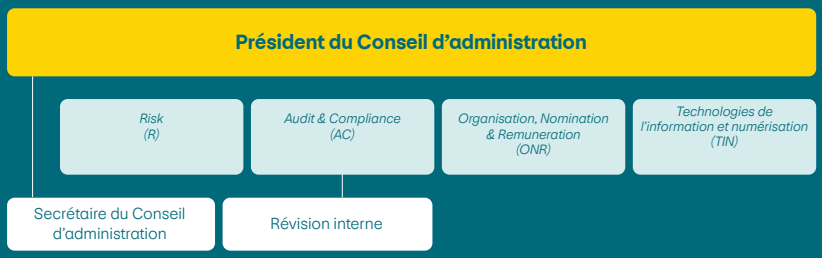


### Comité directeur

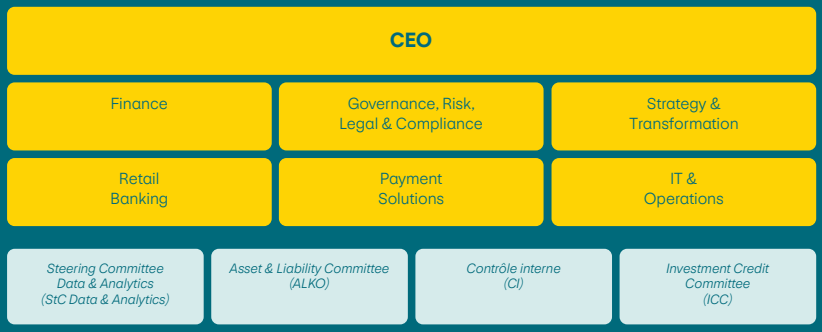


## Nos résultats

**PostFinance SA | Chiffres clés**

| 2024, avec comparaison exercice précédent | | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | | | |
| Total du bilan selon Comptabilité banques | millions de CHF | 102 257 | 104 836 |
| Ratio de fonds propres selon prescriptions pour banques d'importance systémique | % | 22,2 | 22,3 |
| Ratio d'endettement going concern | % | 5,32 | 4,99 |
| Ratio d'endettement gone concern | % | 1,07 | 1,28 |
| **Compte de résultat (selon Comptabilité banques)** | | | |
| Bénéfice | millions de CHF | 164 | 120 |
| Rendement des fonds propres[1] | % | 3,0 | 1,8 |
| Ratio coûts/revenus | % | 77,9 | 84,1 |
| **Patrimoine des clients et prêts** | | | |
| Evolution du patrimoine des clients | millions de CHF | –546 | 2 571 |
| Patrimoine des clients | millions de CHF, Ø mois | 104 071 | 106 642 |
| **Chiffres clés marché et personnel** | | | |
| Clients[2] | milliers | 2 425 | 2 403 |
| Utilisateurs e-finance | milliers | 1 949 | 1 965 |
| Comptes | milliers | 3 877 | 3 824 |
| Satisfaction des clients privés | indice | 81 | 81 |
| Satisfaction des clients commerciaux | indice | 75 | 77 |
| Effectif moyen | éq. plein temps | 3 340 | 3 486 |
| Satisfaction du personnel | indice | 80 | 84 |
| **Transactions** | | | |
| Transactions dans le trafic des paiements | millions | 1 368 | 1 433 |

1 Rendement des fonds propres = résultat opérationnel selon Comptabilité banques/fonds propres moyens pris en compte selon Comptabilité banques.
2 La logique de mesure du chiffre clé a été remaniée en ce qui concerne la définition de la clientèle active et les valeurs 2023 ont été adaptées en conséquence.

# Sommaire


2 Avant-propos
5 Entretien

**Gouvernance d'entreprise**

10 Fondements
10 Structure de l'entreprise et actionnariat
10 Conseil d'administration
14 Organisation interne
15 Comité directeur
19 Instruments d'information et de contrôle
20 Rémunérations
24 Contrats de management
24 Organe de révision
24 Politique d'information

**Rapport annuel**

26 Activités
26 Environnement
28 Stratégie
28 Responsabilité d'entreprise
31 Commentaire de l'évolution des activités
45 Perspectives

**Comptes annuels statutaires**

48 Bilan
50 Compte de résultat
51 Répartition du résultat
52 Tableau des flux de trésorerie
53 État des capitaux propres
54 Annexe
68 Informations relatives au bilan
85 Informations relatives aux opérations hors bilan
86 Informations relatives au compte de résultat
89 Rapport de l'organe de révision

**Informations complémentaires**

90 À propos du rapport
90 Impressum

**Beat Röthlisberger**
CEO

**Marcel Bührer**
Président du Conseil d'administration

# Avant-propos du président et du CEO

**Madame, Monsieur,**

PostFinance a clôturé l'exercice 2024 sur un bénéfice de 120 millions de francs, montant établi selon les Prescriptions comptables pour les banques (PCB), en recul de 44 millions par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net des opérations d'intérêts affiche une baisse globale de 59 millions de francs.

Pour PostFinance, l'exercice 2024 correspond à la clôture de la période stratégique SpeedUp. Quatre années passées dans un environnement difficile, marqué par des taux négatifs, se sont soldées par une baisse des produits d'intérêts et une pression accrue sur les marges, ce qui a eu des répercussions négatives sur l'évolution de la base clientèle, acceptées en toute conscience, bien que par nécessité. Ce n'est qu'à partir de 2023 que le revirement des taux a permis un rééquilibrage, tant en termes de profitabilité que de satisfaction de la clientèle.

Le retour à des taux positifs ces deux dernières années a entraîné un renversement de la tendance sur le plan de la rentabilité. Toutefois, les récentes baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse (BNS) montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. Pour PostFinance, dont les produits dépendent fortement des opérations d'intérêts, la baisse des taux ne laisse pas entrevoir de redressement rapide des marges.

En 2025, PostFinance entame une nouvelle période stratégique, intitulée «Pulse». Comme il semble que la tendance soit au recul des taux d'intérêt au niveau de la BNS, nous avons à cœur de nous adapter à l'environnement actuel et, surtout, d'être plus que jamais à l'écoute de notre clientèle, privée et commerciale. Nous allons nous attacher à répondre encore mieux à ses besoins dans nos activités indépendantes des taux d'intérêt, et nous sommes convaincus que nous pourrons ainsi assurer notre développement durable, malgré la situation difficile sur les marchés.

**2 Avant-propos**
5 Entretien
9 Gouvernance d'entreprise
25 Rapport annuel
47 Comptes annuels statutaires



**Nécessité d'agir face au revirement des taux**

La suppression des taux négatifs à l'automne 2022 a induit des changements au niveau de certains facteurs importants. PostFinance réalisant constamment de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles, et les conditions du marché ayant favorisé des rendements positifs pour les nouvelles tranches d'investissement dans des placements financiers, les recettes ont augmenté.

Dans le courant de 2024, la pression inflationniste a diminué. La BNS tient compte de cette évolution afin de garantir un maintien de l'inflation dans la zone de stabilité des prix à moyen terme. C'est ainsi qu'elle a décidé d'assouplir sa politique monétaire et a abaissé plusieurs fois le taux directeur, qui se situe désormais à 0,5%, alors qu'il était encore de 1,75% au début de l'année. D'autres adaptations des taux pourraient s'avérer nécessaires.

Les avoirs à vue en francs suisses ont un taux d'intérêt plafonné à une certaine limite d'exemption par rapport au taux directeur de la BNS, alors que la réserve minimale que PostFinance doit détenir en tant que garantie, et qui a de nouveau augmenté au 1er juillet 2024, n'est pas rémunérée. En parallèle, la BNS utilise la rémunération des avoirs à vue pour influencer le niveau des taux sur le marché monétaire. Toute baisse des taux sur ce dernier a des répercussions sur le marché financier, en induisant une diminution du rendement pour les nouveaux placements effectués, laquelle pèse à son tour sur les produits d'intérêts de nos immobilisations financières.

Le résultat net des opérations d'intérêts a été inférieur de 59 millions de francs à celui de l'année précédente, malgré une augmentation des produits sur immobilisations financières. La baisse des produits issus de la rémunération des avoirs à vue auprès de la BNS et sur le marché monétaire ainsi que la hausse des intérêts passifs ont eu un effet inverse. Par ailleurs, le résultat des opérations d'intérêts a aussi subi les effets des correctifs de valeurs opérés sur les prêts et emprunts dans notre portefeuille, et ce à hauteur de 40 millions de francs.

Malgré les adaptations du taux directeur, les fonds des clients se sont maintenus à un niveau stable.

Après le revirement des taux, PostFinance avait augmenté à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, permettant ainsi à cette dernière de bénéficier de l'environnement de taux d'intérêt positifs. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attrayants à la clientèle. Dans le courant de l'année 2024 déjà, nous avons été contraints d'abaisser de nouveau quelque peu les taux d'intérêt des comptes d'épargne et de prévoyance.

Une baisse des taux directeurs peut entraîner une réduction du taux d'intérêt de référence pour les hypothèques et accroître la pression sur les loyers. L'épargne n'est porteuse que de faibles intérêts alors que les placements dans des actions ou des fonds deviennent plus intéressants. Des taux directeurs en baisse sont souvent le signe d'une détente, car les capitaux deviennent plus avantageux et les investissements sont stimulés, ce qui donne lieu à une augmentation des cours des actions et des indices boursiers. Par ailleurs, ils entraînent une dévaluation de la monnaie, car il y a davantage d'argent en circulation. Ce contexte peut induire un relâchement du franc suisse, sachant que la politique d'autres banques centrales en matière de taux d'intérêt sera aussi déterminante à long terme.

**Une croissance réjouissante au niveau du patrimoine investi et du chiffre d'affaires de la Debit Mastercard**

L'évolution a été positive pour les opérations de commissions et de prestations de services mais aussi pour les opérations de négoce: les gains de cours et les afflux nets de fonds se sont traduits par une nouvelle augmentation du patrimoine des clients dans les produits de placement. Une progression a également été observée au niveau du patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt, notamment dans l'e-trading et dans l'e-gestion de patrimoine, mais aussi pour les fonds de placement. Ainsi, la moyenne du patrimoine des clients investi dans des produits de placement s'est établie à plus de 20 milliards de francs, soit une hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent. Le lancement de la PostFinance Debit Mastercard a généré des revenus supplémentaires qui ont permis une progression de 44% du chiffre d'affaires, le nombre de transactions ayant même grimpé de 51%. Le nouveau pricing des transactions pour les paiements électroniques des clientes et clients importants a également eu un effet positif.

**Changements au sein du Conseil d'administration et du comité directeur**

En 2024, plusieurs évolutions ont eu lieu au sein du comité directeur et du Conseil d'administration. Ils sont décrits en détail dans le présent rapport (pages 10 et 15). La prise de fonction de Beat Röthlisberger en tant que Chief Executive Officer (CEO) le 1er juillet 2024 a représenté un changement important. Le 30 septembre 2024, ayant atteint la limite maximale statutaire de douze ans de mandat, Michaela Troyanov s'est retirée du Conseil d'administration, où elle a été remplacée par Beat Rütsche le 1er octobre. Par ailleurs, Giulia Fitzpatrick a démissionné de son mandat de membre du Conseil d'administration le 23 septembre 2024. C'est Nicole Burth qui a été désignée pour lui succéder le 20 novembre.

**PostFinance mise sur l'innovation pour préparer l'avenir**

En 2024, PostFinance s'est distinguée par diverses innovations, tout en poursuivant le développement de sa marque. En tant que première banque d'importance systémique de Suisse, elle a par exemple mis en place une offre complète de cryptomonnaies per-

L'année 2024 a constitué une étape importante pour PostFinance: en février, elle a été la première banque suisse d'importance systémique à introduire une offre complète de cryptomonnaies.

mettant à la clientèle d'avoir un accès à la fois simple et sécurisé à des actifs numériques. Lancée avec le soutien de la cryptobanque Sygnum, cette offre est placée sous le signe de la convivialité et de la confiance. Non seulement elle est appréciée par le public pour son progressisme, mais elle est aussi jugée pertinente par des études indépendantes, dont celle de la Haute école de Lucerne, ce qui montre que nous sommes là parfaitement en phase avec notre temps.

En participant au projet Swiss Deposit Token, PostFinance contribue au développement continu de la place financière suisse. En collaboration avec l'Association suisse des banquiers, Sygnum et UBS, elle va étudier la faisabilité d'un jeton de monnaie scripturale en francs suisses, qui pourrait transformer le paysage du trafic des paiements et des transactions financières. Le mémorandum d'entente signé en 2024 définit les objectifs stratégiques pour 2025, tout en mettant en avant la volonté de PostFinance d'être un partenaire fiable dans le cadre du trafic des paiements actuel et de contribuer au développement de technologies d'avenir dans un esprit de responsabilité.

**Perspectives**

Avec le lancement de la nouvelle stratégie en janvier 2025, nous nous concentrons sur notre clientèle. C'est pour répondre à ses besoins que nous prévoyons d'introduire, d'ici la fin de l'année 2025, le nouveau mode de paiement PostFinance Pay: il constituera la base des «paiements invisibles», c'est-à-dire des processus dans lesquels le paiement se déroule en arrière-plan de manière automatique et invisible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une opération de paiement distincte pour cela.

Avec l'intégration de la fonctionnalité de staking dans notre offre de cryptomonnaies dès le printemps 2025, nous allons permettre à notre clientèle de générer un revenu passif par la simple détention de cryptomonnaies. Nous conforterons ainsi notre rôle de moteur de progrès sur le marché bancaire suisse.

En matière de durabilité, nous allons appliquer une approche stratégique progressiste et agir dans des domaines tels que l'environnement, le climat, la diversité, l'équité des chances et l'inclusion (DE&I) ainsi que la transparence, tout en élargissant notre offre de marché durable pour la clientèle avec des produits correspondants. Dans ce cadre, nous allons assurer la formation continue de notre personnel sur ces thèmes en prenant diverses mesures en 2025.

**Remerciements**

En 2024, comme pendant toute la période stratégique, notre personnel s'est mobilisé pleinement, et sur tous les fronts, au service de PostFinance et de sa clientèle. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants. Nous tenons également à remercier l'ensemble de notre clientèle, privée et commerciale, pour la confiance qu'elle nous accorde dans le cadre d'un bon partenariat.

**Marcel Bührer**
Président du Conseil d'administration

**Beat Röthlisberger**
CEO

2 Avant-propos
**5 Entretien**
9 Gouvernance d'entreprise
25 Rapport annuel
47 Comptes annuels statutaires

# Entre pression sur les taux d'intérêt et volonté d'innover, PostFinance redéfinit son avenir.

**Entretien**
avec Beat Röthlisberger, CEO

**Beat, cela fait désormais six mois que tu as pris tes fonctions de CEO de PostFinance. Comment as-tu vécu cette phase initiale?**

Je l'ai trouvée aussi passionnante qu'instructive. PostFinance est une grande entreprise axée sur les technologies et elle compte beaucoup de collaboratrices et de collaborateurs ouverts et motivés. La culture qui l'anime est tout à fait unique. Elle est perceptible à tous les échelons et c'est c'est ce qui fait que je suis heureux d'aller travailler chaque matin.

**Pour PostFinance, la voie à suivre n'a rien d'évident, et tu te retrouves avec un lourd héritage.**

PostFinance a traversé une période difficile ces dernières années, avec une longue phase de taux négatifs, mais elle a beaucoup de réussites à son actif. Néanmoins, vu la conjoncture économique actuelle, elle est sous pression. Alors que, début 2024, nous espérions encore pouvoir tirer un trait sur le contexte de taux négatifs ayant marqué la période stratégique écoulée, il semble que la BNS et le marché donnent des signaux tout autres en la matière. Pour PostFinance, des taux d'intérêt autour de zéro sont un vrai défi.

**Pourquoi PostFinance pâtit-elle plus que d'autres banques de la faiblesse des taux directeurs?**

PostFinance a un modèle commercial qui repose traditionnellement sur les opérations d'intérêts, comme les autres banques, mais, par rapport à ces dernières, elle réalise une marge d'intérêts globale nettement inférieure. Une grande partie de nos recettes provient de l'écart entre les intérêts que nous versons sur les dépôts de la clientèle et les produits issus des investissements dans des titres à revenu fixe, lesquels sont directement influencés par les taux du marché. Il est notoire que, contrairement à d'autres banques, nous ne pouvons pas légalement octroyer de crédits ni d'hypothèques, ce qui réduit notre marge. Du fait de ces restrictions réglementaires et de la priorité donnée à la clientèle du secteur grand public, PostFinance reste vulnérable aux changements dans la politique des taux, alors que d'autres banques aux champs d'activités plus vastes peuvent réagir avec davantage de souplesse. Pour gagner de l'argent, il nous faut donc miser encore plus sur les activités indépendantes des taux, comme les placements, le négoce, les opérations sur cartes ou nos services compétents en matière de trafic des paiements.

**Concrètement, quel impact les différents ajustements des taux par la BNS ont-ils eu sur le résultat de PostFinance?**

PostFinance a clôturé l'exercice 2024 sur un bénéfice de 120 millions de francs, montant établi selon les Prescriptions comptables pour les banques (PCB), en recul de 44 millions par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net des opérations d'intérêts affiche une baisse globale de 59 millions de francs. Les derniers abaissements opérés par la BNS montrent bien à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil, et ils assombrissent les perspectives de redressement de nos marges.

**Outre la question des marges réalisées par PostFinance, que signifient les baisses des taux pour la clientèle?**

Elles se traduisent par un rendement négatif pour les dépôts d'épargne sur les produits de compte en termes réels, c'est-à-dire quand on considère les produits d'intérêts moins le renchérissement. Par conséquent, selon l'horizon de placement visé, il faudrait absolument que nos clientes et clients envisagent des placements dans des titres ou des produits de fonds, sachant que nous sommes là pour les conseiller sur leurs choix. Dans le domaine des hypothèques en revanche, la clientèle peut bénéficier de taux très bas et réduire ainsi ses coûts en matière de logement.

**Quels sont les grands motifs de fierté de PostFinance pour l'année écoulée?**

En premier lieu, notre personnel. Chaque jour, l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs apportent une précieuse contribution au service rendu à la clientèle. J'en suis personnellement très fier.

Chez PostFinance, nous sommes particulièrement fiers de notre coentreprise développée avec Swissquote, à savoir l'application financière Yuh. En 2024, elle a dégagé ses premiers bénéfices, et notre scénario idéal s'est ainsi concrétisé. Yuh est la première néo-banque de Suisse à y parvenir, et dans un temps record, ce que personne d'autre n'avait réussi jusqu'alors. De plus, Yuh affiche plus de 300 000 Yuhsers: c'est non seulement l'application financière la plus populaire, mais aussi celle à la croissance la plus rapide en Suisse.

Sur le plan des innovations et des produits, nous avons engagé, réalisé et lancé l'an dernier plusieurs projets emblématiques.

**De quels projets s'agit-il?**

L'introduction de l'offre de cryptomonnaies – une première au niveau des banques suisses d'importance systémique – a résolument été un temps fort. Avec cette nouvelle offre, lancée en février, nous proposons à notre clientèle et à toute la Suisse un accès sûr et fiable à diverses cryptomonnaies, en facilitant ainsi l'entrée dans le monde des actifs numériques, et ce avec toute la transparence nécessaire.

C'est là la preuve que nous comprenons les besoins de notre clientèle et que nous concevons nos offres en conséquence, comme le confirme une étude sur ce sujet que la Haute école de Lucerne a réalisée à notre demande.

Autre exemple: les plans d'épargne en ETF, actions et certificats thématiques que PostFinance a introduits en 2024 et qui permettent à la clientèle d'avoir facilement accès aux marchés financiers dans des conditions avantageuses: avec plus de 30 ETF, près de 300 actions des principaux indices et divers certificats thématiques, elle peut investir régulièrement et sur un mode automatisé, en adaptant les placements à ses propres possibilités financières et en saisissant cette opportunité pour constituer un patrimoine dans la durée.

**Est-ce à dire que PostFinance a une longueur d'avance dans le domaine des actifs numériques?**

Nous pouvons affirmer fièrement que nous sommes perçus comme étant plus progressistes que nombre d'autres banques en ce qui concerne la blockchain et les actifs numériques. Nos compétences dans ces domaines sont appréciées. En témoigne notre participation au projet Agorá, une initiative portée par la Banque des règlements internationaux (BRI), un groupe de banques centrales, des banques commerciales et l'Institut de la finance internationale (IFI). Ce projet a pour objectif de créer une plateforme sécurisée et performante pour le trafic des paiements international entre banques centrales et banques d'affaires en utilisant la blockchain ou la DLT (Distributed Ledger Technology). Un prototype de cette

L'introduction de l'offre de cryptomonnaies est la preuve que nous comprenons les besoins de notre clientèle et que nous concevons nos offres en conséquence.

**Beat Röthlisberger**

2 Avant-propos
**5 Entretien**
9 Gouvernance d'entreprise
25 Rapport annuel
47 Comptes annuels statutaires

plateforme doit voir le jour d'ici la fin 2025. Là encore, PostFinance montre bien qu'elle est à la pointe du progrès dans le domaine des actifs numériques et des services de paiement, et ce à l'échelle internationale.

**Quelles sont les autres mesures prises par PostFinance en faveur de sa clientèle?**

Il y en a beaucoup! Pour améliorer le service dans les zones de vente, nous optimisons l'expérience client en transformant les filiales et en y introduisant le conseil par vidéo. Il s'agit ainsi de traiter plus efficacement les demandes et de dégager du temps pour le conseil personnalisé ainsi que la vente. La première filiale réaménagée a ouvert ses portes à Lausanne fin 2024. Dès 2025, les 15 filiales restantes seront à leur tour modernisées et adaptées aux besoins de la clientèle. Par ailleurs, nous avons mis en place le conseil par vidéo. Désormais, où qu'ils se trouvent, les clientes et les clients peuvent être conseillés en ligne, sans avoir à se déplacer dans une filiale. Les retours sont positifs: nombreux sont ceux-ci qui apprécient le gain de temps, tout en trouvant que le conseil par vidéo est plus personnel qu'un appel téléphonique.

**Quelles sont les nouveautés en ce qui concerne la clientèle commerciale?**

Avec le Combo Modes de paiements, PostFinance a franchi une nouvelle étape importante au cours de l'année écoulée. Depuis l'automne 2024, le produit est déployé à plus grande échelle et il est d'ores et déjà disponible pour les commerçants dont le compte commercial n'est pas chez PostFinance. Il permet notamment de conclure un contrat d'acceptation pour tous les modes de paiement courants utilisés dans le commerce de présence, et de ne plus avoir ainsi qu'une seule personne de contact pour les prestations d'acquiring et les services bancaires. Désormais, PostFinance peut donc proposer à sa clientèle commerciale un processus de paiement au point de vente global et d'un seul tenant, en lien direct avec ses prestations bancaires.

**Quels sont les points forts de PostFinance dans les activités qui concernent la clientèle commerciale?**

Tant au niveau de la clientèle commerciale que de la clientèle privée, PostFinance se distingue surtout par le fait qu'elle est une banque digne de confiance, stable et sûre. Bénéficiant de l'appui de la Poste, nous assurons le service public dans le trafic des paiements et, de plus, nous incarnons la banque avec laquelle une grande partie de la population suisse a grandi, ce qui explique l'attachement qui nous est témoigné. Notre clientèle d'entreprises profite déjà avec nous d'un savoir-faire optimal dans le domaine du trafic des paiements, au niveau national et international. La disparition de Credit Suisse a créé un vide où nous voyons une opportunité de développement dans le domaine du financement pour les petites et moyennes entreprises. Actuellement, 247 000 entreprises sont clientes chez PostFinance, et ce sont principalement des PME. Il est donc tout à fait logique de vouloir leur proposer un «service intégral»

**Dans la mesure où PostFinance est soumise à l'interdiction d'octroyer des crédits, pourquoi souhaite-t-elle s'engager dans cette démarche?**

Afin de pouvoir proposer des hypothèques ou des assurances à notre clientèle privée, nous travaillons déjà avec des partenaires comme CredEx ou Toni. Après la chute de Credit Suisse, PostFinance est l'une des quatre banques d'importance systémique qui pourrait profiter de la situation pour proposer à la place économique suisse des solutions de financement porteuses de valeur ajoutée.

**La durabilité est un thème important dans l'univers bancaire. Quelle est l'approche adoptée par PostFinance dans ce domaine?**

En prévision de la période stratégique à venir, PostFinance a opté pour une stratégie progressiste en matière de développement durable, dans lequel elle voit une chance à saisir. Nous nous mobilisons dans des domaines tels que l'environnement, le climat, la diversité, l'équité des chances et l'inclusion, mais aussi la transparence. Nous assumons notre responsabilité sociale en tant qu'organisation et nous développons graduellement notre offre de marché durable pour la clientèle.

Concrètement, cela signifie que, pour la première fois, nous allons nous prendre en main nous-mêmes sur le thème de la durabilité et proposer à notre personnel un programme de formation continue spécifique à trois niveaux. PostFinance apportera sa contribution au financement des formations, avec pour objectif qu'un maximum de collaboratrices et de collaborateurs participent à ce programme d'ici 2028 afin d'ancrer encore plus solidement le thème de la durabilité dans les pratiques et la culture de l'entreprise.

**Quelle est ta réaction au fait que le Tribunal fédéral ait rejeté le recours de PostFinance à l'encontre de la décision de la FINMA concernant les risques de taux d'intérêt?**

Il était important pour nous que cette question juridique essentielle pour PostFinance et au cœur d'un dossier de longue date – la première décision date de 2016 – soit définitivement clarifiée afin de nous apporter une sécurité juridique. C'est maintenant chose faite. Il importe de préciser que, dans le cadre de la procédure devant le Tribunal fédéral, PostFinance a sciemment renoncé à faire valoir l'effet suspensif du recours. Par ailleurs, elle remplit déjà aujourd'hui les exigences supplémentaires en matière de fonds propres qu'impose la FINMA. La Cour suprême de la Confédération a maintenant rendu sa décision, et nous avons obtenu la sécurité juridique dont nous avions besoin. Comme le constate à juste titre le Tribunal fédéral, l'évaluation des risques de taux d'intérêt des produits de dépôt revêt une grande importance dans le modèle commercial de PostFinance. Je suis heureux que cette affaire soit classée. Nous allons pouvoir concentrer toute notre attention sur la prochaine période stratégique.

**Selon toi, de quoi la place financière suisse a-t-elle besoin pour pouvoir continuer de figurer parmi les plus importantes au monde?**

La grande sécurité politique, la stabilité du développement économique et la formidable capacité d'innovation de la Suisse sont aussi des facteurs déterminants pour l'évolution de la place financière. Il faut que notre secteur bancaire fasse preuve d'un haut niveau de responsabilité, tout en pouvant compter sur une réglementation différenciée, pour parvenir à retrouver sa solidité et permettre ainsi à notre place financière de rester l'une des plus avancées au monde.

PostFinance est une grande entreprise axée sur les technologies. La culture qui l'anime est tout à fait unique et c'est ce qui fait que je suis heureux d'aller travailler chaque matin.

**Beat Röthlisberger**

# Gouvernance d’entreprise

La Poste Suisse SA et avec elle PostFinance SA appliquent la «Directive sur les informations relatives à la Corporate Gouvernance» (DCG) de SIX Exchange Regulation SA ainsi que les recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d’entreprise» d’economiesuisse.

Le système de rémunération de PostFinance SA est conforme aux «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» édictées par l’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2010/1) et à l’ordonnance sur les salaires des cadres du Conseil fédéral.

L’élément clé d’une bonne gouvernance d’entreprise est une communication ouverte et transparente. Celle-ci crée un climat de confiance auprès de la clientèle, du personnel et de la Poste en tant qu’actionnaire, ainsi qu’auprès du public.

# Fondements

Par gouvernance d'entreprise, on entend le cadre réglementaire visant à assurer la gestion et la surveillance responsables de l'entreprise. Sont concernées en l'occurrence non seulement les structures d'organisation et de contrôle de l'entreprise, mais aussi sa culture et ses valeurs.

Les convictions de PostFinance SA sont précisées dans son code de conduite, auquel l'ensemble du personnel se conforme au quotidien.

# Structure de l'entreprise et actionnariat

## Forme juridique et propriété

PostFinance SA est une société anonyme de droit privé comptant au nombre des sociétés du groupe La Poste Suisse SA. Elle est soumise à la surveillance de la FINMA et dispose d'une autorisation d'exercer conforme à la loi sur les banques. Le Conseil d'administration est le plus haut organe dirigeant de PostFinance SA.

## Structure du capital

Le capital-actions de PostFinance SA s'élève à 2 milliards de francs suisses, répartis en 2 millions d'actions nominatives de 1000 francs chacune. Il est entièrement libéré et détenu à 100% par La Poste Suisse SA.

# Conseil d'administration

## Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept membres, dont une majorité de représentants de La Poste Suisse SA. Trois membres (Marcel Bührer, Hans Lauber et Beat Rütsche) sont indépendants au sens de la circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Tous les membres sont élus pour une période de deux ans.

**Changements durant l'exercice sous revue**

Le 30 septembre 2024, ayant atteint la limite maximale statutaire de douze ans de mandat, Michaela Troyanov s'est retirée du Conseil d'administration, où elle a été remplacée par Beat Rütsche le 1er octobre 2024. Par ailleurs, Giulia Fitzpatrick a démissionné de son mandat de membre du Conseil d'administration le 23 septembre 2024. C'est Nicole Burth qui a été désignée pour lui succéder le 20 novembre 2024.

2 Avant-propos
5 Entretien
**9 Gouvernance d'entreprise**
25 Rapport annuel
47 Comptes annuels statutaires

## Marcel Bührer

Président du Conseil d'administration,
depuis 2021, Suisse, né en 1960,
lic. éc. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

**Comités:**
- Technologies de l'information et numérisation (président a.i. depuis le 24 septembre 2024)
- Organisation, Nomination & Remuneration
- Risk

**Parcours professionnel:**
- Companjon Services DAC (CTO, membre de la direction)
- Swisscard AECS GmbH (CEO)
- Credit Suisse (Head Shared Business Services (Banking Operations & Logistics), trafic des paiements)
- Bührer, Broger & Partner (cofondateur et conseiller)
- Fides Informatik AG (analyste et responsable de projet)

**Principaux mandats:**
- Association suisse des banquiers ASB (membre du Conseil d'administration)

## Hans Lauber

Vice-président du Conseil d'administration,
depuis 2015, Suisse, né en 1962,
lic. sc. pol. (études d'économie politique, Université de Bâle), dipl. fédéral d'analyste financier et de gestionnaire de fortune, AZEK

**Comités:**
- Risk (président)
- Audit & Compliance

**Parcours professionnel:**
- Banque Julius Bär (Head Investment Solutions Group/Chief Investment Officer, membre de la direction)
- ARECON AG (CEO, président du Conseil d'administration)
- Assurances Winterthur (Head Asset Management, Chief Investment Officer, membre de la Direction du groupe)
- Autres expériences professionnelles chez UBS, Coutts Bank et Credit Suisse

**Principaux mandats:**
- WAGNER AG Informatik Dienstleistungen (président du Conseil d'administration, propriétaire)
- HFL Invest AG (membre du Conseil d'administration, propriétaire)
- HFL IT Holding AG (membre du Conseil d'administration, propriétaire)
- AXA Assurances SA (membre du Conseil d'administration, président du comité des risques et membre du comité de surveillance)
- AXA Vie SA (membre du Conseil d'administration)
- Swiss Finance & Property Group AG (membre du Conseil d'administration)
- Swiss Finance & Property AG (membre du Conseil d'administration, membre du comité Audit & Compliance et du comité Risk)

## Alex Glanzmann

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2016, Suisse, né en 1970,
lic. sc. pol. de l'Université de Berne,
Executive MBA in Business Engineering de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

**Comités:**
- Organisation, Nomination & Remuneration
- Risk

**Parcours professionnel:**
- La Poste Suisse SA (responsable Finances)
- PostLogistics (responsable Finances)
- BDO Visura (vice-directeur)

**Principaux mandats:**
- Poste CH SA (membre du Conseil d'administration)
- Poste Immobilier SA (président du Conseil d'administration)
- Poste Immobilier Management et Services SA (président du Conseil d'administration)
- CarPostal SA (membre du Conseil d'administration)
- Caisse de pensions Poste (vice-président du Conseil de fondation)
- Poste CH Réseau SA (membre du Conseil d'administration)
- Poste CH Communication SA (membre du Conseil d'administration)
- Poste CDR SA (président du Conseil d'administration)

## Bernadette Koch

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2019,
Suisse, née en 1968,
experte-comptable diplômée, diplôme en économie d'entreprise de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA)

**Comités:**
– Audit & Compliance

**Parcours professionnel:**
– Ernst & Young SA
(People Partner, membre du Management Committee d'Assurance Switzerland, partenaire/responsable du secteur de marché Public Sector, experte-comptable)

**Principaux mandats:**
– La Poste Suisse SA
(vice-présidente du Conseil d'administration, présidente du comité du Conseil d'administration Audit, Risk & Compliance)
– Geberit AG
(membre du Conseil d'administration)
– Mobimo Holding AG
(membre du Conseil d'administration)

## Maria Teresa Vacalli

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2023,
Suisse, née en 1971,
diplôme d'ingénieure en exploitation et production de l'EPF Zurich, INSEAD de Fontainebleau (Executive Program; International Director), IMD Lausanne (Executive Program)

**Comités:**
– Organisation, Nomination & Remuneration
(présidente)
– Technologies de l'information et numérisation

**Parcours professionnel:**
– Banque Cler (CEO)
– Groupe Banque cantonale bâloise
(Chief Digital Officer)
– Groupe de médias NZZ, Moneyhouse AG
(CEO)
– Sunrise Communications SA
(Executive Director Wholesale)
– Cablecom S.à r.l (directrice)
– GCI Management (manager)
– Ernst & Young, Center of eBusiness Innovation
(manager)
– Seavantage SA (partenaire et fondatrice)
– PricewaterhouseCoopers (manager)

**Principaux mandats:**
– La Poste Suisse SA
(membre du Conseil d'administration)
– Burckhardt Compression Holding SA
(membre du Conseil d'administration)
– Kardex Holding SA
(membre du Conseil d'administration)
– Kontivia AG
(membre du Comité consultatif jusqu'en mai 2024)

## Beat Rütsche
(depuis le 1er octobre 2024)

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2024,
Suisse, né en 1968,
économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé

**Comités:**
– Audit & Compliance
(président depuis le 1er octobre 2024)

**Parcours professionnel:**
– PricewaterhouseCoopers
(Audit Partner Financial Services)
– Banque cantonale de Saint-Gall
(collaborateur spécialisé projets)
– Banque Populaire Suisse
(conseiller à la clientèle et spécialiste crédits)

**Principaux mandats:**
– Membre du Parlement de la ville de Saint-Gall

## Nicole Burth
(depuis le 20 novembre 2024)

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2024,
Suisse, née en 1972,
Master en sciences économiques de l'Université de Zurich; Global Leadership Program de l'IESE Business School

**Comités:**
– aucun

**Parcours professionnel:**
– La Poste
(responsable Digital Services)
– The Adecco Group
(responsable Autriche, Luxembourg, Belgique, Suisse; CEO Adecco Group Suisse)
– Lombard Odier Darier Hentsch
(responsable Technology & Business Service Equity Research)
– Deutsche Bank (Suisse) SA
(Equity Research Analyst)
– UBS Suisse et Royaume-Uni
(Junior Equity Research Analyst)

**Principaux mandats:**
– Poste CH Communication SA
(membre du Conseil d'administration et présidente de la direction)
– ePost Service SA
(présidente du Conseil d'administration)
– Post Sanela Health AG
(présidente du Conseil d'administration)
– Ascom Holding SA
(membre du Conseil d'administration et présidente du Compensation & Nomination Committee)
– Association Advance Gender Equality in Business (Advance) (membre du comité)
– Open Systems
(membre du Conseil d'administration)
– digital Switzerland
(membre du Conseil d'administration)

## Giulia Fitzpatrick
(jusqu'au 23 septembre 2024)

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2018,
États-Unis et Italie, née en 1959,
Bachelor en littérature allemande, University of California, États-Unis, MBA en finance, The Wharton School, Master en relations internationales, University of Pennsylvania, États-Unis

**Comités:**
– Technologies de l'information et numérisation
(présidente jusqu'au 23 septembre 2024)

**Parcours professionnel:**
– UBS SA
(Managing Director in Global Technology)
– Bunge Limited
(Business Risk et Finance Transformation)
– Merrill Lynch
(Information Technology et Operations)
– Instinet (Risk Management)
– National Securities Clearing Corporation
(Risk Management)
– Bankers Trust (planification de la stratégie et développement de produits)

**Principaux mandats:**
– Worldline SA
(membre du Conseil d'administration)
– Zabka Polska
(membre du Conseil d'administration)
– Quintet Private Bank (Europe) SA
(membre du Conseil d'administration)

## Michaela Troyanov
(jusqu'au 30 septembre 2024)

Membre du Conseil d'administration,
depuis 2012,
Suisse et Autriche, née en 1961,
dr en droit de l'Université de Vienne, Master of Comparative Jurisprudence (M. C. J), New York University, États-Unis, lic. en droit de l'Université de Genève

**Comités:**
– Audit & Compliance
(présidente jusqu'au 30 septembre 2024)
– Organisation, Nomination & Remuneration

**Parcours professionnel:**
– Lombard Odier
(responsable Legal & Compliance)
– Fonctions de direction dans les domaines Corporate Governance, Market Surveillance et Regulation auprès des organisations des bourses suisses à Zurich et à Genève (SIX Bourse Suisse, instance d'admission, commission des OPA, Bourse de Genève)
– Kredietbank (Suisse) SA (General Counsel)
– Shearman & Sterling LLP
(avocate, Mergers & Acquisitions)

**Principaux mandats:**
– Fonds de compensation AVS/AI/APG «Compenswiss» (membre du Conseil d'administration)

# Organisation interne

## Rôle et méthode de travail du Conseil d'administration

Sous la conduite de son président, le Conseil d'administration décide de la stratégie de PostFinance SA et assure la haute surveillance du comité directeur ainsi que des services subordonnés à ce dernier. Il définit en outre la politique de l'entreprise, y compris sa politique commerciale, ainsi que ses objectifs à long terme et les moyens nécessaires à leur réalisation. Enfin, il veille à ce que l'entreprise remplisse les obligations dont La Poste Suisse SA lui confie l'exécution dans le domaine des services de paiement relevant du service universel. Le Conseil d'administration passe chaque année en revue ses prestations et celles de chacun de ses membres (auto-évaluation), fait établir périodiquement une évaluation par des tiers indépendants et participe régulièrement à des formations continues. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Le président vote également; en cas d'égalité des voix, la sienne est prépondérante.

**Séances et taux de présence**

| 2024 | Nombre | Taux de présence % |
|---|---|---|
| Séances du Conseil d'administration | 14 | 96,8 |
| Séances des comités du Conseil d'administration | | |
| Organisation, Nomination & Remuneration | 13 | 93,6 |
| Audit & Compliance | 9 | 100 |
| Risk | 8 | 91,7 |
| Technologies de l'information et numérisation | 8 | 95,2 |

Le Conseil d'administration institue un comité permanent pour chacun des domaines suivants:

- Organisation, Nomination & Remuneration
- Audit & Compliance
- Risk
- Technologies de l'information et numérisation

## Comité Organisation, Nomination & Remuneration

Le comité Organisation, Nomination & Remuneration s'occupe en particulier des domaines suivants: orientation stratégique, principes de conduite et culture d'entreprise; structure organisationnelle et planification de la succession au plus haut niveau; principes régissant la politique de rémunération, l'évaluation des prestations et la formation continue au sein du Conseil d'administration; principes de la politique de prévoyance, autres thèmes relevant de la politique du personnel ainsi que thème de la responsabilité d'entreprise (Corporate Responsibility). Ses membres sont:

- Maria Teresa Vacalli (présidente)
- Marcel Bührer
- Michaela Troyanov (membre jusqu'au 30 septembre 2024)
- Alex Glanzmann

## Comité Audit & Compliance

Le comité Audit & Compliance s'occupe en particulier de la conception de la comptabilité et du reporting financier, des tâches liées au contrôle des risques non financiers ainsi que de l'observation des normes (compliance). Il est également responsable des relations avec la société d'audit externe et de la surveillance de l'unité Révision interne, et propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation de la personne responsable de cette dernière. Ses membres sont:

– Michaela Troyanov (présidente jusqu'au 30 septembre 2024)
– Beat Rütsche (président depuis le 1er octobre 2024)
– Hans Lauber
– Bernadette Koch

La majorité des membres du comité sont indépendants de La Poste Suisse SA.

## Comité Risk

Le comité Risk s'occupe principalement des tâches relevant de la gestion des risques, du contrôle des risques financiers et de la politique de risque. Ses membres sont:

– Hans Lauber (président)
– Marcel Bührer
– Alex Glanzmann

La majorité des membres du comité sont indépendants de La Poste Suisse SA.

## Comité Technologies de l'information et numérisation

Le comité Technologies de l'information et numérisation s'occupe des conditions-cadres et de la stratégie relatives aux technologies de l'information ainsi que des développements et des défis de la numérisation. Il accompagne en outre le processus d'innovation, la gestion des participations et l'évaluation des orientations stratégiques. Ses membres sont:

– Giulia Fitzpatrick (présidente jusqu'au 23 septembre 2024)
– Marcel Bührer (président a. i. depuis le 24 septembre 2024)
– Maria Teresa Vacalli

# Comité directeur

Sous la conduite du CEO, le comité directeur est responsable de la gestion opérationnelle de PostFinance SA. Il se compose de sept membres, qui n'ont pas le droit d'exercer une fonction dans un organe du groupe, ni de siéger au Conseil d'administration de PostFinance SA.

**Changements durant l'exercice sous revue**

Beat Röthlisberger a pris ses fonctions de Chief Executive Officer (CEO) le 1er juillet 2024. Il a succédé à Hansruedi Köng, qui a démissionné de sa fonction de CEO le 29 février 2024, comme annoncé en mars 2023. Pendant la phase de transition du 1er mars au 30 juin 2024, Kurt Fuchs (CFO et CEO suppléant) a assumé la fonction de CEO par intérim, tandis que Martin Stalder a occupé le poste de CFO par intérim.

Le 1er février 2024, Ron Schneider a été désigné Chief Transformation Officer (CTO) et responsable Strategy & Transformation, ainsi que membre permanent du comité directeur. Il avait déjà dirigé l'unité par intérim depuis le 30 novembre 2022.

## Beat Röthlisberger
(depuis le 1er juillet 2024)

Chief Executive Officer,
depuis 2024, Suisse, né en 1971,
économiste d'entreprise

**Parcours professionnel:**
- Banque cantonale de Bâle-Campagne (CEO suppléant et responsable de l'unité d'affaires Conseil aux entreprises)
- UBS SA
- Société de Banque Suisse

**Principaux mandats:**
- Yuh SA (vice-président du Conseil d'administration depuis le 14 novembre 2024)

## Kurt Fuchs

Chief Executive Officer
(a.i. du 1er mars au 30 juin 2024)
Chief Financial Officer et suppléant du CEO,
depuis 2011, Suisse, né en 1962,
diplôme fédéral d'expert en économie bancaire,
Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute

**Parcours professionnel:**
- UBS SA (responsable Regional Accounting & Controlling Suisse, responsable Financial Accounting Suisse)
- Société de Banque Suisse

**Principaux mandats:**
- Bern Arena Stadion AG (membre du Conseil d'administration)

## Markus Fuhrer

Chief Operation Officer,
depuis 2014, Suisse, né en 1968,
brevet fédéral en informatique de gestion (WISS), SKU Advanced Management,
diplôme en gestion d'entreprise, Advanced Management Program de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

**Parcours professionnel:**
- PostFinance SA (responsable suppléant Informatique, responsable Core Banking Transformation, responsable Informatique)
- Entris Banking SA

**Principaux mandats:**
- Finform SA (président du Conseil d'administration)
- Yuh SA (membre du Conseil d'administration)
- Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne, membre du comité cantonal depuis le 11 avril 2024)

## Felicia Kölliker

Chief Risk Officer,
depuis 2017, Suisse, née en 1977,
MA in Legal Studies de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG), Executive MBA de l'International Institute for Management Development IMD, Lausanne, DAS en gestion de la compliance de la Haute école de Lucerne/Institut des services financiers de Zoug (IFZ)

**Parcours professionnel:**
- PostFinance SA
  (responsable Compliance, responsable de l'unité Regulation, responsable de projet)
- Malik Management Zentrum St. Gallen
- Huber+Suhner AG

**Principaux mandats:**
- esisuisse (membre du comité directeur et présidente du comité Nomination & Compensation Committee)
- Österreichische Post AG
  (membre du Conseil de surveillance)

## Sandra Lienhart

Chief Business Unit Officer Retail Banking,
depuis 2020, Suisse, née en 1966,
Executive MBA ZFH, Haute école de gestion de Zurich (HWZ)/University of Darden, États-Unis

**Parcours professionnel:**
- Banque Cler
  (présidente de la direction et présidente suppléante de la direction du groupe)
- Banque Coop
  (présidente de la direction par intérim)
- Banque Coop
  (responsable du département Distribution, membre de la direction et présidente suppléante de la direction, membre de la direction du groupe Banque cantonale bâloise)
- Credit Suisse
  (responsable du secteur de marché Zurich Nord, Oerlikon, membre de la direction)

**Principaux mandats:**
- TWINT SA
  (membre du Conseil d'administration)
- TWINT Acquiring SA
  (membre du Conseil d'administration)
- Comité de pilotage Assurance-vie chez AXA (présidente du comité)
- Réunion de partenaires Hypothèques Valiant (présidente de la réunion)
- Réunion du comité directeur Hypothèques Münchner Hypothekenbank eG
  (présidente de la réunion)
- Comité de pilotage Fonds UBS
  (membre du comité)
- Switzerlend AG
  (membre du Comité consultatif)
- Credit Exchange SA
  (membre du Conseil d'administration)

## Benjamin Staeheli

Chief Business Unit Officer
Payment Solutions,
depuis 2022, Suisse, né en 1968,
doctorat en gestion interculturelle (HSG),
lic. éc. Business Administration (HSG)

**Parcours professionnel:**
- Avaloq Group
  (Head of Global Banking Operations)
- B-Source SA (aujourd'hui Avaloq Sourcing SA, Head of Banking et membre de la direction)
- Credit Suisse Group SA
  (diverses fonctions de gestion)

**Principaux mandats:**
- Pas de mandats principaux

## Ron Schneider
(depuis le 1er février 2024)

Chief Transformation Officer,
depuis 2024, Suisse, né en 1976,
économiste d'entreprise HES (FHBB),
Executive Program du Swiss Finance Institute,
MAS Corporate Finance CFO (FHBB),
Executive MBA (HSG)

**Parcours professionnel:**
- PostFinance SA
  (responsable Ressources humaines, responsable Distribution Retail, responsable Distribution CC, responsable régional Distribution CC)
- UBS SA
  (diverses expériences professionnelles)

**Principaux mandats:**
- Pas de mandats principaux

## Hansruedi Köng
(jusqu'au 29 février 2024)

Chief Executive Officer,
depuis 2012, Suisse, né en 1966,
lic. rer. pol. de l'Université de Berne,
Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute

**Parcours professionnel:**
- PostFinance SA
  (responsable Trésorerie, responsable Finances, CEO; membre du comité directeur depuis 2003)
- BVgroup Berne (directeur suppléant)
- PricewaterhouseCoopers AG
  (Senior Manager)
- Banque cantonale bâloise
  (membre de la direction)
- Banque Populaire Suisse
  (responsable Asset & Liability Management)

**Principaux mandats:**
- Yuh SA (vice-président du Conseil d'administration jusqu'au 13 novembre 2024)
- Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne (membre du comité cantonal jusqu'au 10 avril 2024)

# Instruments d'information et de contrôle

## Rapports

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports du comité directeur ainsi que des unités Révision interne, Finances, Risk Control, Compliance, Governance, Sécurité et Développement d'entreprise. En 2024, il s'est réuni à quatorze reprises.

Le comité directeur traite les affaires provenant des Business Units. Il reçoit en outre régulièrement des rapports des unités Révision interne, Finances, Risk Control, Compliance, Governance, Sécurité et Développement d'entreprise. En 2024, il s'est réuni à 20 reprises.

## Système de contrôle interne

PostFinance SA dispose d'un système de contrôle interne intégral. Ce système comprend l'intégralité des structures et processus de contrôle qui visent, à tous les niveaux de PostFinance SA, à assurer la réalisation des objectifs de la politique commerciale de l'entreprise ainsi qu'une exploitation conforme aux règles applicables. Sur le plan formel, PostFinance en assure la mise en œuvre sur la base du référentiel à huit niveaux COSO II, du concept dit des «trois lignes de défense» et des exigences définies par les réglementations de la FINMA.

Un système de contrôle interne efficace comprend notamment les éléments suivants: des activités de contrôle intégrées directement dans les processus de travail, des processus de gestion des risques dans toutes les catégories pertinentes et en particulier des processus visant à garantir le respect des normes applicables (compliance) ainsi que l'établissement des rapports correspondants. Les unités Risk Control et Risk Management sont indépendantes l'une de l'autre.

## Révision interne

Organe de surveillance indépendant de PostFinance SA et dirigée depuis 2019 par Isabella Stalder, l'unité Révision interne est l'instrument de conduite du Conseil d'administration pour toutes les questions de contrôle. Elle travaille indépendamment des processus d'affaires quotidiens de PostFinance SA et constitue une unité autonome sur le plan organisationnel. Sur le plan opérationnel, elle est subordonnée au Conseil d'administration, la conduite du personnel et la conduite technique étant placées sous la responsabilité du président du comité du Conseil d'administration Audit & Compliance, afin de garantir un maximum d'indépendance. Il appartient au Conseil d'administration, sur proposition du comité Audit & Compliance, de nommer la personne responsable de l'unité Révision interne, à charge ensuite de cette personne de désigner les autres collaboratrices et collaborateurs de l'unité ainsi que son propre suppléant.

# Rémunération

## Principes

Le système de rémunération de PostFinance SA est conforme aux «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2010/1) et à l'ordonnance sur les salaires des cadres du Conseil fédéral.

## Politique de rémunération

**Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration fixe la rémunération du comité directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés de manière forfaitaire depuis l'introduction du nouveau règlement de rémunération au 1er janvier 2022. Outre les honoraires de base, une indemnité forfaitaire est versée pour l'exercice de la présidence et la qualité de membre de chaque comité. Toute la charge de travail relative à l'exercice du mandat est ainsi indemnisée. Les dépenses sont également indemnisées au moyen d'un forfait annuel. La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par l'Assemblée générale.

**Comité directeur**

Pour fixer le montant des indemnités versées aux membres du comité directeur, le Conseil d'administration tient compte du risque entrepreneurial, de l'ampleur du domaine de responsabilité du membre concerné ainsi que de l'ordonnance fédérale sur les salaires des cadres.

## Structure de la rémunération

La rémunération des membres du comité directeur se compose d'un salaire de base annuel fixe et d'une part variable liée au résultat pouvant atteindre au maximum 16,6% du salaire de base annuel brut. Versée annuellement, cette part est calculée compte tenu d'indicateurs liés à La Poste Suisse SA (50%) et à PostFinance SA (50%). La prestation individuelle des membres du comité directeur n'est pas directement prise en considération. Au niveau de La Poste Suisse SA, la part variable est calculée compte tenu des indicateurs suivants: la croissance des produits d'exploitation, l'évolution de l'effet sur l'EBIT dû aux mesures de gain d'efficacité, l'EBIT du groupe et le rendement du capital investi (pondération de 12,5% par indicateur). Au niveau de PostFinance SA, les indicateurs pris en compte sont le rendement des fonds propres (pondération: 33,3%) et le résultat des activités indépendantes des taux d'intérêt (pondération 16,7%). De plus, pour déterminer la réalisation globale des objectifs, on tient compte, d'une part, de valeurs complémentaires qualitatives (appelées modulateurs) reflétant les points de vue du personnel, de la clientèle, de la société et du public, d'autre part, de la durabilité écologique. En fonction de l'évaluation des valeurs complémentaires qualitatives par le Conseil d'administration, il est possible, pour chaque modulateur, de majorer ou de minorer le degré de réalisation des objectifs, tant au niveau du groupe qu'à celui de PostFinance. Le supplément ou la réduction ne doit cependant pas excéder 7,5% par modulateur. Enfin, le taux de réalisation globale des objectifs ne peut pas dépasser 100%.

Les membres du comité directeur ont droit à un abonnement général en 1re classe ou, si nécessaire, à un véhicule de fonction (pouvant aussi être utilisé à des fins privées moyennant facturation), à un téléphone mobile et à une indemnité forfaitaire mensuelle pour frais. De plus, en cas de contribution personnelle exceptionnelle, une prime de performance individuelle peut être versée.

Aucun membre du comité directeur ni aucune personne proche n'a bénéficié d'autres honoraires, rémunérations, garanties, avances, crédits, prêts ou prestations en nature au cours de l'exercice 2024. Le salaire de base et la part liée au résultat des membres du comité directeur sont assurés comme suit: pour les composantes du salaire jusqu'à douze fois la rente vieillesse AVS maximale (2024: 352 800 francs), la prévoyance professionnelle vieillesse est confiée à la Caisse de pensions Poste, conformément au plan de base I et au plan complémentaire I. L'éventuelle part du salaire excédant ce montant est assurée à la faveur d'une solution d'assurance complète externe. La répartition du paiement des cotisations de la prévoyance professionnelle vieillesse est régie par les dispositions réglementaires de la Caisse de pensions Poste. Les contrats de travail se fondent sur le code des obligations. Dans des cas justifiés, l'employeur peut verser une indemnité de départ n'excédant pas la moitié du salaire annuel brut. Le préavis de congé des membres du comité directeur est de six mois.

## Égalité salariale

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, les entreprises de plus de 100 personnes sont tenues de procéder à une analyse interne de l'égalité salariale, et de la faire vérifier par un organisme indépendant. À la date de référence du 30 avril 2023, les salaires au sein de PostFinance SA ont été analysés au moyen de l'outil d'analyse standard de la Confédération (Logib). Les 3727 collaboratrices et collaborateurs au bénéfice de rapports de travail à cette date ont été pris en compte. Avec un écart de 3,1% au détriment des femmes, le résultat de l'analyse de l'égalité salariale se situe dans le seuil de tolérance statistique de ± 5%. Mazars SA, Zurich, a vérifié que l'analyse de l'égalité salariale de PostFinance SA a été effectuée correctement sur le plan formel et a confirmé qu'elle est conforme en tous points aux exigences légales et que l'égalité salariale est respectée.

## Rémunération 2024

**Personnel**

En 2024, la masse salariale du personnel de PostFinance SA s'est élevée à environ 415 millions de francs, dont 399 millions au titre des salaires fixes et 16 millions au titre des parts variables principalement pour l'année 2023 (paiement en 2024). Les rémunérations différées, autrement dit qui ne seront versées que lors de l'exercice suivant, se chiffrent à 13 millions de francs pour 2024.

En 2024, PostFinance a employé en moyenne 3907 collaboratrices et collaborateurs, se partageant 3486 postes en équivalents plein temps.

**Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'administration (président inclus) ont été rémunérés à hauteur de 749 500 francs au total (honoraires et prestations annexes). Les prestations annexes se sont montées à 42 520 francs.

Les honoraires du président du Conseil d'administration ont été d'un montant de 200 000 francs, auquel se sont ajoutées des prestations annexes à hauteur de 14 520 francs. Les indemnités des membres du Conseil d'administration exerçant également une fonction au sein de la Direction du groupe Poste ont été versées directement au groupe.

Fixée par l'Assemblée générale à 870 800 francs au total (prévoyance professionnelle et assurances sociales comprises), la limite supérieure des honoraires a été respectée.

**Comité directeur**

Les membres du comité directeur (CEO inclus) ont été rémunérés à hauteur de 2 784 795 francs, avec des prestations annexes de 104 149 francs. Calculée en fonction des taux de réalisation des objectifs pour les années 2023 et 2024, la rémunération variable versée aux membres du comité directeur s'est élevée à 418 082 francs.

Le montant total des salaires de base des deux CEO (Hansruedi Köng en janvier et février; Beat Röthlisberger de juillet à décembre) a été de 459 334 francs, auxquels se sont ajoutés les 68 690 francs de la part variable liée. Pendant la période de transition (de mars à juin), Kurt Fuchs a assumé la fonction de CEO par intérim et a perçu à ce titre une rémunération supplémentaire d'un montant total de 53 870 francs.

Fixée à 4 796 000 francs par l'Assemblée générale, la limite supérieure du montant global de la rémunération du comité directeur (prévoyance professionnelle et assurances sociales comprises) a été respectée.

2 Avant-propos
5 Entretien
**9 Gouvernance d'entreprise**
25 Rapport annuel
47 Comptes annuels statutaires



**PostFinance SA | Rémunérations**

| CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| **Président du Conseil d'administration** | | |
| Honoraires | 200 000 | 200 000 |
| Prestations annexes | | |
| Indemnités forfaitaires pour frais et représentation | 8 000 | 8 000 |
| Abonnement général 1re classe | 6 300 | 6 520 |
| **Rémunération totale** | **214 300** | **214 520** |
| **Autres membres du Conseil d'administration (5.8)[1, 2]** | | |
| Honoraires | | |
| Rémunération de base | 400 000 | 387 500 |
| Rémunération des comités | 170 000 | 162 000 |
| Prestations annexes | | |
| Indemnités forfaitaires pour frais et représentation | 28 800 | 28 000 |
| Autres prestations annexes | 0 | 0 |
| **Rémunération totale** | **598 800** | **577 500** |
| **Total Conseil d'administration (6.8)[1, 2]** | | |
| Honoraires | 770 000 | 749 500 |
| Prestations annexes | 43 100 | 42 520 |
| **Rémunération totale** | **813 100** | **792 020** |
| **Président de la direction[3]** | | |
| Salaire de base fixe | 689 006 | 459 334 |
| Rémunération variable | | |
| Part variable du salaire (payée l'exercice suivant) | 114 375 | 68 960 |
| Prestations annexes | | |
| Indemnités forfaitaires pour frais et représentation | 15 000 | 10 000 |
| Autres prestations annexes[4, 5] | 16 480 | 3 080 |
| **Rémunération totale** | **834 861** | **541 374** |
| **Autres membres du comité directeur (5.9)** | | |
| Salaire de base fixe | 2 144 949 | 2 325 461 |
| Rémunération variable | | |
| Part variable du salaire (payée l'exercice suivant) | 354 561 | 349 122 |
| Autres paiements[6] | 0 | 53 870 |
| Prestations annexes | | |
| Indemnités forfaitaires pour frais et représentation | 48 750 | 52 800 |
| Autres prestations annexes[4] | 59 463 | 38 269 |
| **Rémunération totale** | **2 607 723** | **2 819 522** |
| **Total comité directeur (6.9)** | | |
| Salaire de base et rémunération variable | 3 302 891 | 3 256 747 |
| Prestations annexes | 139 693 | 104 149 |
| **Rémunération totale** | **3 442 584** | **3 360 896** |

1 Les indemnités des membres du Conseil d'administration exerçant également une fonction au sein de la Direction du groupe Poste sont versées directement au groupe.
2 Le départ non planifié et avec effet immédiat d'un membre du Conseil d'administration en 2024 a entraîné une vacance de deux mois au sein de l'instance, ce qui a eu un impact sur la rémunération.
3 En 2024, la fonction de CEO a été occupée pendant huit mois (en janvier et février et de juillet à décembre) par un CEO désigné par le Conseil d'administration de PostFinance.
4 Les autres prestations annexes comprennent l'abonnement général 1re classe, le véhicule de fonction et le téléphone mobile et les contributions pour la formation continue.
5 En 2024 (de juillet à décembre), le nouveau CEO a bénéficié exclusivement d'une indemnité forfaitaire pour frais et d'un téléphone mobile, conformément au règlement des cadres. Le droit à d'autres prestations annexes (abonnement général en 1re classe, véhicule de fonction) n'a pas été utilisé.
6 La différence a été versée au CFO pour l'exercice de la fonction temporaire de CEO a.i. pendant quatre mois. Sont compris au prorata le salaire de base fixe, la rémunération variable ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais et représentation.

# Contrats de management

PostFinance SA n'a conclu aucun contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques en dehors du groupe Poste.

# Organe de révision

Il appartient à l'Assemblée générale d'élire l'organe de révision conforme au droit de la société anonyme, et au Conseil d'administration d'élire celui conforme aux lois sur les banques et sur les bourses. La durée du mandat est d'un an dans les deux cas. Les mandats des deux organes de révision ci-dessus (audit comptable et audit prudentiel) ont été confiés à Ernst & Young SA. Les audits sont réalisés par des équipes distinctes. Le mandat d'organe de révision conforme aux lois sur les banques et sur les bourses a été attribué à Ernst & Young SA pour la première fois en 2019 et l'actuel auditeur responsable selon le droit des sociétés anonymes, Philipp de Boer, est en fonction depuis le 1er janvier 2019. L'organe de révision est désigné chaque année pour une durée de mandat d'un an. Les dispositions du code des obligations prévoient que le réviseur responsable ne peut être mandaté que pendant sept ans au plus. Durant l'exercice sous revue, les charges de PostFinance SA pour les honoraires de révision d'Ernst & Young SA se sont élevées à un total de 1 891 423 francs, dont 646 110 francs au titre de l'audit comptable et 1 245 313 francs au titre de l'audit prudentiel. Les instruments dont dispose l'organe de révision vis-à-vis de l'organe responsable de la haute direction sont les rapports d'audit comptable et prudentiel, les rapports extraordinaires établis dans le cadre de ses activités ainsi que sa participation aux séances du Conseil d'administration ou de ses comités.

# Politique d'information

PostFinance SA échange régulièrement des informations avec la société mère à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne son mandat de service universel dans le domaine des services de paiement.

Elle dispose en outre d'un concept d'établissement des rapports destinés aux autorités de surveillance (FINMA) et à l'Office fédéral de la communication (OFCOM), ainsi qu'à la Banque nationale suisse (BNS). Les autorités sont informées à intervalles réguliers et en temps utile de tout état de fait relevant de leur domaine de compétences.

Pour sa clientèle privée, PostFinance présente des thèmes d'actualité en relation avec l'argent et les placements sur divers supports d'information, comme ses blogs sur l'argent et sur les placements, tandis que les questions intéressant la clientèle commerciale sont abordées dans son blog sur les affaires. Le blog sur les pionniers traite quant à lui de thématiques qui concernent le personnel et l'innovation, mais aussi la responsabilité d'entreprise, et s'adresse aux personnes intéressées, en recherche d'emploi ou spécialistes de l'informatique. Par ailleurs, PostFinance est présente sur les réseaux sociaux et dialogue activement avec ses clients sur Facebook, X, Instagram, Tik Tok, LinkedIn et YouTube.

# Rapport annuel

En 2024, PostFinance a réalisé un bénéfice de 120 millions de francs, soit 44 millions de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

Les opérations d'intérêts sont la principale source de revenus de PostFinance. Les placements financiers de PostFinance sur les marchés monétaire et des capitaux doivent être sûrs et rentables. Le retour à des taux positifs a entraîné une inversion de tendance sur le plan de la rentabilité au cours des deux dernières années. Toutefois, les baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse en 2024 montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. En raison de correctifs de valeur dans le portefeuille de placements, le résultat des opérations d'intérêts est inférieur à celui de l'exercice précédent.

Le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement a continué de croître, ce qui s'est traduit par une amélioration du résultat. Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard et par le prix des transactions pour les paiements électroniques des grands comptes n'ont cependant permis de compenser que partiellement la charge croissante que représente le repli du trafic des paiements au guichet.

Les charges d'exploitation ont augmenté sous l'effet des innovations et des investissements dans la satisfaction de la clientèle.

# Activités

## Marchés

PostFinance croit en la liberté d'entreprise, raison pour laquelle elle a organisé ses marchés en secteurs d'activité indépendants. En tant qu'établissement financier de premier plan en Suisse, PostFinance fait avancer la transformation numérique dans les secteurs du trafic des paiements et du retail banking. Par ailleurs, elle crée des solutions innovantes dans son unité Digital First Banking.

## Clientèle

Les besoins de la clientèle – tant des particuliers que des entreprises dans toute la Suisse – sont au cœur de la démarche de PostFinance. Figurant parmi les principaux établissements financiers du pays, PostFinance propose des produits et des services qui s'adressent à tout le monde. Ses quelque 2,4 millions de clientes et de clients privés et commerciaux sont souvent en contact avec elle, que ce soit pour effectuer des paiements sur e-finance, avec la PostFinance App et aux caisses des magasins ou pour bénéficier d'un conseil en matière de financement, de placement ou de prévoyance dans l'une de ses filiales.

# Environnement de marché

## Cadre législatif

PostFinance est une société anonyme de droit privé, appartenant entièrement à La Poste Suisse SA. Disposant d'une autorisation d'exercer une activité de banque et de maison de titres depuis 2013, elle est soumise à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Ses activités commerciales sont régies par la législation postale et doivent tenir compte des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral, ainsi que des objectifs stratégiques de la Poste. La législation postale prévoit notamment que PostFinance assure la fourniture des services de paiement relevant du service universel dans toute la Suisse. Elle ne l'autorise toutefois pas à octroyer des crédits et des hypothèques à des tiers. Depuis 2015, PostFinance est l'une des quatre banques suisses réputées d'importance systémique, ce qui témoigne clairement de la position de premier plan qu'elle occupe dans le cadre du système financier du pays. À ce titre, elle doit satisfaire à des exigences réglementaires supplémentaires.

## Évolution

**Économie**

En 2024, la conjoncture a connu des trajectoires très différentes à travers le monde. L'économie américaine a progressé plus fortement que prévu et les perspectives ont continué de s'améliorer. À l'inverse, l'économie est restée atone en Allemagne, où la situation du secteur industriel reste tendue. Les perspectives conjoncturelles dans la zone euro et en Chine demeurent timides.

Le franc suisse se maintient à un niveau relativement élevé. Il s'est apprécié face à l'euro, mais a toutefois cédé du terrain par rapport au dollar américain. Anticipant un nouveau recul de l'inflation, plusieurs banques centrales ont continué d'abaisser leurs taux directeurs.

Au troisième trimestre 2024, l'économie suisse a connu une croissance modérée, portée notamment par le secteur des services. Dans les segments industriels plus sensibles à la conjoncture, la création de valeur a poursuivi son recul.

La Banque nationale suisse (BNS) a assoupli sa politique monétaire, réduisant son taux directeur en mars, en juin et en décembre 2024 pour le ramener progressivement à 0,5%. Au début de l'exercice sous revue, le taux directeur s'inscrivait encore à 1,75%. La pression inflationniste sous-jacente a reflué au cours de l'année. Avec l'assouplissement de sa politique monétaire, la BNS tient compte de cette évolution. Elle va continuer d'observer la situation et ajustera si nécessaire sa politique monétaire afin d'assurer le maintien de l'inflation dans la zone de stabilité des prix à moyen terme. Par conséquent, d'autres interventions en matière de taux ne sont pas exclues.

Dans son scénario de base pour l'économie mondiale, la BNS estime que cette situation délicate va perdurer dans un premier temps. La croissance économique mondiale devrait rester modeste au cours des prochains trimestres.

Il règne actuellement une incertitude très élevée quant à la politique économique et commerciale internationale et à ses répercussions macroéconomiques. En particulier, la future orientation de la politique économique des États-Unis est encore floue et les inconnues se multiplient en Europe sur le plan politique. Les risques géopolitiques persistent, surtout en lien avec les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine. Il n'est pas exclu que l'inflation se maintienne à un niveau plus élevé que prévu dans certains pays.

**Réglementation**

L'un des sujets les plus débattus du moment dans le domaine bancaire est la réaction réglementaire face à l'absorption de Credit Suisse par UBS. Au cours des deux dernières années, les responsables politiques ont formulé de nombreuses demandes. Toutefois, fin 2024, le Parlement n'avait toujours pas adopté de mesures législatives concrètes. Peu avant la fin de l'année, une commission d'enquête parlementaire (CEP) a publié un rapport, dans lequel elle examine le rôle et les activités des autorités impliquées dans le cas Credit Suisse. Dès le mois d'avril 2024, dans le cadre du rapport sur la stabilité des banques («Rapport TBTF»), le Conseil fédéral a tiré les enseignements du cas Credit Suisse, s'est livré à une analyse exhaustive de la réglementation «Too big to fail (TBTF)» et a proposé un train de mesures complet. Les bases fondamentales de la future révision de la réglementation TBTF sont ainsi posées et il faut s'attendre à des changements au niveau de la législation et de l'application. PostFinance sera concernée par ces remaniements, même si elle ne fait actuellement l'objet d'aucune requête politique ou mesure spécifique de la part du Conseil fédéral. Les futures évolutions dans le domaine TBTF sont d'une grande importance pour PostFinance en sa qualité de banque d'importance systémique. Une attention particulière doit être portée au modèle commercial, au profil de risque et aux restrictions posées par la législation spéciale.

Les autres évolutions essentielles pour PostFinance sont les propositions du Conseil fédéral relatives au développement du service universel postal, l'introduction d'un registre de transparence pour les personnes morales, les modifications prévues en matière de compliance fiscale et le traitement conforme au droit des marchés financiers de modèles commerciaux innovants, notamment ceux des prestataires de paiement et de cryptomonnaies. L'évolution rapide des prescriptions dans le domaine du reporting non financier et la gestion du thème de la durabilité constituent aussi un défi. L'environnement réglementaire demeure exigeant.

# Stratégie

PostFinance place les besoins de sa clientèle au centre de son action

PostFinance est un prestataire de services financiers diversifié et innovant. Elle propose à ses clientes et à ses clients des solutions originales et des innovations ingénieuses leur facilitant la gestion de leur argent. PostFinance souhaite tout simplement faire du banking une expérience agréable. Pour cela, elle mise sur des outils et des technologies de pointe, qu'elle développe ou adapte aux spécificités du marché suisse. La satisfaction des besoins de la clientèle – tant des particuliers que des entreprises dans toute la Suisse – est systématiquement au cœur de sa démarche.

Dans le même temps, PostFinance gère ses ressources et ses investissements de manière responsable, diligente et durable. Elle a solidement ancré la durabilité dans sa stratégie.

## Perspectives pour la période stratégique 2025-2028

PostFinance continue de renforcer les activités indépendantes des taux d'intérêt et place la clientèle au centre de son action. En tant que banque de détail, elle accompagne activement sa clientèle privée dans toutes les situations de la vie. Elle assure en outre la gestion quotidienne des flux de paiements pour la clientèle commerciale, simplifie ses processus et les aligne sur les besoins de sa clientèle.

Dans le domaine de la durabilité, PostFinance se situe au-dessus de la moyenne des banques suisses et se développe pour devenir une organisation toujours plus durable.

# Durabilité

La durabilité est l'une des cinq orientations stratégiques de la stratégie d'entreprise 2025-2028

Déterminée à assumer sa responsabilité environnementale, sociale et économique, PostFinance applique une gestion globale de la durabilité. Pour la période stratégique 2025-2028, elle a défini la durabilité comme l'une de ses cinq orientations stratégiques et a élaboré, en 2024, une stratégie en la matière. Dans le cadre de ce processus, PostFinance a identifié cinq thèmes prioritaires qui influenceront ses activités au cours des prochaines années. Différents objectifs et critères de mesure stratégiques (KPI de pilotage) ont été établis pour chaque thème prioritaire. Les KPI de pilotage permettront de mesurer les progrès réalisés.

En adéquation avec les objectifs climatiques de la Poste, PostFinance vise un fonctionnement interne carbone-neutre d'ici à 2030 et la réalisation de l'objectif Zéro émission nette à partir de 2040. C'est pourquoi elle doit diminuer ses émissions directes et indirectes. Cela implique de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 42% par rapport à 2021 et, à partir de 2030, d'extraire les émissions résiduelles de l'atmosphère pour les stocker durablement (neutraliser). Dans ce contexte, les émissions générées par les investissements sur le marché mondial des capitaux pèsent lourd dans la balance. Dans sa chaîne de création de valeur, surtout au niveau des émissions financées par des placements pour compte propre, PostFinance entend, d'ici 2030, réduire ses émissions d'au moins 25% par rapport à 2021. S'agissant des obligations d'entreprise, elle va veiller à ce qu'environ la moitié des contreparties financées poursuivent des objectifs climatiques validés.

PostFinance offre des conditions de travail attrayantes à son personnel. Elle s'engage à verser des salaires équitables et soutient la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Par ailleurs, elle encourage la diversité et l'égalité des chances, car elle valorise un environnement de travail dans lequel l'ensemble des membres de son personnel se sentent acceptés et respectés.

## Rapport de durabilité

Dans son rapport de durabilité 2024, PostFinance fournit des informations sur les questions environnementales (en particulier les objectifs en matière de $CO_2$), les questions sociales, les questions de personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption en se fondant sur l'art. 964a–c du code des obligations (CO).

En 2024, PostFinance a réalisé une double analyse de matérialité afin d'identifier les principaux thèmes de durabilité du point de vue financier et de l'impact généré. Ce travail a permis de déterminer onze thèmes prioritaires pour PostFinance, qui constituent la base du rapport de durabilité.

## Publication des risques financiers liés au climat et rapport sur les questions climatiques

Depuis 2024, PostFinance est légalement tenue d'intégrer un plan de transition dans son rapport climatique. Ce document expose la manière dont l'entreprise entend atteindre ses objectifs de protection du climat en conformité avec les objectifs climatiques de la Suisse. En publiant son plan de transition, PostFinance répond à l'obligation prévue à l'art. 3 de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Dans le rapport de durabilité, PostFinance intègre le plan de transition ainsi que la publication des risques financiers liés au climat selon la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA, qui paraissait jusqu'alors séparément.

Toutes les publications sont consolidées dans le Rapport de durabilité 2024, disponible sur → postfinance.ch/rapport.

### Bénéfice

2020 à 2024
En millions de CHF

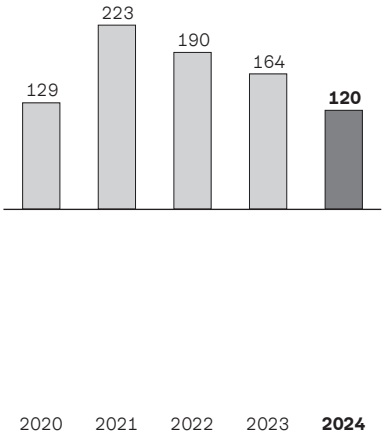


### Valeur ajoutée de l'entreprise

2020 à 2024
En millions de CHF

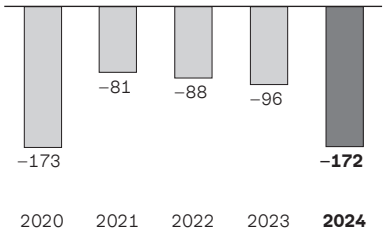


### Ratio coûts/revenus

2020 à 2024
En %

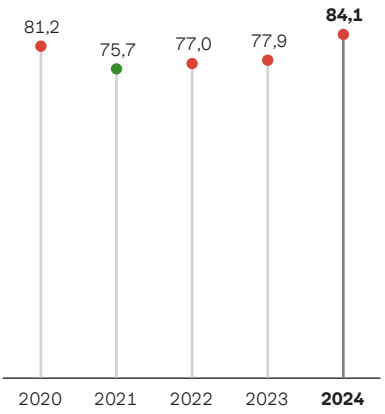


### Rendement des fonds propres

2020 à 2024
En %

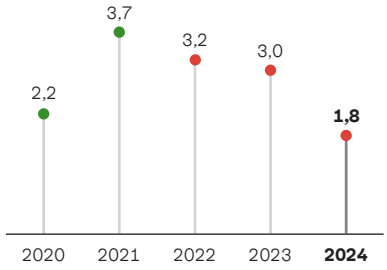


### Moyenne du patrimoine des clients (Ø mensuelle)

2020 à 2024
En milliards de CHF

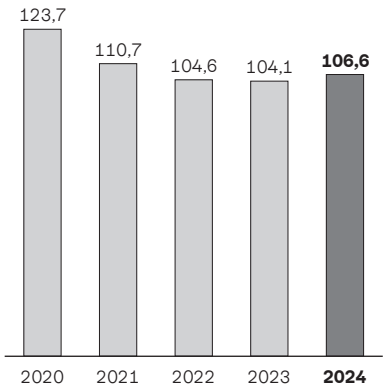


### Marge d'intérêts

2020 à 2024
En points de base

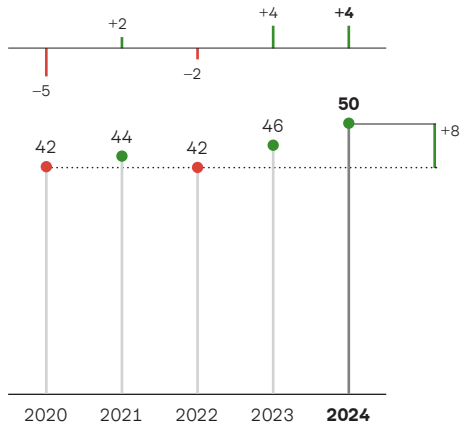


Légende des graphiques
- Effet positif sur le résultat
- Effet négatif sur le résultat

# Commentaire de l'évolution de l'activité

## Chiffres clés

Les opérations d'intérêts sont la principale source de revenus de PostFinance

Les opérations d'intérêts sont la principale source de revenus de PostFinance. La phase de taux directeurs négatifs de la Banque nationale suisse, qui a duré environ huit ans jusqu'à l'automne 2022, ainsi que les taux en partie négatifs sur les marchés financiers et des capitaux ont laissé à PostFinance peu d'opportunités de placements rentables pour les fonds de la clientèle. Par conséquent, le résultat des opérations d'intérêts est en repli depuis des années et l'érosion des marges qui en découle a considérablement pesé sur le résultat de PostFinance.

L'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques limite le modèle commercial de PostFinance, qui s'est vue contrainte de répercuter les taux négatifs sur sa clientèle.

Des commissions sur avoirs ont dû être introduites à partir de février 2015 pour la clientèle individuelle disposant d'un patrimoine au-delà d'une certaine limite d'exemption et à partir de février 2017 également pour la clientèle privée. Les valeurs seuils ont été abaissées à plusieurs reprises au cours de la phase de taux négatifs. Pour la clientèle privée, le dernier abaissement a été effectué au second semestre 2021, avec une valeur seuil fixée à 100 000 francs. Ces mesures ont entraîné une sortie de fonds de la clientèle ou un transfert vers des placements en fonds ou en titres. Chez la clientèle privée, l'introduction des nouveaux packages bancaires en 2021 a provoqué, comme prévu, des consolidations en une relation bancaire principale, la clôture de comptes inactifs et, parfois, la résiliation de la relation client. Dans le bilan, cela s'est traduit par une baisse des engagements résultant des dépôts de la clientèle. Avec le retour à des taux directeurs positifs, des facteurs importants ont évolué: le 1er octobre 2022, PostFinance a totalement supprimé les commissions sur avoirs qu'elle appliquait jusqu'alors.

PostFinance réalise en permanence de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles. La hausse des taux d'intérêt à long terme a engendré une augmentation progressive des produits issus des placements financiers. Depuis l'automne 2022, les liquidités déposées auprès de la BNS sont elles aussi rémunérées. Depuis le 1er décembre 2023, les avoirs à vue détenus auprès de la BNS pour satisfaire aux exigences en matière de réserves minimales ne sont plus rémunérés. Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2024, les banques sont tenues, par mesure de sécurité, de disposer sur leur compte auprès de la BNS de davantage de liquidités pour leurs engagements déterminants. Sous l'effet de ces exigences supplémentaires, le montant non rémunéré a augmenté.

Le patrimoine des clients s'élève à 106,6 milliards de francs, ce qui représente une hausse de 2,6 milliards. À la suite d'une réduction délibérée du bilan visant à accroître l'autofinancement durant la phase des taux négatifs, PostFinance est parvenue à stabiliser les fonds de la clientèle et à développer le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt.

Après des années d'érosion dans un contexte de taux négatifs, la marge d'intérêts brute a de nouveau progressé de 4 points de base pour s'établir à 50. Les taux d'intérêt à long terme positifs ont conduit à une augmentation des produits issus des placements financiers.

PostFinance a relevé à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, lui permettant ainsi de bénéficier de la hausse des taux. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attrayants à la clientèle. En août et en novembre 2024, PostFinance a de nouveau dû abaisser les intérêts sur les comptes d'épargne et de prévoyance.

Les récentes baisses des taux directeurs opérées par la BNS montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. Pour PostFinance, dont les produits dépendent fortement des opérations d'intérêts, la baisse des taux ne laisse pas entrevoir un redressement rapide des marges.

Le résultat d'entreprise inférieur à celui de l'exercice précédent se traduit également dans les chiffres clés: le rendement des fonds propres a reculé de 1,2% pour s'établir à 1,8% et le ratio coûts/revenus a augmenté malgré une politique de maîtrise des coûts, passant de 77,9% à 84,1%. Par conséquent, l'exercice 2024 s'est de nouveau clos sans génération de valeur ajoutée de l'entreprise.

**PostFinance SA | Chiffres clés**

| 2024, avec comparaison exercice précédent | | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | | | |
| Total du bilan selon «Comptabilité – banques» | millions de CHF | 102 257 | 104 836 |
| Ratio de fonds propres selon prescriptions pour banques d'importance systémique | % | 22,2 | 22,3 |
| Ratio d'endettement going concern | % | 5,32 | 4,99 |
| Ratio d'endettement gone concern | % | 1,07 | 1,28 |
| **Compte de résultat selon «Comptabilité – banques»** | | | |
| Produits d'exploitation | millions de CHF | 1 235 | 1 200 |
| Bénéfice | millions de CHF | 164 | 120 |
| Rendement des fonds propres[1] | % | 3 | 1,8 |
| Ratio coûts/revenus | % | 77,9 | 84,1 |
| **Patrimoine des clients et prêts** | | | |
| Patrimoine des clients[2] | millions de CHF, Ø mois | 104 071 | 106 642 |
| Fonds, titres et assurances-vie[2] | millions de CHF, Ø mois | 17 698 | 20 265 |
| Fonds de la clientèle | millions de CHF, Ø mois | 86 373 | 86 377 |
| Evolution du patrimoine des clients[3] | millions de CHF | –546 | 2 571 |
| Avoirs administrés selon prescriptions Circ. 2020/1[2] | millions de CHF | 37 720 | 39 109 |
| Apports d'argent frais avoirs administrés[3] | millions de CHF | 1 156 | –212 |
| Hypothèques (opérations hors bilan)[4] | millions de CHF | 6 033 | 6 175 |
| **Chiffres clés marché et personnel** | | | |
| Clientèle[5] | milliers | 2 425 | 2 403 |
| Clientèle privée | milliers | 2 171 | 2 156 |
| Clientèle commerciale | milliers | 254 | 247 |
| Utilisateurs e-finance[5] | milliers | 1 949 | 1 965 |
| Comptes de clients privés | milliers | 3 594 | 3 549 |
| Comptes de clients commerciaux | milliers | 283 | 275 |
| Satisfaction de la clientèle privée | indice | 81 | 81 |
| Satisfaction de la clientèle commerciale | indice | 75 | 77 |
| Effectif moyen | équivalents temps plein | 3 340 | 3 486 |
| Satisfaction du personnel | indice | 80 | 84 |
| **Transactions** | | | |
| Transactions dans le trafic des paiements | millions | 1 368 | 1 433 |

1 Rendement des fonds propres = résultat opérationnel selon «Comptabilité – banques»/fonds propres moyens pris en compte selon «Comptabilité – banques»
2 PostFinance présente le patrimoine des clients et les avoirs administrés. Le patrimoine des clients comprend tous les avoirs apportés par la clientèle et il est déterminé sur la base de montants mensuels moyens. Les avoirs administrés n'incluent que les fonds déposés à des fins d'investissement à la date de référence.
3 La composition des avoirs administrés et leur calcul se fondent sur des dispositions réglementaires. Le patrimoine des clients couvre quant à lui un spectre plus large et comprend aussi des avoirs n'ayant pas été déposés à des fins d'investissement (p. ex. avoirs en compte privé). Son calcul repose en outre sur des moyennes mensuelles. Il peut en résulter une évolution différente de ces deux chiffres clés.
4 Opérations de commissions en coopération avec des partenaires financiers et aussi comme activités d'intermédiation pour des hypothèques PostFinance via une plateforme de comparaison
5 La logique de mesure du chiffre clé a été remaniée en ce qui concerne la définition de la clientèle active et les valeurs 2023 ont été adaptées en conséquence.

## Patrimoine et volume des opérations clients

Durant l'exercice 2024, le total du bilan a augmenté de 2,6 milliards de francs pour s'établir à 105 milliards. Cette évolution s'explique en particulier par la hausse des activités liées aux opérations de financement de titres.

Une part importante des actifs détenus par PostFinance consiste toujours en des placements financiers à taux fixe à plus d'un an, en Suisse et à l'étranger. Au 31 décembre 2024, les liquidités déposées auprès de la BNS étaient toujours élevées.

**Fonds de la clientèle**

À la suite d'une réduction délibérée du bilan visant à accroître l'autofinancement lors des exercices précédents, PostFinance est parvenue à stabiliser les fonds de la clientèle malgré la baisse des taux directeurs.

Avec le retour à des taux directeurs positifs à l'automne 2022, des facteurs importants ont évolué: le 1er octobre 2022, PostFinance a totalement supprimé les commissions sur avoirs. PostFinance a relevé à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, lui permettant ainsi de bénéficier de la hausse des taux. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attrayants à la clientèle. En août et en novembre 2024, PostFinance a de nouveau dû abaisser les intérêts sur les comptes d'épargne et de prévoyance.

Le retour à des taux positifs et la stabilité financière qui en découle constituent une base solide pour remettre de plus en plus les besoins de la clientèle au premier plan. En complément de l'offre de produits, il est essentiel d'offrir une qualité de conseil élevée et d'améliorer les processus de service à la clientèle pour accroître la confiance et attirer davantage de fonds.

**Patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt**

En 2024, le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt (fonds self-service, fonds de prévoyance, e-gestion de fortune et e-trading) a augmenté d'environ 2,6 milliards de francs. Les fluctuations négatives de la valeur de marché en 2022 ont pu être entièrement compensées au cours des deux dernières années, notamment grâce à des afflux nets de fonds d'environ 400 millions de francs en 2023 et de 300 millions en 2024. Le patrimoine dans les produits de placement a augmenté à plus de 20 milliards de francs, ce qui représente une hausse de quelque 15% par rapport à l'exercice précédent.

Le thème des placements revêt une importance stratégique pour PostFinance. Un très bon accueil a été réservé aux solutions de placement numériques (e-gestion de patrimoine, conseil en fonds Base, conseil en placement Plus et fonds self-service). Les placements avec une orientation durable sont de plus en plus populaires. Par ailleurs, grâce au lancement de sa propre offre de négoce et de conservation de cryptomonnaies, PostFinance a démarré l'année 2024 avec succès.

En période d'incertitudes conjoncturelles, la clientèle orientée placements fait preuve de retenue. Lors des derniers exercices, il en a résulté un recul des afflux nets de fonds et une baisse importante de l'activité de négoce. Les incertitudes géopolitiques, les relèvements de taux partout dans le monde et la montée des craintes de récession ont pesé sur les marchés des actions. Ces effets négatifs du marché se sont répercutés sur la fortune des fonds et sur la fortune e-trading. Les faillites de quelques banques régionales américaines et la chute de Credit Suisse en mars 2023 ont généré de l'incertitude chez les investisseurs.

En 2024, les perspectives conjoncturelles divergentes dans les différentes zones monétaires se sont reflétées également sur le marché des actions, avec de fortes hausses de cours aux États-Unis et des pertes dans la zone euro. Au cours de l'exercice sous revue, PostFinance a renoué avec une activité en hausse dans l'e-trading.

La pression inflationniste a faibli au cours de l'année 2024. S'attendant à un nouveau repli de l'inflation, plusieurs banques centrales ont réduit leurs taux directeurs, parfois de manière marquée. Pour les personnes qui épargnent ou investissent, il en résulte des taux d'intérêt moins élevés. À l'inverse, les

investisseurs sur le marché des capitaux tirent avantage de ces taux directeurs plus bas. En conséquence, la clientèle de PostFinance a privilégié les fonds en actions, si bien que le patrimoine investi a franchi la barre des 20 milliards de francs en 2024.

**Davantage de transactions dans le cadre du trafic des paiements**

Les paiements par carte et les solutions de paiement mobile comme TWINT sont toujours plus prisés

En 2024, PostFinance a traité 1433 millions de transactions dans le cadre du trafic des paiements, soit une progression de 4,7%. La clientèle a effectué des transactions pour un montant total dépassant largement 2000 milliards de francs. Ces chiffres témoignent clairement de l'importance de PostFinance sur le marché suisse des services financiers.

La clientèle recourt toujours plus à d'autres moyens de paiement que les espèces, montrant une prédilection pour les paiements par carte et les solutions de paiement mobile telles que TWINT. Les chiffres de vente et le nombre de transactions confirment le bien-fondé d'une orientation stratégique axée sur les clientes et les clients qui gèrent eux-mêmes leurs finances et qui utilisent les produits simples et attrayants de PostFinance.

**Baisse des versements au guichet**

La pandémie et le passage à la QR-facture ont modifié durablement les habitudes de la clientèle, qui se tourne de plus en plus vers l'online banking. En 2024, cette tendance a provoqué un recul sensible du chiffre d'affaires lié aux versements au guichet dans les filiales de la Poste. La part des versements effectués aux points d'accès de la Poste ne représente plus que 1,3% du volume de transactions traité par PostFinance.

## Investissements

En 2024, PostFinance a investi dans l'entretien de son système de noyau bancaire. Dans le cadre du processus de cycle de vie, tous les serveurs de la plateforme d'applications virtualisée ont été remplacés. De plus, la plateforme a été standardisée et les capacités ont été étendues pour les systèmes de stockage de données existants.

Fin 2024, le portefeuille immobilier – qui compte 21 biens – présentait une valeur de marché de 1,26 milliard de francs. Durant l'exercice sous revue, PostFinance a investi quelque 18 millions de francs pour maintenir et développer la valeur des immeubles. Sur cette somme, elle a consacré 4 millions de francs à des projets fortement axés sur la durabilité.

En 2024, PostFinance a investi 1,2 million de francs dans l'entretien et la remise en état du bâtiment historique de Genève Mont-Blanc, qui date de 1892.

Le bâtiment de la Poste de Genève Montbrillant, situé à proximité de la gare Cornavin, est actuellement transformé en immeuble de rendement adapté au marché. En 2024, la transformation des plus de 65000 m² de surface utile a nécessité 4 millions de francs, dont plus de 1,8 million a été consacré à un éclairage moins énergivore.

Le nouveau bâtiment Genève Rive a été achevé en 2024. Au cours de l'exercice sous revue, PostFinance a investi 4,7 millions de francs dans le projet. Le bâtiment a été mis en service au deuxième trimestre 2024 avec l'ouverture de la filiale de la Poste Genève 3. Les surfaces de bureau et les logements ont bénéficié d'un très bon positionnement sur le marché.

Dans l'immeuble situé à Avenue de Tivoli à Fribourg, PostFinance a investi 1,2 million de francs pour la rénovation durable de l'éclairage, des plafonds et de la ventilation.

À l'issue de la procédure de dialogue, le développement du projet Bâle Nauentor nécessite des travaux de coordination et de planification supplémentaires avec les autorités, les CFF et d'autres parties prenantes. La réalisation de ce projet qui longe et surplombe la gare CFF de Bâle s'avère éminemment complexe. En 2024, PostFinance a investi 1 million de francs dans le projet de construction et dans l'entretien de l'ancien bâtiment.

Enfin, PostFinance a aussi investi sous la forme d'apports en capital dans des participations.

## Résultats

**Bénéfice**

PostFinance a enregistré un bénéfice de 120 millions de francs, montant établi selon les Prescriptions comptables pour les banques (PCB)

En 2024, PostFinance a enregistré un bénéfice de 120 millions de francs, montant établi selon les Prescriptions comptables pour les banques (PCB), soit 44 millions de moins que l'exercice précédent. Le résultat a notamment été influencé par l'augmentation des charges de personnel en raison d'investissements dans du personnel spécialisé supplémentaire ainsi que par des correctifs de valeur sur des prêts et des emprunts dans le portefeuille de placements.

**Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation se montent à 1200 millions de francs, ce qui représente une baisse de 35 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les opérations d'intérêts constituent la principale source de revenus de PostFinance. En 2024, elles ont généré un résultat net sur intérêts de 457 millions de francs, soit 59 millions de moins que lors de l'exercice précédent. Le résultat des opérations d'intérêts a été grevé non seulement par l'évolution de l'environnement en matière de taux et la baisse des taux directeurs sur la rémunération des avoirs à vue auprès de la Banque nationale suisse (BNS), mais aussi par des correctifs de valeur sur les prêts et les emprunts dans le portefeuille de placements à hauteur de 40 millions de francs.

La pression inflationniste a faibli au cours de l'année 2024. La BNS tient compte de cette évolution afin de garantir le maintien de l'inflation dans la zone de stabilité des prix à moyen terme. Elle a donc décidé d'assouplir sa politique monétaire, abaissant le taux directeur à plusieurs reprises pour le ramener à 0,5% actuellement, alors qu'il s'inscrivait encore à 1,75% en début d'année.

Pour PostFinance, cela signifie que les produits d'intérêts ont tendance à diminuer et que les attentes concernant les produits futurs sont moins bonnes. La BNS rémunère les avoirs à vue en francs suisses jusqu'à une limite d'exemption correspondant au taux directeur actuellement en vigueur. La réserve minimale que PostFinance doit détenir à titre de sûretés sur son compte auprès de la BNS n'est pas rémunérée. De plus, cette réserve été augmentée au 1er juillet 2024. Par conséquent, les produits issus de la rémunération des avoirs auprès de la BNS et du marché monétaire interbancaire ont diminué.

La BNS utilise la rémunération des avoirs à vue pour influencer le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire. En 2024, les anticipations d'une baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire ont mis sous pression également les taux d'intérêt à long terme sur le marché des capitaux, ce qui explique la baisse des rendements des nouveaux placements sur le marché des capitaux et le recul des produits d'intérêts sur les immobilisations financières.

PostFinance réalise en permanence de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles. En raison des conditions de marché et depuis le retour à des taux directeurs positifs, les rendements des nouvelles tranches d'investissement ont progressivement conduit à une augmentation des produits dans un contexte de hausse des taux.

PostFinance a relevé à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, lui permettant ainsi de bénéficier de la hausse des taux. Dès lors, la charge liée aux intérêts passifs s'est fortement accrue. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attrayants à la clientèle. En août et en novembre 2024, PostFinance a de nouveau dû abaisser les intérêts sur les comptes d'épargne et de prévoyance. Les adaptations ont été effectuées de manière échelonnée, selon le genre de compte et le montant des dépôts.

Après des années d'érosion, la marge d'intérêts brute a augmenté, comme lors de l'exercice précédent, de 4 points de base pour s'établir à 50.

PostFinance a enregistré un résultat en hausse de 25 millions de francs pour les activités indépendantes des taux d'intérêt, en particulier au niveau des opérations de commissions, des prestations de services et des opérations de négoce.

Le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement comme les fonds self-service, les fonds de prévoyance et l'e-gestion de fortune a franchi la barre des 20 milliards de francs et PostFinance a renoué avec une hausse des activités e-trading en 2024. En conséquence, le résultat a progressé.

Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard et par le prix des transactions pour les paiements électroniques des grands comptes n'ont permis de compenser que partiellement la charge croissante que représente le repli du trafic des paiements au guichet. Le déficit de ce volet du service universel grève de plus en plus le résultat de PostFinance.

PostFinance s'emploie sans cesse à augmenter l'attrait de la PostFinance Card grâce à des services complémentaires profitant aussi bien aux commerçants qu'aux titulaires de carte. Le chiffre d'affaires de la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard pour la clientèle privée et commerciale a fortement augmenté. La carte à co-badging est acceptée dans un nombre encore plus élevé de points de vente et de boutiques en ligne en Suisse, et peut aussi être utilisée à l'étranger. De plus, il est possible de retirer des espèces à l'étranger aux distributeurs automatiques de billets arborant le logo Mastercard.

Les retraits d'espèces dans les filiales de la Poste et aux Postomat ont encore reculé, enregistrant une baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent. Les retraits d'espèces sont inférieurs aux valeurs de 2023 également chez les partenaires, aux Bancomat et dans les commerces, ce qui s'explique par le fait que les moyens de paiement autres que les espèces séduisent de plus en plus la clientèle. En particulier, les paiements par carte et les solutions de paiement mobile comme TWINT sont toujours plus prisés.

**Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1009 millions de francs, soit une hausse de 48 millions par rapport à l'exercice précédent.

À la suite d'investissements dans du personnel spécialisé supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté d'environ 40 millions de francs. L'effectif moyen s'est accru de 146 postes à temps plein pour s'établir à 3486 unités. L'effectif de l'unité Informatique a augmenté à la suite de l'internalisation de spécialistes externes et de l'intégration de ressources supplémentaires indispensables. Dans l'unité Distribution, des mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer la satisfaction et la fidélisation de la clientèle et de garantir l'accessibilité. Un «Welcome Desk» à l'intention de la clientèle commerciale et une équipe supplémentaire pour l'acquisition de clientes et de clients ont notamment été mis en place. Dans le même temps, PostFinance a continué de promouvoir les innovations et a constitué différentes équipes. Le léger recul de l'effectif dans l'unité Operations est imputable au programme d'efficacité «SpeedUp», orienté sur la numérisation et l'automatisation.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté en particulier sous l'effet de la hausse des mesures de garantie de crédit internes au groupe dans le cadre d'une déclaration de soutien.

**Résultat extraordinaire et impôts sur le bénéfice**

Au premier semestre 2024, PostFinance a réalisé des produits extraordinaires d'un montant de 36 millions de francs grâce à la vente d'une participation.

En raison des résultats statutaires (résultat selon les PCB) négatifs des exercices précédents à la suite d'un amortissement du goodwill et du fait des reports de pertes qui en ont découlé, les charges d'impôts courants sur le bénéfice ont été nulles en 2022. Étant donné que le report de pertes a été utilisé au premier trimestre 2023, PostFinance paie à nouveau des impôts sur le bénéfice depuis lors.

## Réconciliations du résultat d'exploitation du segment PostFinance selon les directives IFRS du groupe et du bénéfice de PostFinance SA selon les prescriptions «Comptabilité – banques»

Les principes d'évaluation conformes à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et à la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques» diffèrent des prescriptions des IFRS. Le tableau ci-après réconcilie le résultat du segment PostFinance conforme aux IFRS avec le bénéfice selon l'OEPC-FINMA et la circulaire FINMA 2020/1.

PostFinance publie en outre des comptes annuels statutaires conformes aux prescriptions comptables du droit bancaire (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, OEPC-FINMA et PCB). Les autres publications externes de PostFinance SA rendant compte de l'état de ses capitaux propres reposent également sur les données selon les prescriptions comptables pour les banques (PCB).

**Réconciliation entre le compte de résultat du segment du groupe et le résultat de l'exercice de PostFinance conforme aux PCB**

Le rapport financier de La Poste Suisse SA présente les chiffres du segment PostFinance. Ce segment rend compte du point de vue du groupe, avec l'affectation de divers postes de produits et de charges de PostFinance à d'autres unités du groupe. Il intègre en outre la vision consolidée. Le tableau ci-après réconcilie le résultat du segment PostFinance, le résultat de l'exercice de PostFinance SA conforme aux directives IFRS du groupe et le bénéfice de PostFinance SA conforme aux PCB.

Le chapitre Résultats du présent rapport ainsi que le rapport financier de la Poste, Comptes annuels de PostFinance, présentent un tableau réconciliant le résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance selon les directives IFRS du groupe et le bénéfice de PostFinance SA selon les PCB.

**Résultat des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel**

La Poste et les sociétés du groupe financent le service universel postal par leurs propres moyens

La Poste et les sociétés du groupe doivent financer le service universel postal par leurs propres moyens. Le résultat de PostFinance comprend par conséquent des produits et des charges issus du trafic des paiements au guichet qui est traité dans les filiales de RéseauPostal.

L'essor du numérique dans le trafic des paiements et, partant, le fort recul des volumes de transactions dans les filiales pèsent de plus en plus sur le résultat de PostFinance. Cet état de fait est également indiqué dans le tableau de conciliation.

En repli de 11% par rapport à l'exercice précédent, le nombre de versements au guichet a enregistré une nouvelle baisse significative en 2024. Les habitudes de la clientèle ont évolué durablement: les espèces perdent de plus en plus de terrain par rapport à d'autres moyens de paiement et les factures sont réglées en ligne.

**PostFinance SA | Réconciliation des résultats**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| **Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance avant frais/droits, compensation des coûts nets et résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel[1]** | **326** | **261** |
| Résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel[1] | –62 | –58 |
| **Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS avant frais/droits et compensation des coûts nets** | **264** | **203** |
| Frais de siège, droits de licence et compensation des coûts nets | –28 | –42 |
| **Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS après frais/droits et compensation des coûts nets** | **236** | **161** |
| Résultat des sociétés associées et coentreprises | –7 | 4 |
| Résultat financier | –27 | –49 |
| **Résultat d'entreprise (EBT) du segment PostFinance** | **202** | **116** |
| Impôts sur le bénéfice | –41 | –21 |
| **Bénéfice du segment PostFinance** | **161** | **95** |
| Effets de la consolidation de sociétés associées et coentreprises | 9 | –3 |
| **Bénéfice de PostFinance SA avant réconciliation** | **170** | **92** |
| Différences d'évaluation des immobilisations financières | 8 | 6 |
| Reprises de dépréciations / Dépréciations sur immobilisations financières et créances y c. impôts | 0 | 0 |
| Plus-values réalisées sur remboursements (anticipés) | 0 | 1 |
| Différences d'évaluation entre les Swiss GAAP RPC 16 et la norme IAS 19 | –9 | –5 |
| Différences d'évaluation des contrats de location selon IFRS 16 | 0 | 0 |
| Amortissement sur immeubles réévalués | –7 | –3 |
| Correctif de valeur individuel consécutif à une diminution de la valeur de marché (actif immobilisé) | – | – |
| Différences d'évaluation des participations | –6 | –1 |
| Plus-values réalisées sur participations | 0 | 37 |
| Plus-values réalisées sur immeubles vendus | –4 | 0 |
| Ajustement des effets fiscaux courants et latents selon IFRS | 12 | –7 |
| **Bénéfice de PostFinance SA selon «Comptabilité – banques»** | **164** | **120** |

1 Publication en sus de la note 6.5 Informations par segment dans les comptes annuels du groupe: lacune de financement résultant du trafic des paiements avec justificatifs et de l'utilisation d'espèces relevant du service universel.

## Résultats non financiers significatifs

**Satisfaction de la clientèle**

En 2024, la satisfaction globale de la clientèle privée est restée stable à 81 points, sur une échelle de 0 à 100, et la satisfaction globale de la clientèle commerciale Retail a augmenté de 2 points, passant de 75 à 77 points. Même si les coûts et les frais élevés sont le motif d'insatisfaction le plus fréquemment cité par la clientèle privée, le rapport qualité/prix est nettement mieux noté en 2024 qu'il y a un an. Cela pourrait s'expliquer essentiellement par la meilleure évaluation de l'offre pour le même prix. Pour sa part, la clientèle commerciale Retail émet principalement des critiques concernant les aspects liés aux services.

Les clientes et les clients sont très satisfaits des solutions numériques et du trafic des paiements

Grâce notamment aux optimisations de processus, aux mesures de communication comme l'initiative de valorisation et aux projets d'amélioration de l'offre de produit et services, PostFinance a pu réduire en 2024 les points critiques relevés par la clientèle. De plus, des améliorations sont visibles pour les offres clés. Par exemple, la clientèle privée est très satisfaite de la PostFinance App et lui attribue la note élevée de 88 points sur 100, une évaluation nettement supérieure à celle de l'exercice précédent. L'acceptation de la PostFinance Card dans les commerces et les restaurants, qui obtient 82 points, est de mieux en mieux notée. La communication proactive de la connexion à e-finance via la PostFinance App a fait augmenter de 82 à 84 points la satisfaction de la clientèle commerciale Retail à l'égard d'e-finance. Par rapport à 2023, la clientèle commerciale Retail évalue également nettement mieux la QR-facture (89 points) ainsi que le trafic automatisé des paiements basé sur un logiciel (85 points).

En 2025, PostFinance prévoit d'introduire des mesures supplémentaires pour améliorer la satisfaction de la clientèle. Par ailleurs, la nouvelle stratégie 2025-2028 a permis de poser les bases pour traiter les questions importantes liées à la clientèle, telles que l'amélioration continue de la satisfaction de la clientèle dans le domaine des services et des processus.

**Sondage du personnel**

L'édition 2024 du sondage du personnel enregistre un taux de réponse de 91%, recueillant ainsi les voix de 3406 collaboratrices et collaborateurs. Les résultats agrégés sont constants, affichant un niveau élevé à très élevé, et ont en partie encore progressé par rapport à l'exercice précédent.

Les meilleures notes ont une nouvelle fois été attribuées aux responsables de conduite ainsi qu'à la collaboration dans les équipes – deux éléments clés pour que le personnel soit performant. Les questions du sondage du personnel font également partie du top trois: cet outil est présent, bien ancré et mobilisateur. Le bloc thématique «Mon engagement» a maintenu son niveau élevé, gagnant même un point. Cela s'explique notamment par la question relative à la recommandation, qui est intégrée dans le bloc: 97% des collaboratrices et des collaborateurs recommandent PostFinance comme employeur.

Les résultats de l'enquête sur la santé présentent une évolution stable et en partie positive de l'état de santé général du personnel. Les collaboratrices et les collaborateurs se déclarent en bonne forme physique et mentale. Les responsables de conduite s'engagent pleinement pour assurer la satisfaction et le bien-être de leurs équipes, ce qui se reflète dans des évaluations constamment positives.

## Évaluation des risques

En raison de l'interdiction d'octroyer des crédits et des activités de placement sur les marchés monétaire et des capitaux qui en découlent, le résultat des opérations d'intérêts de PostFinance dépend fortement des taux du marché pour ses nouveaux investissements. Malgré cette restriction, elle continue de suivre une politique de placement prudente. Il en résulte un portefeuille qui se distingue par une très bonne qualité de crédit et une excellente liquidité. La structure des échéances du portefeuille de placements est coordonnée avec celle du refinancement, si bien que le positionnement est équilibré pour ce qui est du risque de taux d'intérêt. Dans un environnement de taux d'intérêt en baisse, PostFinance a pu maintenir sa marge d'intérêts globale à un niveau stable en 2024. La stratégie de pricing poursuivie n'a pas entraîné de changements significatifs dans la structure de la clientèle, même si les volumes de dépôts ont enregistré un léger repli.

Les risques les plus importants que court PostFinance résultent de défaillances inattendues dans son portefeuille de placements. C'est pourquoi, outre la qualité de crédit, la diversification des risques est examinée et évaluée à intervalles réguliers au sein du portefeuille. Les risques de variation des taux d'intérêt encourus du fait de la transformation des échéances peuvent avoir pour effet un résultat des opérations d'intérêts fluctuant dans le temps. Ces risques sont contrôlés et évalués en permanence dans le cadre d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes.

Étant donné que le vaste portefeuille held to maturity de PostFinance n'est pas concerné par une volatilité accrue des marchés, les risques de marché encourus ne revêtent qu'une importance minime. La situation en matière de liquidité reste très stable à un niveau élevé. D'autres défis peuvent naître de l'application de nouvelles prescriptions réglementaires, auxquelles PostFinance serait particulièrement exposée en raison de la flexibilité limitée par la loi de son modèle commercial.

## Mise en œuvre de la stratégie

**Innovation**

L'unité spécialisée Innovation & Venturing (VNTR) veille à détecter tous les thèmes clés pour l'avenir, à identifier à temps les dernières tendances et à examiner les opportunités. PostFinance partage ses connaissances en matière d'innovation, par exemple avec des universités, afin de jouer un rôle clé dans le paysage des innovations en Suisse, indépendamment de ses produits, et de proposer une contribution en retour à la société.

En collaboration avec le Copenhagen Institute for Futures Studies, PostFinance a élaboré l'étude «Beyond Trust», qui permet d'analyser la façon dont l'intelligence artificielle modifie en profondeur la confiance dans les institutions, d'évaluer les défis et les opportunités pour des établissements comme la Poste et PostFinance et de proposer des pistes pour préserver et développer une relation de confiance dans un monde toujours plus tourné vers le numérique.

En 2024, les thèmes «Web3+» et «Regenerative Finance» ont continué de focaliser l'attention. S'agissant de «Web3+», l'accent a été mis sur la détention en propre (custody) et sur les modes de paiement basés sur la blockchain. Un groupe de travail a vu le jour sous l'égide de l'Association suisse des banquiers. Il a étudié la question de la monnaie scripturale numérisée dans le but d'améliorer, au moyen d'une initiative fondée sur la blockchain, le projet Agorá de la Banque des règlements internationaux (BRI) ainsi que le trafic international des paiements.

Dans le cadre de la «Regenerative Finance», PostFinance s'est penchée sur les derniers développements technologiques en matière de durabilité, notamment avec le concours de différentes équipes de l'EPF Zurich. En collaboration avec le sus.lab, les travaux ont porté sur la manière de créer un réseau d'achat pour l'élimination du dioxyde de carbone en Suisse. L'équipe BiodivX de l'EPF Zurich a reçu le XPRIZE Rainforest Impact, qui vient récompenser ses technologies innovantes dans le domaine de la biodiversité.

En 2024, le calculateur de $CO_2$ a été intégré dans la PostFinance App et dans e-finance.

La PostFinance Assurance auto a été ajoutée à l'écosystème numérique de véhicules cardossier pour l'établissement d'offres de véhicules. L'écosystème cardossier a été finaliste du Digital Economy Award.

Conjointement avec Morrow Ventures, PostFinance a remporté la médaille d'argent et de bronze lors du Best of Swiss Web Award (innovation et productivité) pour un projet novateur d'assistant numérique de communication basé sur l'IA.

Exploitant les synergies avec la Poste, PostFinance a lancé un projet avec les unités du groupe Digital Services et RéseauPostal, ainsi qu'avec l'entreprise tilbago, dans laquelle elle détient une participation.

En 2024, le cadre d'innovation transversal global et le pilotage commun du portefeuille ont été approfondis. De plus, le logiciel de gestion de l'innovation utilisé par VNTR a été mis à la disposition de l'ensemble de PostFinance. À ce jour, PostFinance est la seule banque en Suisse à utiliser de manière systématique ce cadre fondé sur le modèle à trois horizons, qui tient compte de tous les types d'innovations. Ce faisant, PostFinance assure sa pérennité.

**Corporate Venture Capital et participations**

Accéder à de nouveaux modèles commerciaux et à de nouvelles technologies est crucial pour l'avenir de PostFinance. Pour y parvenir, PostFinance mise notamment sur des participations financières dans des entreprises scale-up. Depuis 2016, PostFinance prend des participations dans de jeunes entreprises. Fin 2024, son portefeuille comprenait 15 participations dans des scale-up innovantes et 8 participations dans des entreprises établies.

Les participations dans de jeunes entreprises renforcent la capacité d'innovation et servent souvent de point de départ aux unités d'affaires de PostFinance pour réfléchir à des modèles commerciaux novateurs et identifier des points de convergence ainsi que des possibilités de collaboration. En 2024, les nouvelles orientations stratégiques ont jeté les bases nécessaires pour s'inspirer des modèles commerciaux performants issus du portefeuille de participations et pour lancer des processus de développement communs axés sur la réalisation des objectifs stratégiques. En ce sens, les participations servent de tremplin au développement interne, car elles permettent de tester des hypothèses relatives aux nouveaux besoins de la clientèle sans recourir à des ressources internes.

PostFinance s'est fixé pour objectif de renforcer encore sa capacité de coopération. C'est dans cet esprit qu'elle a organisé, en 2024 également, la traditionnelle journée du portefeuille sous la devise «Grandir ensemble». Cet événement a réuni la direction et différents spécialistes de PostFinance, ainsi que les CEO des entreprises de la fintech dans lesquelles PostFinance détient des participations. Les personnes présentes ont saisi l'occasion pour discuter directement avec les CEO des produits et des nouveautés à venir. Les travaux stratégiques en cours ont également donné lieu à des échanges fructueux sur la perspective du marché, les développements observés et les opportunités dans certains segments de clientèle.

**Un engagement bien visible pour la Women's League de hockey sur glace**

Lors de la saison de hockey sur glace 2023-2024, l'engagement de PostFinance dans la PostFinance Women's League (PFWL) était bien visible. Les meilleures joueuses de la ligue sont entrées sur la glace comme PostFinance Top Scorers et, lors de la cérémonie en l'honneur des Top Scorers, elles ont été récompensées pour la première fois aux côtés de leurs homologues de la National League. Cette reconnaissance à part entière s'est également traduite sur le plan financier puisque des primes équivalentes ont été versées aux joueuses et aux membres de la relève du hockey sur glace féminin. Il s'agit là d'un signal clair en faveur de l'égalité des chances dans le hockey sur glace suisse.

De plus, PostFinance a anticipé la prolongation des partenariats existants avec le monde du hockey sur glace suisse: le contrat avec la National League (NL) court désormais jusqu'à la fin de la saison 2028-2029 et les accords avec l'association comme partenaire principal et partenaire de naming de la PostFinance Women's League (PFWL) ainsi que le droit au nom pour la PostFinance Arena ont été prolongés jusqu'à la fin de la saison 2026-2027. PostFinance va ainsi jouer à long terme un rôle de locomotive dans le développement du hockey sur glace suisse. Dans ce contexte, PostFinance accorde une attention particulière à la promotion de la relève et à l'égalité des chances, afin de renforcer et de soutenir durablement les futures générations du hockey sur glace suisse.

Environ 2 millions de clientes et de clients disposent d'un accès à e-finance

**Développement de produits et de services**

PostFinance poursuit sa transformation afin de devenir la principale banque numérique du pays. Environ 2 millions de clientes et de clients disposent d'un accès à e-finance et plus d'un million d'entre eux utilisent déjà activement la PostFinance App. PostFinance se positionne comme le partenaire idéal pour toutes celles et tous ceux qui veulent privilégier la simplicité et l'autonomie dans la gestion quotidienne de leur argent.

**Payer en temps réel à tout moment avec «Instant Payment»**

Depuis août 2024, PostFinance propose la réception de paiements instantanés à l'ensemble de sa clientèle. Les paiements instantanés sont des virements effectués 24 heures sur 24 et en l'espace de quelques secondes, c'est-à-dire en temps réel. L'envoi de paiements instantanés chez PostFinance est à l'essai depuis l'automne 2024 avec un premier cas d'application; la phase de test se poursuivra en 2025. À l'avenir, PostFinance proposera l'option «Envoyer» là où la clientèle percevra une valeur ajoutée significative. Par exemple, elle entend connecter les services classiques de banking avec ceux du shopping afin de profiter pleinement de l'avantage des paiements instantanés et de composer une offre complète et durable.

**Cartes de crédit PostFinance et PostFinance Card compatibles avec Google Pay**

Les solutions de paiement mobile sont toujours plus prisées en Suisse. PostFinance contribue à cette évolution: depuis mai 2024, les clientes et clients peuvent utiliser, en plus de leur carte de crédit, la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard pour payer avec Google Pay. Après l'introduction réussie d'Apple Pay, il s'agit d'un nouveau jalon important en matière de paiements mobiles pour la Debit Mastercard. PostFinance élargit ainsi le champ des possibilités pour les personnes qui apprécient de pouvoir payer rapidement et en toute sécurité au moyen de leur smartphone.

**Profiter de prestations d'assurance attrayantes avec les cartes de crédit PostFinance**

Depuis novembre 2024, les clientes et les clients titulaires d'une carte de crédit ou d'une carte à prépaiement PostFinance profitent de prestations d'assurance attrayantes pour le shopping et les voyages. Avec l'intégration de prestations d'assurance telles qu'une prolongation de la garantie sur toutes les cartes de crédit ou une assurance voyage sur les cartes Gold et Platinum, PostFinance crée une offre intéressante et compétitive, alors que le prix reste inchangé. PostFinance propose ces prestations en collaboration avec l'Européenne Assurances Voyages (ERV), une succursale autonome du groupe Helvetia.

**Renforcement de l'approche centrée client grâce au nouveau système de conseil par vidéo et à l'onboarding numérique**

Pour améliorer le service dans les zones de vente, PostFinance optimise l'expérience client en transformant ses filiales et en y introduisant le conseil par vidéo. L'idée est de traiter plus efficacement les demandes et de dégager du temps au profit du conseil personnel et de la vente. La première filiale réagencée a ouvert à Lausanne fin 2024. En 2025, les 15 autres filiales seront à leur tour modernisées et adaptées aux besoins de la clientèle. PostFinance a en outre déployé le conseil par vidéo: les personnes peuvent être conseillées en ligne où qu'elles se trouvent, sans devoir se déplacer dans une filiale. Les retours sont positifs: un grand nombre de clientes et de clients apprécient le gain de temps et estiment que le conseil par vidéo est plus personnel qu'un appel téléphonique.

**Lancement de Combo Modes de paiement**

La solution Combo Modes de paiement permet aux commerçants qui ont signé un contrat d'acceptation d'utiliser tous les modes de paiement courants dans leur magasin. De cette manière, il n'y a plus qu'une seule personne de référence pour les services d'acquisition et les services bancaires. PostFinance peut ainsi proposer à sa clientèle commerciale un processus de paiement global et d'un seul tenant au point de vente, en lien direct avec ses prestations bancaires. Depuis l'automne 2024, le produit est également disponible pour les commerçants qui ne disposent pas d'un compte commercial chez PostFinance. En 2024, PostFinance a franchi une étape importante avec Combo Modes de paiement.

**MoneyFit, l'offre gratuite pour l'apprentissage des compétences financières, continue de s'étoffer**

Outre les écoles et les entreprises formatrices, PostFinance accompagne désormais également les parents dans l'éducation financière de leurs enfants. Le nouveau guide à l'usage des familles propose des conseils pratiques de spécialistes et des recommandations pour s'exercer à la gestion de l'argent à la maison. Quant au corps enseignant, il trouvera sur le site Internet remanié des vidéos inspirantes, des challenges interactifs et des quiz conçus pour animer les cours et familiariser les élèves avec les questions financières. Le nouveau concept rencontre un franc succès, si bien que la demande en moyens didactiques a doublé depuis l'été 2024. La promotion du guide à l'usage des familles a été assurée par le biais de campagnes imprimées et en ligne.

**Davantage d'informations sur l'impact climatique des investissements grâce à Swiss Climate Scores**

Depuis fin octobre 2024, PostFinance utilise «Swiss Climate Scores» pour ses produits de placement. L'objectif de ce rapport complémentaire est de fournir à la clientèle davantage d'informations comparables sur l'impact climatique de leurs investissements.

**Lancement d'une offre complète de cryptomonnaies**

En 2024, PostFinance a été la première banque suisse d'importance systémique à lancer une offre complète permettant à la clientèle d'investir facilement et en toute sécurité dans des cryptomonnaies directement via e-finance ou la PostFinance App. Avec un montant minimum peu élevé de 50 dollars américains et un nouveau plan d'épargne en cryptomonnaies qui fonctionne comme un plan d'épargne en fonds traditionnel, PostFinance propose à sa clientèle un accès facile aux investissements en cryptomonnaies dans le cadre d'un partenariat réglementé avec la cryptobanque Sygnum. Au travers de cette offre, PostFinance permet à des millions de personnes d'accéder de manière sûre à l'univers des cryptomonnaies et répond à la demande croissante en actifs numériques.

**Lancement de plans d'épargne pour les ETF, les actions et les certificats thématiques**

PostFinance est la première grande banque de détail suisse à proposer à la clientèle l'ouverture de plans d'épargne en ETF, actions et certificats thématiques sur sa plateforme d'e-trading. Les investisseurs peuvent y acheter des titres de manière automatisée, régulière et avantageuse. Les plans d'épargne offrent une grande flexibilité, car ils peuvent être suspendus ou adaptés à tout moment.

**Distinction Lipper Fund Award pour les fonds de prévoyance PF**

Les deux fonds de prévoyance «PF Pension – ESG 25 Fund» et «PF Pension – ESG 50 Fund» ont remporté le LSEG Lipper Fund Award 2024, qui vient récompenser leur excellente performance. Cette distinction confirme que les fonds de prévoyance de PostFinance sont des instruments de placement de premier ordre.

**Extension de l'offre d'assurance-vie**

En collaboration avec AXA, PostFinance a étendu son offre d'assurance-vie et propose depuis août 2024 le nouveau plan de capital SmartFlex. Cette solution d'assurance axée sur le capital allie sécurité et opportunités de rendement. Le plan de capital SmartFlex est particulièrement adapté aux personnes à partir de 50 ans qui souhaitent effectuer un investissement unique. Outre un versement exonéré d'impôts, il offre des privilèges en cas de succession et de faillite. Le capital est divisé en deux parties, l'une axée sur la sécurité et l'autre orientée sur le rendement, puis est investi dans différents thèmes en fonction du profil de placement personnel.

**Partenariat avec CredEx: des étapes clés franchies**

Depuis avril 2023, PostFinance collabore avec Credit Exchange S.A. (CredEx) dans le domaine des opérations hypothécaires. CredEx est une place de marché B2B spécialisée dans les hypothèques, qui permet aux partenaires de distribution de vendre des hypothèques d'émetteurs tiers sous leur propre nom. Actuellement, 18 partenaires de refinancement sont rattachés à la plateforme. Grâce à la collaboration avec CredEx et avec les partenaires Münchener Hypothekenbank et Banque Valiant, la clientèle de PostFinance bénéficie de taux d'intérêt hypothécaires attrayants.

Après environ un an et demi de partenariat, PostFinance a déjà franchi des étapes importantes: en juillet 2024, elle a atteint la barre des 1000 financements conclus et, à la mi-octobre 2024, son volume de prêts hypothécaires s'élevait à 500 millions de francs. Depuis août 2024, PostFinance propose également le financement de logements de vacances via CredEx.

# Perspectives

PostFinance opère dans un environnement économique et réglementaire exigeant. Il règne actuellement une incertitude très élevée quant à la politique économique et commerciale internationale et à ses conséquences macroéconomiques. Après le changement de gouvernement aux États-Unis en janvier 2025, les effets d'une possible réorientation en matière de politique économique ne peuvent pas encore être évalués. Les éventuels obstacles et conflits commerciaux iraient de pair avec des risques importants pour la conjoncture internationale.

Un net ralentissement de la croissance économique mondiale aurait des conséquences considérables sur le commerce extérieur de la Suisse et sur la conjoncture nationale. Par ailleurs, les risques géopolitiques, surtout en lien avec les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine, persistent. De plus, l'inflation pourrait s'avérer tenace, ce qui ralentirait potentiellement l'assouplissement de la politique monétaire dans les grandes zones monétaires par rapport aux prévisions actuelles. Une telle évolution aggraverait les risques existants liés à l'endettement mondial, les risques de bilan des établissements financiers ainsi que les risques relatifs aux marchés immobiliers et financiers. Si plusieurs risques venaient à se concrétiser, cela exercerait une pression haussière sur le franc suisse.

Dans un avenir proche, l'environnement économique et réglementaire restera difficile pour PostFinance. Dans le cadre du débat en cours sur la réglementation «Too big to fail (TBTF)», des conditions-cadres essentielles pour le secteur bancaire seront élaborées ultérieurement. D'ici là, le handicap concurrentiel de PostFinance, qui ne peut pas octroyer directement de crédits et d'hypothèques, va s'accentuer à nouveau dans un contexte de taux d'intérêt bas.

La hausse des taux d'intérêt à long terme depuis le retour à des taux d'intérêt positifs à l'automne 2022 s'est traduite par une augmentation progressive des produits issus des placements financiers. Après des années d'érosion, la marge d'intérêts a de nouveau progressé. La pression inflationniste a faibli au cours de l'exercice sous revue. La Banque nationale suisse (BNS) a décidé d'assouplir sa politique monétaire, abaissant le taux directeur à plusieurs reprises pour le ramener à 0,5% actuellement, alors qu'il s'inscrivait encore à 1,75% en début d'année. La BNS va continuer d'observer de près l'évolution de l'inflation et adaptera si nécessaire sa politique monétaire afin de garantir la stabilité des prix.

Pour PostFinance, cela signifie que les produits d'intérêts auront tendance à diminuer et que les attentes concernant les produits futurs sont moins bonnes. La BNS rémunère les avoirs à vue en francs suisses jusqu'à une limite d'exemption correspondant au taux directeur actuellement en vigueur. La réserve minimale que PostFinance doit détenir à titre de sûretés sur son compte auprès de la BNS n'est pas rémunérée. De plus, cette réserve été augmentée au 1er juillet 2024. Par conséquent, les produits issus de la rémunération des avoirs auprès de la BNS diminuent.

La BNS utilise la rémunération des avoirs à vue pour influencer le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Une baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire peut aussi avoir une incidence sur le marché des capitaux. S'il est possible de conclure de nouveaux placements sur le marché des capitaux à des rendements plus faibles, les produits d'intérêts sur les placements financiers diminuent également. PostFinance réalise en permanence de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles.

## Les besoins de la clientèle placés au centre de l'approche de PostFinance

### Les besoins de la clientèle placés au centre de l'approche de PostFinance

La politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attrayants à la clientèle. Dans le courant de l'année 2024 déjà, PostFinance s'est vue contrainte d'abaisser à nouveau les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne et de prévoyance.

PostFinance doit rester dans l'air du temps et renforcer son engagement dans les activités indépendantes des taux d'intérêt, par exemple dans le domaine des placements, du négoce, des cartes de paiement ou du trafic des paiements – un secteur dans lequel ses compétences sont avérées. Avec «Pulse», une nouvelle période stratégique s'est ouverte pour PostFinance au début de 2025. Comme il semble que la tendance au niveau de la BNS soit au recul des taux d'intérêt, il est essentiel que PostFinance s'adapte à l'environnement de marché et soit en permanence à l'écoute de sa clientèle. C'est pourquoi PostFinance va s'attacher à répondre encore mieux aux besoins de la clientèle privée et commerciale dans ses activités indépendantes des taux d'intérêt.

### Paiements invisibles: l'avenir du shopping

Probablement d'ici fin 2025, la nouvelle solution PostFinance Pay sera introduite dans toutes les boutiques en ligne proposant PostFinance comme mode de paiement. Elle remplacera les anciens modes de paiement «PostFinance Card» et «PostFinance e-finance». Les clientes et les clients effectueront leurs transactions de manière simple et pratique via la PostFinance App, sans devoir utiliser la PostFinance Card ou le lecteur de carte. PostFinance Pay constitue la base des «paiements invisibles». On entend par là les processus de paiement qui sont entièrement intégrés dans l'achat de produits ou de services. Cela signifie que la procédure se déroule en arrière-plan de manière automatique, invisible et fluide. Après un enregistrement unique de PostFinance Pay auprès du commerçant, les clientes et les clients n'ont plus besoin d'exécuter le processus de paiement comme une opération spécifique.

### Le staking est désormais inclus dans l'offre de cryptomonnaies

Après avoir rendu le négoce et la conservation de cryptomonnaies accessibles à la clientèle en février 2024, PostFinance va étendre son offre avec la fonction de «staking». Ainsi, la simple détention de cryptomonnaies permettra de générer des revenus passifs. À partir du printemps 2025, la clientèle aura la possibilité de «staker» la cryptomonnaie ether dans e-finance ou dans la PostFinance App. PostFinance est la première banque d'importance systémique à proposer cette fonctionnalité à sa clientèle.

### Projet Agorá

Le projet Agorá est une initiative portée par la Banque des règlements internationaux (BRI), un groupe composé de banques centrales, de différentes banques commerciales et de l'Institut de la finance internationale (IIF). Son objectif est de créer, au moyen de technologies modernes, une plateforme sûre et efficace pour le trafic international des paiements entre les banques centrales et les banques commerciales. En tant que banque suisse d'importance systémique, PostFinance est l'une des banques commerciales qui participent au projet. Un prototype de la plateforme doit voir le jour d'ici la fin 2025.

# Comptes annuels statutaires

PostFinance publie des comptes annuels conformes aux prescriptions comptables du droit bancaire (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»).

Les comptes statutaires 2024 présentent un bénéfice après impôts de 120 millions de francs.

Le total du bilan se chiffre à 105 milliards de francs.

# Bilan

**PostFinance SA | Bilan selon «Comptabilité – banques»**

| En millions de CHF | Note | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|---|
| **Actifs** | | | |
| Liquidités | | 27 090 | 32 947 |
| Créances sur les banques | | 2 889 | 2 738 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 5 | – | – |
| Créances sur la clientèle | 6 | 11 871 | 12 276 |
| Créances hypothécaires | 6 | 0 | – |
| Opérations de négoce | | – | – |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 7 | 1 330 | 769 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | – | – |
| Immobilisations financières | 8 | 57 485 | 54 479 |
| Comptes de régularisation | | 395 | 445 |
| Participations | 9, 10 | 143 | 143 |
| Immobilisations corporelles | 11 | 991 | 961 |
| Valeurs immatérielles | 12 | 6 | 5 |
| Autres actifs | 13 | 57 | 73 |
| **Total des actifs** | | **102 257** | **104 836** |
| Total des créances subordonnées | | 15 | 11 |
| dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | 4 | 0 |
| **Passifs** | | | |
| Engagements envers les banques | | 1 520 | 809 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 5 | 4 100 | 8 490 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | | 89 607 | 88 326 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | – | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 7 | 10 | 207 |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | – | – |
| Obligations de caisse | | 123 | 140 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | | – | – |
| Comptes de régularisation | | 132 | 131 |
| Autres passifs | 13 | 466 | 430 |
| Provisions | 16 | 35 | 33 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | | – | – |
| Capital social | 17 | 2 000 | 2 000 |
| Réserve légale issue du capital | | 4 140 | 4 140 |
| dont réserve issue d'apports de capitaux exonérés fiscalement | | 4 140 | 4 140 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | – | – |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | – | – |
| Bénéfice reporté/Perte reportée | | –40 | 10 |
| Bénéfice | | 164 | 120 |
| **Total des passifs** | | **102 257** | **104 836** |
| Total des engagements subordonnés | | 442 | 442 |
| dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | 442 | 442 |

**PostFinance SA | Opérations hors bilan selon «Comptabilité – banques»**

| En millions de CHF | Note | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|---|
| Engagements conditionnels | 6, 25 | 53 | 50 |
| Engagements irrévocables | | 930 | 869 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | | – | – |
| Crédits par engagement | | – | – |

# Compte de résultat

**PostFinance SA | Compte de résultat selon «Comptabilité – banques»**

| En millions de CHF | Note | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|
| Produits des intérêts et des escomptes | | 659 | 523 |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | | – | – |
| Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 299 | 361 |
| Charges d'intérêts | | –447 | –387 |
| **Résultat brut des opérations d'intérêts** | | **511** | **497** |
| Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | | 5 | –40 |
| **Résultat net des opérations d'intérêts** | | **516** | **457** |
| Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement | | 86 | 99 |
| Produits des commissions sur les opérations de crédit | | 21 | 22 |
| Produits des commissions sur les autres prestations de services | | 610 | 606 |
| Charges de commissions | | –329 | –323 |
| **Résultat des opérations de commissions et des prestations de services** | | **388** | **404** |
| **Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur** | 27 | **214** | **230** |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | – | 2 |
| Produits des participations | | 4 | 5 |
| Résultat des immeubles | | 64 | 61 |
| Autres produits ordinaires | | 49 | 42 |
| Autres charges ordinaires | | – | –1 |
| **Autres résultats ordinaires** | | **117** | **109** |
| **Produits d'exploitation** | | **1 235** | **1 200** |
| Charges de personnel | 28 | –469 | –509 |
| Autres charges d'exploitation | 29 | –492 | –500 |
| **Charges d'exploitation** | | **–961** | **–1 009** |
| Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | | –78 | –68 |
| Variations des provisions et autres correctifs de valeur, pertes | | –11 | –13 |
| **Résultat opérationnel** | | **185** | **110** |
| Produits extraordinaires | 30 | 10 | 39 |
| Charges extraordinaires | 30 | 0 | 0 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | | – | – |
| **Bénéfice avant impôts** | | **195** | **149** |
| Impôts | 31 | –31 | –29 |
| **Bénéfice** | | **164** | **120** |

# Répartition du résultat

**PostFinance SA | Bénéfice**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Bénéfice de l'exercice | 164 | 120 |
| Bénéfice reporté/Perte reportée | –40 | 10 |
| **Total du bénéfice au bilan** | **124** | **130** |

Lors de sa séance du 21 février 2025, le Conseil d'administration de PostFinance SA a proposé à l'intention de l'Assemblée générale qui se tiendra le 11 avril 2025 de répartir le bénéfice comme suit:

**PostFinance SA | Répartition du résultat**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Distribution de dividendes | 114 | 84 |
| Attribution à des réserves facultatives issues du bénéfice | – | 46 |
| Bénéfice reporté à nouveau | 10 | – |
| **Total du bénéfice au bilan** | **124** | **130** |

# Tableau des flux de trésorerie

| **PostFinance SA \| Tableau des flux de trésorerie selon «Comptabilité – banques»**<br>En millions de CHF | Sources 2023 | Emplois 2023 | Sources 2024 | Emplois 2024 |
|---|---|---|---|---|
| **Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)** | | | | |
| Bénéfice de l'exercice | 164 | – | 120 | – |
| Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 70 | – | 65 | – |
| Provisions et autres correctifs de valeur | – | 5 | – | 2 |
| Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes | – | 6 | 36 | – |
| Comptes de régularisation actifs | – | 99 | – | 50 |
| Comptes de régularisation passifs | 55 | – | – | 1 |
| Autres positions | – | – | – | – |
| Dividende de l'exercice précédent | – | – | – | 114 |
| **Solde** | **179** | | **54** | |
| **Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres** | | | | |
| Capital-actions | – | – | – | – |
| Ecritures par les réserves | – | 190 | – | – |
| **Solde** | | **190** | | **–** |
| **Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles** | | | | |
| Participations | 2 | 12 | 12 | 13 |
| Immeubles | 7 | 21 | – | 17 |
| Autres immobilisations corporelles | – | 8 | – | 16 |
| Valeurs immatérielles | – | – | – | – |
| **Solde** | | **32** | | **34** |
| **Flux de fonds de l'activité bancaire** | | | | |
| Opérations à moyen et long terme (> 1 an) | | | | |
| Engagements envers les banques | – | – | – | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 208 | – | – | 17 |
| Obligations de caisse | 112 | – | 17 | – |
| Autres engagements | – | 148 | – | 36 |
| Créances sur les banques | 494 | – | 269 | – |
| Créances sur la clientèle | – | 594 | – | 184 |
| Créances hypothécaires | – | – | 0 | – |
| Immobilisations financières | 3 489 | – | 2 251 | – |
| Autres créances | – | 4 | – | 17 |
| Opérations à court terme | | | | |
| Engagements envers les banques | 236 | – | – | 711 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | – | 11 526 | 4 390 | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | – | 1 016 | – | 1 262 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | – | 13 | 198 | – |
| Créances sur les banques | 29 | – | – | 118 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 10 | – | – | – |
| Créances sur la clientèle | 189 | – | – | 253 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | – | 151 | 561 | – |
| Immobilisations financières | – | 748 | 748 | – |
| **Solde** | | **9 433** | **5 836** | |
| **Liquidités** | | | | |
| Liquidités | 9 476 | – | – | 5 856 |
| **Solde** | **9 476** | | | **5 856** |
| **Total** | **9 655** | **9 655** | **5 890** | **5 890** |

2 Avant-propos
5 Entretien
9 Gouvernance d'entreprise
25 Rapport annuel
**47 Comptes annuels statutaires**



# État des capitaux propres

| **Etat des capitaux propres selon «Comptabilité – banques»**<br>En millions de CHF | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté | Résultat de la période | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Capitaux propres au 01.01.2024** | **2 000** | **4 140** | **–** | **–** | **124** | **–** | **6 264** |
| Dividendes | – | – | – | – | –114 | – | –114 |
| Bénéfice | – | – | – | – | – | 120 | 120 |
| **Capitaux propres au 31.12.2024** | **2 000** | **4 140** | **–** | **–** | **10** | **120** | **6 270** |

# Annexe

## 1 | Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Raison sociale: PostFinance SA (numéro d'entreprise CHE-114.583.749)
Forme juridique: société anonyme (SA)
Siège: Berne (Suisse)

## 2 | Principes de comptabilisation et d'évaluation

### Principes généraux

Les principes régissant la tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation reposent sur le code des obligations, sur la loi sur les banques et ses ordonnances, sur les dispositions statutaires et sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Conformes au principe de l'image fidèle, les comptes individuels statutaires donnent une image correspondant à la réalité des situations patrimoniale et financière ainsi que des revenus de l'entreprise, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, maisons de titres, groupes et conglomérats financiers.

Les divers chiffres présentés dans les annexes sont arrondis aux fins de la publication. Il peut donc en résulter de légères différences.

### Conversion des monnaies étrangères

Les postes du bilan en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice. Les résultats de change (bénéfices et pertes) sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les produits et les charges sont convertis au cours du jour déterminant.

| **Cours du jour de référence** | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| EUR | 0,9335 | 0,9407 |
| USD | 0,8429 | 0,9040 |
| GBP | 1,0764 | 1,1343 |
| JPY | 0,0060 | 0,0058 |

### Compensation

PostFinance ne pratique pas la compensation, à quelques exceptions près. C'est ainsi que les créances et les engagements ne sont compensés que lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies: les créances et les engagements découlent d'opérations de même nature effectuées avec la même contrepartie, dans la même monnaie et avec la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, et ne présentent aucun risque de contrepartie. Les correctifs de valeur sont déduits des postes actifs correspondants.

### Inscription au bilan selon le principe de la date de conclusion/date de règlement

Les opérations sur titres dans les immobilisations financières sont en principe comptabilisées à la date de conclusion. Les participations sont inscrites au jour de l'exécution. Les opérations de change et sur le marché monétaire sont portées au bilan à la date de règlement (date de valeur). Jusqu'à cette date, les opérations de change sont inscrites au bilan à leur valeur de remplacement sous les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» ou «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

### Principes d'évaluation généraux

Les postes détaillés présentés dans une rubrique du bilan sont évalués individuellement (évaluation individuelle).

**Liquidités, créances sur les banques et créances résultant d'opérations de financement de titres**

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les liquidités qui résultent des opérations de prise en pension (reverse repurchase) sont présentées en tant que créances résultant d'opérations de financement de titres. Les immobilisations financières obtenues à titre de sûretés pour ces opérations ne sont en principe pas portées au bilan. Les produits d'intérêts issus d'opérations de prise en pension sont régularisés par période. Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisées à la valeur du dépôt d'espèces reçu ou effectué. Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont portés au bilan que si PostFinance obtient le contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Inversement, les titres prêtés ou fournis en garantie ne sont supprimés du bilan que si PostFinance perd les droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin, si nécessaire, de fournir ou d'exiger des sûretés supplémentaires. La couverture des titres des opérations de prise en pension et des opérations de prêt de titres est assurée chaque jour aux valeurs de marché. Les taxes perçues ou payées en relation avec des opérations de prêt ou de pension de titres sont comptabilisées en résultat des opérations de commissions et des prestations de services.

**Créances sur la clientèle**

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les créances sont classées comme étant compromises au plus tard lorsque les paiements prévus contractuellement au titre du remboursement du capital et/ou des intérêts accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont réputés en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont la perception est compromise ne sont plus portés au crédit du compte de résultat, mais imputés aux correctifs de valeur. Les créances sont présentées comme non rémunérées lorsque le recouvrement des intérêts est tellement douteux qu'il n'est plus considéré judicieux de procéder à une régularisation.

Si une créance est classée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou si elle est abandonnée, sa radiation est effectuée à la charge du correctif de valeur correspondant. Les correctifs de valeur qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissous avec effet sur le résultat. Tous les correctifs de valeur sont directement déduits du poste correspondant du bilan.

**Opérations de négoce**

Les portefeuilles de titres destinés au négoce, acquis dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de façon ciblée les variations de cours du marché, sont évalués à la valeur de marché (juste valeur). Les bénéfices et pertes réalisés et non réalisés résultant de ces portefeuilles sont présentés dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Quant aux produits d'intérêts et de dividendes provenant de ces mêmes portefeuilles, ils sont comptabilisés dans le résultat des opérations d'intérêts. Si, exceptionnellement, aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

**Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas mis en compte selon les règles de la comptabilité de couverture ou n'en remplissent pas les conditions sont traités comme des instruments de négoce. Les instruments financiers dérivés acquis à des fins de négoce sont portés au bilan à la valeur de marché. Par la suite, ils sont également évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont inscrites au bilan (comptabilité de couverture) lorsque les instruments financiers dérivés compensent efficacement les fluctuations de la valeur de marché ou du flux de liquidités des transactions couvertes. L'efficacité des opérations de couverture est vérifiée semestriellement. Les couvertures de la juste valeur sont utilisées pour couvrir la valeur de marché d'un actif ou d'un engagement. Les variations de valeur aussi bien de l'instrument de couverture que de l'instrument de base couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les couvertures du cash-flow servent à couvrir les transactions futures attendues. La partie efficace de la variation de valeur est imputée au compte de compensation, tandis que la partie inefficace est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises, qui sont désignés comme des instruments de couverture, sont exclus de la définition et comptabilisés comme coûts de

couverture. Les montants sont régularisés dans les autres actifs ou dans les autres passifs et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l'opération de base. Enfin, les valeurs de remplacement positives ou négatives de tous les instruments financiers dérivés sont présentées à la valeur de marché sous les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» ou «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

**Immobilisations financières**

Les immobilisations financières assorties d'une échéance fixe que PostFinance a la possibilité et l'intention de conserver jusqu'à cette date sont évaluées selon la méthode du coût amorti (accrual method), sous déduction des correctifs de valeur pour pertes attendues. Cette méthode prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio) sur la durée de l'immobilisation concernée, à l'aide de la méthode de la valeur actuelle. La détermination des valeurs de marché d'instruments financiers se fait sur la base des cotations boursières et de modèles d'évaluation (méthode de la valeur actuelle, etc.). La valeur de marché des instruments financiers cotés en bourse correspond donc à leur cours boursier, pour autant que celui-ci soit établi sur un marché liquide et efficient au niveau des prix. Si des immobilisations financières que PostFinance avait l'intention de conserver jusqu'à leur échéance sont vendues ou remboursées avant l'échéance, la part du bénéfice ou de la perte relevant de la composante du taux d'intérêt est régularisée sur la durée résiduelle. Les portefeuilles de titres de participation (actions) et cryptomonnaies sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Les titres de créance acquis sans intention de les détenir jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, qui est déterminée sur la base du coût amorti. Les recouvrements de créances amorties lors des exercices précédents sont imputés sur ce poste du bilan.

**Calcul des correctifs de valeur**

Les correctifs de valeur sont déterminés selon la méthode des pertes attendues, conformément à la norme internationale d'information financière IFRS 9. Aux fins du calcul des correctifs de valeur, les titres de créance, les créances résultant d'opérations de financement de titres ainsi que les créances sur la clientèle et sur les banques sont classés dans l'un des trois niveaux prévus à cet effet, compte tenu de la variation du risque de crédit observée depuis leur entrée. Selon le niveau, le correctif de valeur correspond à la perte attendue sur l'année à venir (niveau 1) ou à la perte attendue sur la durée résiduelle de l'instrument (niveaux 2 et 3). La perte attendue sur l'année à venir dépend de l'exposition de la position au risque de défaillance, de la probabilité de défaillance de l'instrument liée à la conjoncture durant l'année concernée et du taux de perte attendu en cas de défaillance. La perte attendue sur la durée résiduelle dépend de la probabilité de défaillance liée à la conjoncture pendant la durée résiduelle de la position, de l'actuelle et future exposition de la position au risque de défaillance et du taux de perte attendu en cas de défaillance.

Au moment de son acquisition, un instrument financier de qualité est classé au niveau 1. Si le risque de crédit augmente ensuite de manière significative par rapport à la comptabilisation initiale, l'instrument est déclassé au niveau 2. Il y a augmentation significative du risque de crédit lorsque la notation courante d'une position tombe au-dessous d'un seuil défini, fixé en fonction de la notation initiale de la position. En raison de l'évolution exponentielle de la probabilité de défaillance, meilleure est la notation d'un instrument au moment de son acquisition, plus la variation relative de la probabilité de défaillance doit être importante. Les notations attribuées correspondent à celles des agences de notation reconnues. En l'absence de telles notations, on a recours aux notations d'agences non reconnues (p. ex. des banques qualifiées). Un retard de paiement de plus de 30 jours est également un critère justifiant un déclassement au niveau 2. De plus, l'organe chargé de la politique en matière de pricing évalue si certaines positions placées sous observation spéciale ont subi une augmentation significative du risque de crédit, qui nécessite de les déclasser au niveau 2. Sont concernées les positions présentant une notation «non investment-grade» ou dont le spread dépasse une valeur définie, ainsi que les positions «lower tier 2» ou celles sans notation externe. En présence d'un cas de défaillance à la date de clôture du bilan, la position est déclassée au niveau 3. Il y a cas de défaillance lorsque PostFinance juge très probable que le débiteur ne puisse pas tenir tout ou partie de ses engagements comme convenu, qu'une notation de défaillance (D rating) est émise ou que l'exécution de l'engagement de la contrepartie est en souffrance depuis plus de 90 jours. Si une position a été déclassée au niveau 2 ou 3, elle peut revenir respectivement au niveau 1 ou 2 dès qu'elle remplit de nouveau les critères propres au niveau concerné.

Le correctif de valeur d'un instrument financier est calculé à l'aide des paramètres suivants: la probabilité de défaillance, le taux de perte de crédit et l'engagement de crédit au moment de la défaillance. Étant donné qu'elle n'a jamais enregistré de défaillances d'emprunts et qu'elle investit principalement dans des emprunts à solvabilité élevée, PostFinance ne dispose pas de séries temporelles internes relatives aux défaillances sur la base desquelles estimer les probabilités de défaillance. C'est pourquoi ces dernières sont établies à partir de matrices de migration provenant de sources externes. Elles sont en outre adaptées périodiquement en fonction des prévisions relatives à la conjoncture et au marché des crédits. Les paramètres de modélisation servant à déterminer le taux de perte de crédit sont tirés de différentes sources externes pour les divers types de produits et appréciés par des experts. Au besoin, l'organe chargé de la politique en matière de pricing peut proposer un correctif de valeur approprié au responsable Finances. La validation des correctifs de valeur individuels est du ressort du responsable Finances. Enfin, l'engagement de crédit au moment de la défaillance correspond en règle générale au coût amorti ou à une projection du coût amorti, plus les intérêts dus.

Les correctifs de valeur sur les créances résultant de comptes privés et de comptes commerciaux et sur leurs limites sont calculés sur une base collective. Les portefeuilles utilisés ont été constitués compte tenu des caractéristiques appliquées dans la gestion de produit. À leur entrée, les créances sont classées au niveau 1. Le déclassement au niveau 2 ou 3 intervient lorsque la durée maximale du retard de paiement définie pour le niveau courant est atteinte. Le taux de défaillance servant à calculer la perte attendue est déterminé sur la base de données historiques relatives aux déclassements aux niveaux 2 et 3. À la date de clôture du bilan, la probabilité de défaillance calculée est vérifiée afin de déterminer s'il est nécessaire de l'adapter, compte tenu d'informations courantes et prospectives. Pour les créances sur les banques, les correctifs de valeur sont calculés sur la base du risque de défaillance des emprunts en cours et de leur notation de crédit.

**Participations**

Sont comptabilisés en tant que participations tous les titres de participation dans des entreprises que PostFinance a l'intention de détenir durablement. Leur inscription au bilan a lieu à la valeur d'acquisition – sous déduction des correctifs de valeur nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise – conformément au principe de l'évaluation individuelle. Le calcul de la valeur de marché des participations, qui doit être vérifiée au moins une fois par année, se fait sur la base de cotations boursières et de modèles d'évaluation, comme la méthode des cash-flows actualisés, ou selon l'approche du capital-risque.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Cette durée est la suivante:

– infrastructure informatique: 3 à 4 ans;
– Postomat: 5 à 10 ans;
– logiciels: 3 à 10 ans;
– immeubles: 10 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles liées à l'acquisition, à l'installation et au développement de logiciels sont portées à l'actif si elles présentent une utilité économique mesurable.

Les immobilisations corporelles sont régulièrement vérifiées quant à la présence d'indices de surévaluation. Le cas échéant, leur valeur comptable est comparée à leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre, d'une part, la valeur de marché moins les frais de vente et, d'autre part, la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation correspondant à l'écart entre les deux valeurs est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les produits extraordinaires et les pertes dans les charges extraordinaires.

**Valeurs immatérielles**

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur une durée d'utilité estimée à dix ans. Si une évaluation à la date de clôture du bilan montre qu'il n'est plus justifié d'y inscrire une part des immobilisations incorporelles, cette part est amortie en sus à cette date. Une telle évaluation est effectuée en présence d'indices de dépréciation (impairment).

**Comptes de régularisation actifs et passifs**

Les intérêts actifs et passifs, les commissions ainsi que les autres produits et charges de la période comptable sont régularisés en fonction de la période, afin de garantir la présentation d'un compte de résultat correct.

**Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres et engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Les comptes privés et les comptes commerciaux sont portés au bilan à la valeur nominale. Les immobilisations financières transférées en tant que sûretés lors des opérations de mise en pension continuent à être inscrites au bilan en tant qu'immobilisations financières. Les charges d'intérêts résultant des opérations de mise en pension sont régularisées par période. La couverture des titres des opérations de mise en pension et des opérations d'emprunt de titres est assurée chaque jour aux valeurs de marché. Les emprunts auprès des banques et des participants qualifiés ainsi que les obligations de caisse sont portés au bilan à la valeur nominale.

**Provisions**

Des provisions sont constituées selon des critères objectifs pour tous les risques identifiés à la date de clôture du bilan qui représentent des engagements probables résultant d'un événement antérieur et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être évalués de manière fiable. Elles sont présentées sous les postes concernés du bilan. Les provisions qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissoutes avec effet sur le résultat. Des provisions pour pertes attendues sont constituées pour les opérations hors bilan. Elles sont déterminées à l'aide de la méthode des pertes attendues, par analogie avec les correctifs de valeur.

**Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Ces engagements sont présentés à la valeur nominale dans les opérations hors bilan.

**Engagements de prévoyance**

Le traitement des engagements de prévoyance de PostFinance SA se fonde sur les recommandations Swiss GAAP RPC 16 et 26. Les membres du personnel de PostFinance sont assurés auprès de la Fondation Caisse de pensions Poste sous un régime à primauté mixte conforme à la LPP. Les plans de prévoyance assurent le personnel contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Les prestations de vieillesse de tous les assurés actifs sont calculées en primauté des cotisations et les prestations de risque (invalidité et décès) en primauté des prestations. Les charges résultant des engagements de prévoyance sont présentées dans les charges de personnel. L'engagement de prévoyance correspond à la valeur actuelle actuarielle des prestations assurées pour la période d'assurance imputable du membre du personnel et tient compte de l'avenir par l'intégration de probabilités statistiques concernant notamment l'invalidité et le décès.

La réserve de cotisations d'employeur est confiée à la Caisse de pensions Poste. Un futur avantage économique est déterminé sur la base des comptes annuels audités les plus récents de la Fondation Caisse de pensions Poste et porté à l'actif.

**Impôts**

Les impôts sur le revenu sont déterminés en fonction des résultats réalisés durant la période sous revue. Le calcul des impôts latents passifs repose sur le taux d'imposition en vigueur. Les régularisations sont portées au bilan dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Les effets fiscaux d'écarts temporels entre la valeur des actifs et des engagements figurant au bilan et leur valeur fiscale sont comptabilisés à titre d'impôts latents sous les provisions. Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice.

**Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent**

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de modifications par rapport à l'exercice précédent.

**Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture**

PostFinance ne se sert d'instruments financiers dérivés que pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change.

Le marché des obligations en francs suisses ne suffit pas à couvrir les besoins de placement de PostFinance, raison pour laquelle celle-ci investit également dans des obligations en monnaie étrangère. Le risque de change est couvert selon deux méthodes. Une partie des obligations en monnaie étrangère refinancées en francs suisses sont couvertes au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS) en application de la comptabilité de couverture. Cette approche de la couverture a pour avantage que le montant de tous les flux de paiements futurs (coupons, remboursement de la valeur nominale) sont connus en francs suisses dès la conclusion de l'opération. On renonce toutefois ainsi aux avantages de la diversification qui peuvent résulter des différences de montants et d'évolution des spreads de taux d'intérêt dans les courbes de taux des différentes monnaies étrangères. Pour profiter de ce potentiel de diversification ainsi que pour s'ouvrir également des marchés des obligations sur lesquels les CCIRS ne sont disponibles qu'avec une forte décote pour illiquidité, les risques de change d'une autre partie des obligations en monnaie étrangère sont couverts par superposition de devises (currency overlay) sur la base d'opérations de change à court terme (FX forwards) roulantes, sans appliquer la comptabilité de couverture.

La couverture du risque de change des autres instruments financiers est aussi assurée par des opérations de change à terme roulantes.

Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la duration d'actifs. Les obligations à duration longue (brève) sont transformées en obligations à duration brève (longue) au moyen de ces swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la stratégie de transformation des échéances sur l'ensemble du bilan.

*Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture*
Dès qu'un instrument financier est classé comme relation de couverture, PostFinance documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base couverte. Ce faisant, elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture en jeu ainsi que les méthodes d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La corrélation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est périodiquement appréciée de façon prospective à l'aide de tests d'efficacité, moyennant notamment l'observation de l'évolution opposée des valeurs et de la corrélation.

*Mesure de l'efficacité*
Une couverture est réputée très efficace lorsque les critères ci-dessous sont pour l'essentiel remplis.

- La couverture est jugée très efficace lors de sa comptabilisation initiale (de façon prospective à l'aide de la méthode de la concordance des conditions essentielles [critical terms match]).
- Il existe une étroite corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur respectives de l'opération de base et de la transaction de couverture sont opposées en relation avec le risque couvert.

*Inefficacité*
Si la couverture présente une partie inefficace, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat de la période concernée, sous le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Une approche quantitative régulière basée sur la méthode dite dollar offset est employée. Ensuite, les variations absolues de valeur de l'opération de base couverte et de l'instrument de couverture de la période sont comparées.

**Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement significatif requérant d'être porté au bilan et/ou commenté dans l'annexe n'est survenu entre le 31 décembre 2024 et le moment où les comptes annuels ont été établis.

## 3 | Gestion des risques

**Modèle économique et profil de risque**

PostFinance opère principalement dans les domaines des services de paiement, de l'acceptation de fonds de la clientèle et de la gestion de comptes, y compris les services afférents à cette dernière. Elle pratique en outre le négoce de valeurs mobilières pour le compte de la clientèle, effectue des placements en son nom propre et fournit d'autres services financiers sur mandat de tiers. Ce modèle économique expose PostFinance à certains risques. Si ces risques se réalisent, il peut en résulter des pertes ou des écarts à la baisse par rapport au résultat attendu.

Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit trois catégories de risques:

- les risques financiers, qui couvrent le risque de subir des pertes inattendues dans les activités de placement et de dépôt. PostFinance distingue en l'occurrence les risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité;
- les risques stratégiques, qui couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus;
- les risques opérationnels, qui couvrent le risque de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou infractions à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes. Font également partie des risques opérationnels les risques liés au reporting financier.

**Gouvernance et rapports**

Sur le plan formel, le pilotage, la surveillance et l'ensemble des contrôles internes reposent sur le référentiel COSO II et sur le modèle des trois lignes (three lines model). Le référentiel COSO II intègre la gestion, le contrôle et la surveillance des risques. PostFinance observe en outre la norme ISO 31000.

Le Conseil d'administration arrête la politique de risque et les principes de la gestion des risques. Il est également responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace, ainsi que de la création d'un environnement de risque et de contrôle approprié au sein de PostFinance. De plus, le Conseil d'administration définit la propension au risque de PostFinance, autrement dit détermine l'ensemble des risques que cette dernière est disposée à courir. La propension au risque doit prendre en considération les risques stratégiques, financiers et opérationnels et être compatible avec la capacité de risque de l'entreprise. La capacité de risque découle quant à elle des exigences légales et réglementaires en vigueur, dont le respect permet à PostFinance de continuer à exister. Enfin, la propension au risque doit également tenir compte des directives et des lignes directrices du propriétaire.

Le Conseil d'administration et tous ses comités (Risk; Audit & Compliance; Technologies de l'information et numérisation; Organisation, Nomination & Remuneration) sont tenus d'appliquer les principes régissant les risques. Les comités Risk et Audit & Compliance jouent à cet égard un rôle particulier, car ils exercent une fonction de surveillance explicite au niveau du Conseil d'administration, le comité Risk se concentrant sur les risques financiers et le comité Audit & Compliance sur les risques non financiers.

Il incombe au comité directeur de PostFinance d'appliquer les directives du Conseil d'administration en matière de gestion et de surveillance des risques dans le cadre des première et deuxième lignes, ainsi que d'assurer le respect de la capacité de risque et de la propension au risque. Il lui revient également d'appliquer les directives du Conseil d'administration concernant la mise en place, le maintien et le réexamen régulier des activités de contrôle ainsi que des unités de contrôle. De plus, le comité directeur est responsable de la gestion active des risques financiers, stratégiques et opérationnels, dans le respect des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration. Il veille en outre au maintien d'une infrastructure de gestion des risques à l'échelle de l'établissement appropriée à tous points de vue: organisation, personnel, moyens techniques et méthodes. Le Chief Risk Officer (CRO) est membre du comité directeur. Il répond du fait que les instances de contrôle placées sous sa direction remplissent les tâches qui leur incombent.

Les unités de la première ligne assument la responsabilité principale des risques liés à leur secteur et remplissent leur fonction de contrôle de la gestion des risques en procédant en particulier à l'identification, à la mesure, au pilotage, à la surveillance et au reporting de ces risques. Ce faisant, elles observent les directives de la deuxième ligne et consignent l'intégralité de leurs risques et de leurs contrôles dans l'inventaire des risques et des contrôles, en veillant à ce que cet inventaire soit toujours à jour. La première ligne inclut des unités avec responsabilité des résultats et des unités sans responsabilité directe des résultats, qui ont par exemple pour fonction d'assurer le support d'autres unités ou du comité directeur. Ainsi, l'unité Risk Management soutient les instances décisionnelles dans le pilotage et la surveillance des risques financiers au niveau de l'ensemble du bilan. Elle identifie, modélise et mesure les risques financiers courus par PostFinance, propose des mesures de pilotage axées sur le risque et le rendement, surveille leur efficacité et en rend régulièrement compte aux instances décisionnelles. L'unité Compliance Services assure quant à elle le respect des dispositions légales ainsi que des directives de la deuxième ligne dans les activités opérationnelles ainsi qu'au niveau des interfaces clientèle. Enfin, l'unité Security s'occupe du pilotage des risques de sécurité au niveau opérationnel.

Les unités de la deuxième ligne surveillent la gestion des risques de la première ligne en toute indépendance et s'assurent ainsi à l'échelle de l'entreprise que tous les risques sont adéquatement identifiés, mesurés, pilotés, surveillés et rapportés. Elles édictent en outre des directives visant à garantir que les prescriptions internes et externes sont respectées et définissent des méthodes et des processus applicables à la gestion des risques.

Chez PostFinance, ce sont les unités Governance, Compliance et Risk Control qui remplissent les fonctions de la deuxième ligne, en qualité d'instances de contrôle. L'indépendance des unités de la deuxième ligne vis-à-vis de celles de la première ligne est garantie sur le plan organisationnel par le fait qu'elles sont rattachées à l'unité du CRO.

L'unité Risk Control surveille de manière indépendante tous les risques qui ne sont pas surveillés par les unités Compliance ou Governance. Sont concernés les risques financiers, opérationnels, sécuritaires et stratégiques. L'unité Risk Control surveille donc en permanence l'état de ces risques, examine les processus centraux de gestion des risques, les méthodes de mesure et d'évaluation des risques ainsi que les systèmes de surveillance des risques de la première ligne et contrôle qu'ils sont correctement mis en œuvre et appliqués. L'unité Risk Control définit en outre des directives et des processus appropriés d'identification, de mesure, d'évaluation et de surveillance des risques courus par PostFinance.

L'unité Risk Control met à disposition un système approprié de tenue d'un inventaire présentant tous les risques, les stratégies de maîtrise des risques, les contrôles et les événements. De plus, en tant qu'unité de la deuxième ligne, Risk Control veille à ce que les unités de la première ligne tiennent l'inventaire de manière à ce qu'il soit toujours complet et à jour et effectue continuellement des contrôles de plausibilité de l'inventaire quant à son exhaustivité et à son exactitude.

L'unité Compliance surveille de manière indépendante que les prescriptions légales, réglementaires et internes concernant le blanchiment d'argent, la compliance fiscale et la fourniture de services financiers sont respectées. L'unité Governance surveille quant à elle que le personnel observe l'ensemble des règles de gouvernance et de comportement.

En tant qu'instances de contrôle indépendantes, les unités de la deuxième ligne surveillent le profil de risque de PostFinance à l'aide d'instruments appropriés, établissent une vue d'ensemble centralisée de son évolution et la présentent conjointement au moins une fois par trimestre au Conseil d'administration et au comité directeur. De plus, elles portent tout état de fait d'importance majeure immédiatement à la connaissance du Conseil d'administration, dans un rapport ad hoc. L'unité Risk Control coordonne les activités de reporting de toutes les unités remplissant une fonction dans la deuxième ligne.

En tant que troisième ligne, l'unité Révision interne assure la surveillance des première et deuxième lignes et rend compte directement au Conseil d'administration de PostFinance.

### Méthodes de mesure des risques

| Catégorie de risque | Pertes possibles et effets négatifs | Méthode de description et de pilotage du risque |
|---|---|---|
| **Risques financiers** | | |
| – Risque de crédit | Pertes résultant de la dégradation de la solvabilité ou de la défaillance de contreparties | Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque<br>Limites de concentrations, de structures de notation et de portefeuilles par pays, ainsi que limites nominales au niveau des contreparties; pilotage du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits |
| – Risque de taux d'intérêt | Pertes de valeur actuelle des capitaux propres à la suite de variations des taux d'intérêt du marché<br>Fluctuations du résultat des opérations d'intérêts dans le temps | Limites de sensibilité absolue des capitaux propres<br>Réalisation d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes |
| – Risque de liquidité | Insolvabilité | Respect des exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), de liquidités applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) et de ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR)<br>Détention d'une réserve de liquidités destinée à couvrir les exigences de liquidités en cas de crise |
| – Risque de marché | Pertes de valeur de marché grevant le compte de résultat conforme à «Comptabilité – banques» | Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque<br>Limites de valeur à risque (VàR) pour les effets de la valeur de marché sur le compte de résultat |
| **Risques stratégiques** | Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier | Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel.<br>Surveillance de l'évolution des risques stratégiques principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage. |
| **Risques opérationnels** | Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant d'événements dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes | Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel.<br>Surveillance moyennant la définition d'un seuil d'annonce pour les risques opérationnels principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage. |

PostFinance mesure et surveille les risques financiers au niveau de chaque portefeuille ainsi qu'au niveau du bilan dans son ensemble. La délimitation des risques est assurée à l'aide d'un système de limites pluridimensionnel. Pour mesurer les risques financiers, l'unité Risk Management a recours à différentes méthodes plus ou moins complexes. Concrètement, ces méthodes sont fondées sur des analyses de scénarios (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt ou de l'épuisement des limites du risque de crédit sur les revenus), des analyses de sensibilité (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt sur la valeur actuelle) et des modèles stochastiques visant à déter-

miner les indicateurs de risque relatifs à la valeur à risque et à la perte attendue (expected shortfall) (p. ex. pour mesurer le risque de marché ou pour quantifier le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits). L'objectif prioritaire de la mesure des risques est de s'assurer que les instances de surveillance disposent en permanence des données nécessaires pour piloter les risques adéquatement.

Tous les risques de PostFinance sont évalués à l'aide d'un scénario du pire cas crédible. Il s'agit en l'occurrence d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste, se rapportant au risque concerné. Ce scénario est assorti d'une probabilité de survenance ainsi que d'une estimation de l'étendue du dommage du point de vue quantitatif et/ou qualitatif. Cette estimation est effectuée aussi bien pour le risque brut que pour le risque résiduel, c'est-à-dire le risque subsistant après la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise du risque concerné.

Chaque risque est évalué en fonction d'une valeur seuil déterminant s'il doit être répertorié et faire l'objet de mesures de contrôle. La fixation d'une limite d'acceptabilité pour chaque risque permet en outre d'avoir connaissance du risque et de l'autoriser en fonction de son niveau, ainsi que de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise du risque correspondante.

À l'échelon supérieur, le Conseil d'administration et le comité directeur définissent, selon une approche descendante et sur la base de l'inventaire des risques, les risques principaux ayant une importance cruciale pour PostFinance et auxquels le management doit être particulièrement attentif. La mesure des risques opérationnels principaux est assurée par agrégation des différents groupes de risques spécifiques. Les risques principaux et les positions de risque agrégées sont assortis d'un niveau d'alerte dont le dépassement déclenche l'information immédiate du Conseil d'administration.

**Tests de résistance**

Afin d'identifier les développements particulièrement menaçants pour PostFinance, l'unité Risk Management réalise régulièrement des tests de résistance inversés. Ces tests permettent d'identifier les scénarios dans lesquels un niveau de risque prédéfini est atteint, compte tenu d'hypothèses très défavorables. Leurs résultats sont régulièrement discutés au sein du Conseil d'administration et du comité directeur.

L'unité Risk Control se sert des tests de résistance non seulement dans une perspective de pilotage des risques, mais également à des fins de surveillance, notamment pour identifier les (nouveaux) risques importants, repérer les concentrations de risques et contrôler l'adéquation de la propension au risque dans des situations de crise.

**Gestion des risques financiers de PostFinance**

*Risque de crédit*
PostFinance dispose d'une licence bancaire depuis le 26 juin 2013. Elle n'a toutefois pas le droit, en vertu de la législation postale, d'accorder directement des crédits ou des hypothèques. Les fonds rémunérés de la clientèle ne servent donc pas à financer des crédits hypothécaires, mais sont placés sur les marchés monétaire et des capitaux. PostFinance applique en l'occurrence une stratégie de placement très prudente et les critères de décision prioritaires dans ce domaine sont la liquidité et la solvabilité. La large diversification des placements en termes de secteurs, de pays et de contreparties permet de limiter opportunément le cumul des risques.

Le risque de crédit découle du danger qu'une contrepartie ne puisse plus tenir ses engagements, provoquant ainsi des pertes financières chez son créancier. Une forte dégradation de la solvabilité d'une contrepartie peut en outre contraindre son créancier à opérer des correctifs de valeur supplémentaires. Le risque de crédit croît avec la concentration des contreparties dans une même branche ou dans une même région, du fait que des difficultés économiques affectant la branche ou la région en question peuvent nuire à la solvabilité de tout un groupe de contreparties, par ailleurs indépendantes les unes des autres.

Pour limiter l'exposition globale au risque de crédit, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce

risque; ce montant ne doit pas être dépassé. Il émet en outre les directives relatives à la structure de notation des placements, limite les risques pays potentiels et délègue la compétence de valider les limites de contrepartie importantes au comité Risk. De nouveaux placements ne peuvent en principe être opérés qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité investment grade.

Outre les limites de portefeuille définies par le Conseil d'administration, le comité directeur limite également le risque de crédit inhérent aux activités de placement au moyen de limites de contrepartie et d'autres directives de pilotage.

Les directives relatives aux limites de contrepartie reposent sur des notations publiquement accessibles établies par des agences de notation reconnues ou par des banques qualifiées, ainsi que sur les systèmes internes de limites, compte tenu également de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Ces critères ESG incluent l'analyse et la prise en compte des risques financiers liés au climat. PostFinance publie dans un rapport séparé des informations sur les risques financiers liés au climat auxquels elle est exposée. Dans ces systèmes de limites, les notations publiquement accessibles sont examinées de manière critique moyennant l'analyse quantitative et l'analyse qualitative axée sur les risques d'indicateurs de bilan et d'indicateurs d'alerte précoces, puis des limites sont fixées compte tenu du portefeuille existant. Le développement et l'application des systèmes internes de limites sont placés sous la responsabilité de l'unité Risk Management. Ces systèmes doivent cependant être soumis au comité directeur aux fins de validation au moins une fois par année. Les variations de solvabilité de contreparties ou celles d'indicateurs importants entraînent l'adaptation immédiate des directives applicables. Le respect des directives en matière de limites est non seulement surveillé en permanence, mais encore vérifié par l'unité Trésorerie avant chaque opération.

Les limites de portefeuille et de contrepartie sont fixées compte tenu du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. Pour mesurer ce risque, PostFinance se sert d'un modèle de portefeuille de crédits qui quantifie le risque de crédit dans le portefeuille moyennant la prise en compte d'effets de corrélation. Sur la base des indicateurs de risque modélisés (perte attendue et risques correspondants découlant de sous-portefeuilles), il est alors possible de fixer des limites et d'édicter des directives de pilotage qui améliorent l'efficience du portefeuille tout en jugulant le risque de concentration.

L'unité Risk Management informe le comité directeur mensuellement sur le niveau des risques par rapport aux limites et lui soumet des propositions de pilotage des dépassements de limites qui se produisent à la suite de l'adaptation de limites de contrepartie.

En tant qu'éléments faisant partie intégrante du pilotage du risque de crédit, les systèmes de limites sont régulièrement examinés par l'unité Risk Control.

Le risque de crédit lié aux opérations clients est peu important chez PostFinance et résulte de l'offre de découverts de compte en relation avec le trafic des paiements et de celle de cartes de crédit. Ce risque est identifié et surveillé à l'aide de processus spécifiques aux produits concernés. Le comité directeur émet des directives générales relatives à l'examen des crédits et fixe les compétences en matière d'autorisation des limites.

Le risque de concentration dans le domaine des sûretés (collaterals) peut résulter des opérations repo (placement monétaire contre sûretés) et des opérations de prêt de titres (prêt de titres contre sûretés). Les sûretés protègent PostFinance contre le risque de défaillance de la contrepartie, puisqu'elles peuvent être réalisées au cas où ce risque se concrétiserait. Les concentrations résultant des sûretés remises (à l'exception des sûretés en espèces) sont mesurées et surveillées et font l'objet de rapports mensuels destinés au comité directeur. Ces rapports incluent une évaluation des concentrations du point de vue du risque de corrélation (wrong-way risk) ainsi que des propositions de pilotage des concentrations identifiées.

PostFinance n'assume aucun risque de crédit sur les affaires hypothécaires proposées en coopération avec la Münchener Hypothekenbank eG (MHB) depuis 2008, avec la Banque Valiant SA depuis 2010 et avec Credit Exchange S.A. depuis 2023. Ce risque est entièrement supporté par les banques partenaires.

*Risques de taux d'intérêt et de structure du bilan*
Par risque de taux d'intérêt, on entend les effets potentiels d'une variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur actuelle des actifs et des passifs du bilan ainsi que sur le résultat des opérations d'intérêts dans le compte de résultat, effets résultant principalement de l'asymétrie des échéances. Les opérations figurant au bilan constituent une source de revenus essentielle de PostFinance. Or, comme les variations de taux ont un impact direct sur les produits d'intérêts nets, le risque de taux présente une grande importance. Les fonds inscrits au passif de PostFinance sont en majeure partie des dépôts des clients non échus, sans engagements fermes concernant les taux d'intérêt. Les engagements concernant les taux d'intérêt sont donc estimés à l'aide d'un modèle de réplication, qui doit tendre à représenter les produits clients similaires avec des échéances aussi symétriques que possible et moyennant une réduction de la volatilité des marges d'intérêts. Les variations de volume à court terme sont couvertes par une certaine part de placements à court terme.

Les échéances des placements sur les marchés monétaire et des capitaux sont fixées en fonction de la sensibilité visée de la valeur actuelle des fonds propres, ce qui définit du même coup la stratégie de transformation des échéances. Le déséquilibre qui en résulte entre les engagements de taux d'intérêt des passifs et des actifs correspond à la transformation des échéances, qui est pilotée dans une double perspective de valeur actuelle et de revenus.

L'approche de la valeur actuelle rend compte en l'occurrence de l'effet net d'une modification de taux sur les fonds propres de PostFinance lors de variations de la courbe des taux d'intérêt. Les flux de fonds à recevoir sont actualisés conformément à la formule de calcul de la valeur actuelle ajustée au risque. La sensibilité est déterminée compte tenu, d'une part, des mouvements de la courbe des taux et, d'autre part, de chocs de taux isolés à différentes maturités (taux directeurs).

**Variation absolue de la valeur actuelle des fonds propres[1]**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Déplacement parallèle vers le haut | –304 | – |
| Déplacement bref vers le haut | – | –265 |

1 La sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée à l'aide des six scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon la circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux – banques». Le scénario présenté est celui qui entraîne la variation négative la plus importante de la valeur actuelle des fonds propres à la date de référence.

Au contraire de l'approche de la valeur actuelle, celle des revenus analyse les répercussions de plusieurs scénarios de taux potentiels s'étendant sur plusieurs périodes sur les futurs résultats des opérations d'intérêts de PostFinance. On procède en l'occurrence, en cours d'exercice, à des simulations de rendement dynamiques pour un large éventail de scénarios déterministes. Les scénarios déterministes décrivent l'évolution future des taux d'intérêt du marché et, pour chaque portefeuille de réplication, l'évolution des taux d'intérêt clients et du volume des fonds des clients qui en résultera, ainsi que, le cas échéant, les différentes stratégies de transformation des échéances. Les simulations de rendement dynamiques sont réalisées par l'unité Risk Management. Des propositions de pilotage sont ensuite élaborées sur la base des résultats des simulations et régulièrement discutées avec le comité directeur.

*Risque de liquidité*
Le risque de liquidité consiste en l'éventualité de ne pas être à même de remplir des obligations de paiement actuelles ou futures en temps utile ou de ne pouvoir les remplir que partiellement. Il est géré avec différents horizons temporels: un jour, un mois, trois mois et un an. Pour garantir la liquidité avec un horizon d'un jour, on définit des volants de liquidité qui peuvent être mis à contribution en cas de sorties de paiements inattendues. Leurs montants minimaux sont fixés compte tenu d'une sortie massive de liquidités intervenant d'un jour à l'autre, un événement dont la probabilité de survenance est très faible.

Pour garantir la liquidité avec un horizon d'un mois ou d'un an, on mesure et limite respectivement les indicateurs réglementaires que sont le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme. Afin de respecter les exigences particulières en matière de liquidités applicables aux banques d'importance systémique, des liquidités supplémentaires sont détenues en complément du ratio de liquidité à court terme.

S'agissant de garantir la liquidité avec un horizon de trois mois, on élabore des scénarios de crise de liquidité qui ne doivent pas déboucher sur une situation d'illiquidité. Enfin, la liquidité avec un horizon d'un an est garantie sur la base du ratio structurel de liquidité à long terme. Un plan d'urgence est prévu pour faire face à toute crise de liquidité.

**Risque de marché**

PostFinance n'a pas de portefeuille de négoce et suit, pour déterminer les fonds propres minimaux requis pour couvrir le risque de marché, l'approche standard conforme à l'art. 86 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Pour limiter l'exposition au risque de marché, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé.

Dans le modèle économique de PostFinance, le risque de marché s'exprime dans le compte de résultat par une volatilité accrue pour les échéances les plus courtes. PostFinance est exposée au risque de marché pour deux raisons différentes:

– les positions en monnaie étrangère ouvertes et les fluctuations de valeur des dérivés de change influencent la volatilité du compte de résultat (risque de change);
– les fluctuations de valeur des instruments qui sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse ou sont gérés conformément à la comptabilité de couverture (p. ex. fonds de placement dans le portefeuille bancaire, positions couvertes et instruments de couverture afférents) peuvent aussi influencer la volatilité du compte de résultat.

Le risque de marché est modélisé au moyen de la valeur à risque (VàR) et limité au niveau du compte de résultat par le Conseil d'administration. Pour mesurer le risque de marché, on associe à chaque position les facteurs de risque ayant une influence sur la valeur actuelle de la position. Dans le modèle, la variation de la valeur actuelle est modélisée compte tenu de la variation des facteurs de risque associés à la position. À cet effet, il faut définir une relation fonctionnelle entre la valeur de la position et les facteurs de risque concernés. Tous les facteurs de risque importants font l'objet d'une détermination de la stochasticité sur les 250 jours à venir à l'aide d'hypothèses de distribution des probabilités. Le calibrage des distributions de probabilités repose sur l'utilisation de séries temporelles de données du marché. À l'aide de la relation fonctionnelle définie entre la position du portefeuille et les facteurs de risque, il est alors possible de déterminer la distribution des variations du compte de résultat sur une année. La VàR est ensuite déterminée en calculant le quantile à 95%. L'unité Risk Management mesure le risque de marché sur une base hebdomadaire, informe le comité directeur du niveau du risque par rapport aux limites et lui soumet, si nécessaire, des propositions de pilotage.

**Risques opérationnels et stratégiques**

PostFinance s'appuie sur la définition des risques opérationnels donnée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, selon lequel il s'agit de risques de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes, ou à des événements externes. Les risques stratégiques couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus. Le Conseil d'administration fixe les principes de la gestion des risques opérationnels et stratégiques et définit la propension au risque les concernant dans le règlement relatif à la politique de risque.

La propension au risque est définie sur la base de directives quantitatives et qualitatives, en tenant compte de différentes perspectives. Concernant les risques opérationnels, des fonds propres sont alloués pour répondre aux exigences réglementaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration définit des indicateurs pour les principales catégories de risque, ainsi que des limites de validation pour les risques individuels. En cas de dépassement de ces limites, le pilotage des risques correspondants doit être soumis au Conseil d'administration pour validation. En outre, le Conseil d'administration établit des prescriptions qualitatives relatives à la propension au risque. En particulier, aucun risque opérationnel qui serait susceptible, selon des scénarios adverses plausibles, d'entraîner des violations graves de lois ou de prescriptions n'est toléré.

S'agissant de la propension au risque en matière de risques stratégiques, le Conseil d'administration la prend en considération lors de l'élaboration de la stratégie d'entreprise. Une évaluation de l'ampleur des risques stratégiques fait l'objet d'un rapport périodique au Conseil d'administration. Dans le cadre de la planification des fonds propres, il lui est montré si la stratégie est viable dans le respect des exigences réglementaires en termes de capitaux et de liquidité.

Le processus de gestion des risques garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées. De plus, le plan d'urgence et de stabilisation est doté d'instruments qui permettent, également en cas de crise, d'assurer la continuité des activités ou de procéder à une liquidation ordonnée garantissant le maintien des fonctions d'importance systémique.

## 4 | Publication des fonds propres conformément à la circulaire FINMA 2016/1[1]

Le 29 juin 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a établi par voie de décision que PostFinance était un groupe financier d'importance systémique. À ce titre, PostFinance est tenue de remplir les exigences arrêtées aux art. 124 à 136 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (ordonnance sur les fonds propres, OFR).

La situation de PostFinance en matière de fonds propres au 31 décembre 2024 est présentée sous deux formes différentes: la «Publication des fonds propres» contient les informations conformes aux prescriptions des annexes 1 et 2 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques». S'y ajoute la «Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique», qui repose sur un calcul parallèle conforme à l'annexe 3 de la même circulaire. Les exigences de publication étant différentes, il en résulte des écarts notamment entre les fonds propres pris en compte et entre les ratios de fonds propres. Les documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur → postfinance.ch/rapport.

1 Le chapitre 4 Publication des fonds propres conformément à la circulaire FINMA 2016/1 ne fait pas l'objet de l'audit effectué par Ernst & Young SA.

# Informations relatives au bilan

## 5 | Opérations de financement de titres

**Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension | – | – |
| Valeur comptable des engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension | 4 100 | 8 490 |
| Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension | 6 128 | 9 381 |
| dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 6 128 | 9 381 |
| Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 1 942 | 977 |
| dont titres remis en garantie à un tiers | – | – |
| dont titres aliénés | – | – |

## 6 | Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

| **Présentation des couvertures des créances** | | Nature des couvertures | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | Total |
| **Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)** | | | | | |
| Créances sur la clientèle | | – | 1 475 | 10 850 | 12 325 |
| **Total des prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)** | **31.12.2024** | **–** | **1 475** | **10 850** | **12 325** |
| | 31.12.2023 | 0 | 1 289 | 10 600 | 11 889 |
| **Total des prêts (après compensation avec les correctifs de valeur)** | **31.12.2024** | **–** | **1 475** | **10 801** | **12 276** |
| | 31.12.2023 | 0 | 1 289 | 10 582 | 11 871 |

| **Présentation des couvertures des opérations hors bilan** | | Nature des couvertures | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | Total |
| **Hors bilan** | | | | | |
| Engagements conditionnels | | – | 48 | 2 | 50 |
| Engagements irrévocables | | – | 105 | 764 | 869 |
| **Total du hors bilan** | **31.12.2024** | **–** | **153** | **766** | **919** |
| | 31.12.2023 | – | 200 | 783 | 983 |

Les garanties, les cautionnements des crédits COVID-19 et les couvertures en espèces sont pris en considération en tant que créances avec autres couvertures.

PostFinance présente les engagements de paiement relevant de la garantie des dépôts dans les engagements irrévocables.

| **Créances compromises** | | |
|---|---|---|
| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Montant brut | 63 | 135 |
| Valeur estimée de réalisation des sûretés | – | – |
| Montant net | 63 | 135 |
| Correctifs de valeur individuels | 60 | 96 |

## 7 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les produits dérivés que PostFinance souscrit sur mandat des clients sont présentés dans la vue d'ensemble ci-dessous en tant qu'instruments de négoce.

**Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)**

| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats |
| **Instruments de taux** | | | | | | | |
| Contrats à terme y c. FRA | | – | – | – | 0 | – | 32 |
| Swaps | | – | – | – | 56 | 62 | 3 350 |
| **Devises/Métaux précieux** | | | | | | | |
| Contrats à terme | | 6 | 1 | 615 | 12 | 141 | 7 976 |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | | – | – | – | 695 | 3 | 7 316 |
| **Total avant la prise en compte des contrats de compensation au** | **31.12.2024** | **6** | **1** | **615** | **763** | **206** | **18 674** |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | | 6 | 1 | | 763 | 206 | |
| | 31.12.2023 | 3 | 7 | 677 | 1 327 | 3 | 17 610 |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | | 3 | 7 | | 1 327 | 3 | |
| **Total après la prise en compte des contrats de compensation au** | **31.12.2024** | **6** | **1** | **615** | **763** | **206** | **18 674** |
| | 31.12.2023 | 3 | 7 | 677 | 1 327 | 3 | 17 610 |

**Répartition selon les contreparties**

| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | Centrales de compensation | Banques et maisons de titres | Autres clients |
|---|---|---|---|
| Valeurs de remplacement positives (après la prise en compte des contrats de compensation) | – | 769 | 0 |

### Couvertures du cash-flow

PostFinance se sert des couvertures du cash-flow pour couvrir la volatilité des cash-flows qui proviennent d'instruments de taux d'intérêt et présentent une forte probabilité de réalisation. Les couvertures du cash-flow s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe en monnaie étrangère au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises.

| **Volume des contrats de couverture du cash-flow** | | | | | Echéance |
|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| **31.12.2023** | | | | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | | | | – |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | 510 | 932 | 4 111 | 1 757 | 7 310 |
| Autres | | | | | – |
| Opérations conclues, mais non exécutées | 2 | – | – | – | 2 |
| **31.12.2024** | | | | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | | | | – |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | 294 | 1 174 | 3 939 | 1 909 | 7 316 |
| Autres | | | | | – |
| Opérations conclues, mais non exécutées | 32 | – | – | – | 32 |

Les montants ci-dessous provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

| **Variation des instruments de couverture** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue | Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture durant la période sous revue, saisie dans les autres actifs/passifs | Inefficacité saisie dans le compte de résultat | Montant net reclassé des autres actifs/passifs dans le compte de résultat[1] |
| **31.12.2023** | | | | | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | | | | | |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | 944 | – | 466 | 466 | – | –371 |
| Autres | | | | | | |
| Opérations conclues, mais non exécutées | 0 | – | 0 | 0 | – | 0 |
| **31.12.2024** | | | | | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | | | | | |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | 695 | 3 | –46 | –46 | – | 196 |
| Autres | | | | | | |
| Opérations conclues, mais non exécutées | 0 | – | 0 | 0 | – | – |

1 La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Les reclassifications à partir des autres actifs/passifs sont effectuées dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (variation de la juste valeur).

Durant l'exercice sous revue, les effets ci-dessous provenant des opérations de base désignées (poste du bilan «Immobilisations financières») ont été comptabilisés.

| **Effets opérations de base couverture du cash-flow**<br>En millions de CHF | Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue | Réserves de couverture dans autres actifs/passifs |
|---|---|---|
| **31.12.2023** | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | |
| Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | –466 | 134 |
| **31.12.2024** | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | |
| Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 46 | 345 |

Durant les périodes sous revue, les réserves de couverture comptabilisées dans les autres actifs/autres passifs ont varié comme suit:

| **Réserves de couverture dans autres actifs/passifs**<br>En millions de CHF | 2023<br>Réserves de couverture – Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow | 2024<br>Réserves de couverture – Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow |
|---|---|---|
| **Etat au 1 janvier** | **78** | **134** |
| **Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture** | | |
| Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | 466 | –46 |
| Autres | 0 | 0 |
| Variation coûts de couverture | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | |
| Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère | –39 | –23 |
| **Bénéfices/Pertes réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat** | | |
| Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | 387 | 196 |
| Autres | – | – |
| Variation coûts de couverture | | |
| Risques de taux d'intérêt et de change | | |
| Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère | 16 | 18 |
| **Etat au 31 décembre** | **134** | **279** |

Les flux de fonds vont probablement se répercuter sur le compte de résultat dans les périodes suivantes:

| **Flux de fonds (non actualisés)**<br>En millions de CHF | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | Echéance<br>Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|---|
| **31.12.2023** | | | | |
| Entrées de fonds | 23 | 45 | 223 | 66 |
| Sorties de fonds | –50 | –108 | –424 | –110 |
| **31.12.2024** | | | | |
| Entrées de fonds | 31 | 54 | 276 | 59 |
| Sorties de fonds | –60 | –124 | –527 | –111 |

### Couvertures de la juste valeur

PostFinance se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de valeur d'actifs sensibles aux taux d'intérêt. Les couvertures de la juste valeur s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt.

| **Volume des contrats de couverture de la juste valeur** | | | | | Echéance |
|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| **31.12.2022** | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | – | – | 300 | 2 456 | 2 756 |
| **31.12.2023** | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | – | – | 550 | 2 800 | 3 350 |

Les montants ci-dessous provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

| **Variation de la couverture de la juste valeur** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue | Inefficacité saisie dans le compte de résultat[1] |
| **31.12.2023** | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 208 | – | –237 | – |
| **31.12.2024** | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 56 | 62 | –209 | – |

1 La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Durant l'exercice sous revue, les montants ci-dessous résultant d'opérations de base désignées (postes du bilan «Immobilisations financières», «Créances sur les banques», «Créances sur la clientèle») ont été comptabilisés.

| **Effets opérations de base couverture de la juste valeur** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeur comptable opérations de base | Charges ou produits cumulés résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur, qui ont été saisis dans la valeur comptable des opérations de base | Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue | Montant cumulé restant dans le bilan des ajustements liés à la couverture pour les opérations de base qui ne sont plus ajustées des gains et des pertes de couverture |
| **31.12.2023** | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | |
| Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 2 373 | –196 | 220 | 3 |
| Créances sur la clientèle et les banques | 192 | –8 | 17 | – |
| **31.12.2024** | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | |
| Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 3 165 | 1 | 198 | 2 |
| Créances sur la clientèle et les banques | 203 | 3 | 11 | – |

## 8 I Immobilisations financières

| **Répartition des immobilisations financières** | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Titres de créance | 57 383 | 54 403 | 55 613 | 54 244 |
| dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 57 383 | 54 403 | 55 613 | 54 244 |
| Titres de participation[1] | 102 | 76 | 110 | 80 |
| Cryptomonnaies | – | 0 | – | 1 |
| **Total** | **57 485** | **54 479** | **55 723** | **54 325** |
| dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 28 849 | 26 932 | 27 799 | 26 845 |

1 Il n'y a pas de participations qualifiées.

| **Répartition des contreparties selon la notation[1]** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 31.12.2024<br>En millions de CHF | De AAA à AA– | De A+ à A– | De BBB+ à BBB– | De BB+ à B– | Inférieur à B– | Sans notation |
| Titres de créance: valeurs comptables | 34 434 | 12 765 | 6 666 | 37 | 17 | 485 |

1 Agences de notation reconnues par la FINMA chargées d'établir les notations: fedafin AG, Fitch Ratings, Moody's Investors Service, Standard & Poor's Ratings Services

## 9 I Participations

| **Présentation des participations** | | | | | | | | | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeur d'acquisition | Correctifs de valeur cumulés | Valeur comptable 31.12.2023 | Reclas-sements | Investis-sements | Désinves-tissements | Correctifs de valeur | Reprises | Valeur comptable 31.12.2024 | Valeur de marché 31.12.2024 |
| **Participations** | | | | | | | | | | |
| avec valeur boursière | 44 | – | 44 | – | – | –11 | – | – | 33 | 284 |
| sans valeur boursière | 167 | –68 | 99 | – | 13 | 0 | –4 | 2 | 110 | – |
| **Total des participations** | **211** | **–68** | **143** | **–** | **13** | **–11** | **–4** | **2** | **143** | **284** |

2 Avant-propos
5 Entretien
9 Gouvernance d'entreprise
25 Rapport annuel
**47 Comptes annuels statutaires**



## 10 | Participations importantes

| **Participations importantes** | | | | Part au capital et aux voix[1] | |
|---|---|---|---|---|---|
| En CHF ou en EUR, en % | Activité | Monnaie | Capital social | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Finform SA, Berne, Suisse | FinTech / RegTech | CHF | 100 000 | 50,00% | 50,00% |
| Yuh SA, Gland, Suisse | FinTech du secteur de la néobanque | CHF | 1 000 000 | 50,00% | 50,00% |
| TWINT SA, Zurich, Suisse | Paiements mobiles | CHF | 12 750 000 | 26,66% | 26,66% |
| TWINT Acquiring SA, Zurich, Suisse[1] | Acquiring dans le domaine des services de paiement | CHF | 100 000 | 26,66% | 26,66% |
| TONI Digital Insurance Solutions AG, Schlieren, Suisse | Fournisseur de services d'assurance | CHF | 2 744 155 | 24,71% | 24,55% |
| moneymeets GmbH, Cologne, Allemagne[2] | Services financiers en ligne | EUR | 112 568 | 24,23% | – |
| Tilbago AG, Lucerne, Suisse | Solution intelligente de recouvrement en ligne (recouvrement robotisé) | CHF | 177 906 | 24,43% | 24,43% |
| Credit Exchange S.A., Zurich, Suisse | Plateforme hypothécaire B2B | CHF | 168 828 | 21,45% | 21,36% |

1 TWINT Acquiring SA est détenue indirectement par l'intermédiaire de TWINT SA. Toutes les autres participations appartiennent directement à PostFinance SA.
2 Vente de la participation détenue dans moneymeets GmbH au troisième trimestre 2024.

Indications complémentaires relatives aux comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle, en application de l'art. 62 de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes: l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence pour les participations importantes se traduit par une diminution de 37 millions de francs du total du bilan (exercice précédent: 41 millions) et par une augmentation de 2 millions du bénéfice de l'exercice (exercice précédent: diminution de 6 millions).

## 11 | Immobilisations corporelles

| **Présentation des immobilisations corporelles** | | | | | | | | | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable 31.12.2023 | Reclassements | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Reprises | Valeur comptable 31.12.2024 |
| Immeubles à l'usage de l'établissement | 234 | –86 | 148 | – | 2 | – | –7 | – | 143 |
| Autres immeubles | 1 065 | –302 | 763 | – | 15 | – | –27 | – | 751 |
| Logiciels développés en interne ou acquis séparément | 231 | –173 | 58 | – | – | – | –20 | – | 38 |
| Autres immobilisations corporelles | 72 | –50 | 22 | – | 16 | – | –9 | – | 29 |
| **Total des immobilisations corporelles** | **1 602** | **–611** | **991** | **–** | **33** | **–** | **–63** | **–** | **961** |

| **Engagements de leasing futurs pour leasing opérationnel** | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | **Total** |
| Engagements de leasing futurs | 5 | 5 | 5 | 4 | 2 | 0 | **21** |
| dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **1** |

## 12 | Valeurs immatérielles

**Présentation des valeurs immatérielles**

| | | | | 2024 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable 31.12.2023 | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Valeur comptable 31.12.2024 |
| Autres valeurs immatérielles | 8 | –2 | 6 | – | – | –1 | 5 |
| **Total des valeurs immatérielles** | **8** | **–2** | **6** | **–** | **–** | **–1** | **5** |

## 13 | Autres actifs et autres passifs

**Répartition des autres actifs et autres passifs**

| | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Autres actifs | Autres actifs | Autres passifs | Autres passifs |
| Compte de compensation | – | 4 | 345 | 284 |
| Réserve de cotisations d'employeur | 33 | 35 | – | – |
| Impôts indirects | 18 | 32 | 35 | 38 |
| Autres actifs et passifs | 5 | 2 | 87 | 108 |
| **Total des autres actifs et des autres passifs** | **56** | **73** | **467** | **430** |

## 14 | Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

**Montant total des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété[1]**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Liquidités- | | |
| Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés en garantie | 391 | 382 |
| Engagements effectifs | – | – |
| Immobilisations financières: | | |
| Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés en garantie | 79 | 83 |
| Engagements effectifs | – | – |

1 Sans opérations de prêt et de pension de titres

## 15 | Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

### Engagements de prévoyance

PostFinance ne dispose pas de ses propres institutions de prévoyance professionnelle. Les membres de son personnel sont assurés exclusivement auprès de la Caisse de pensions Poste. En cas de découvert de cette dernière, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement.

Les engagements supplémentaires résultant de la prévoyance invalidité sous la forme de rentes AI transitoires (rentes complémentaires AI jusqu'à l'âge de 65 ans pour les hommes et de 65 ans pour les femmes, en tenant compte toutefois du règlement de transition selon l'AVS) sont présentés dans les comptes annuels.

### Engagements envers les propres institutions de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur prévues dans le plan de prévoyance sont comptabilisées par période dans les charges de personnel. En application de la recommandation Swiss GAAP RPC 16, on examine chaque année s'il existe, pour PostFinance, un avantage ou un engagement économique résultant de l'institution de prévoyance. L'examen se fonde sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance et d'autres calculs présentant la situation financière, ainsi que sur l'excédent de couverture ou le découvert de cette dernière, conformément aux règles de présentation des comptes de la Swiss GAAP RPC 26. PostFinance n'a pas l'intention d'utiliser un éventuel avantage économique résultant d'un excédent de couverture pour réduire ses cotisations d'employeur. C'est pourquoi un futur avantage économique n'est pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique est inscrit au passif. Comptant 38 360 personnes assurées actives et 28 948 rentières et rentiers (état au 31 octobre 2024), la Caisse de pensions Poste disposait au 31 décembre 2024 d'une fortune globale de 16 975 millions de francs (exercice précédent: 16 369 millions). Selon les principes de présentation des comptes que la Caisse de pensions Poste doit appliquer, son degré de couverture estimé était de 110,9% (exercice précédent: 106,1%). Étant donné que la réserve de fluctuation de valeurs de la Caisse de pensions Poste n'atteint pas encore la hauteur réglementaire, il n'y a pas d'excédent de couverture. La réserve de cotisations d'employeur s'élève à 350 millions de francs non assortis d'une renonciation à l'utilisation (exercice précédent: 350 millions non assortis d'une renonciation à l'utilisation). Le calcul du capital de couverture des rentes repose sur un taux d'intérêt technique de 1,75% (exercice précédent: 1,75%) et sur les bases techniques LPP 2020 (exercice précédent: LPP 2020). Il convient de souligner que toutes les données relatives à la Caisse de pensions Poste reposent sur les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes RPC 16 et que les données ressortant effectivement des comptes annuels de l'institution de prévoyance peuvent différer de ces informations. Une évaluation globale n'a mis en évidence aucune incidence économique sur la banque. De plus, les comptes de la Caisse de pensions Poste arrêtés conformément à la Swiss GAAP RPC 26 au 31 décembre 2024 ne présentent ni fonds libres ni découvert. Il n'existe pas d'institutions de prévoyance patronales.

L'avantage ou l'engagement économique ainsi que les charges de prévoyance se présentent comme suit:

| **Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance** | Couverture excédentaire/ insuffisante | | Part économique de PostFinance SA | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique) | Cotisations payées | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 2024 | 2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Caisse de pensions Poste | 162 | 0 | 0 | 0 | 44 | 39 | 44 |
| Rentes d'invalidité | –1 | –1 | –1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Total RPC 16** | **161** | **–1** | **–1** | **0** | **44** | **39** | **44** |

La réserve de cotisations d'employeur de la Caisse de pensions Poste est attribuée en fonction de la part en pourcentage que le capital de prévoyance de PostFinance représente par rapport au capital de prévoyance total. Il en résulte le tableau suivant:

| **Réserves de cotisations d'employeur (RCE)** | Valeur nominale | Renonciation d'utilisation | | Montant net | Influence des RCE sur les charges de personnel | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 31.12.2024 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Caisse de pensions Poste | 35 | – | 33 | 35 | –1 | –2 |
| **Total RPC 16** | **35** | **–** | **33** | **35** | **–1** | **–2** |

## 16 | Correctifs de valeur et provisions ainsi que réserves pour risques bancaires généraux

**Présentation des correctifs de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence**

| En millions de CHF | Etat 31.12.2023 | Utilisations conformes au but[1] | Reclassements | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | Etat 31.12.2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Provisions pour engagements de prévoyance | 0 | – | – | – | – | 1 | | 1 |
| Provisions pour risques de défaillance | – | – | – | – | – | – | | – |
| dont provisions au sens de l'art. 28 al. 1 OEPC-FINMA | – | – | – | – | – | – | – | – |
| dont provisions pour pertes attendues | – | – | – | – | – | – | | – |
| Provisions de restructurations | 1 | –1 | – | – | – | – | 0 | – |
| Autres provisions | 34 | –3 | – | – | – | 4 | –3 | 32 |
| **Total des provisions** | **35** | **–4** | **–** | **–** | **–** | **5** | **–3** | **33** |
| **Réserves pour risques bancaires généraux** | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Correctifs de valeur pour risques de défaillance et risques pays[2]** | **79** | – | – | – | **1** | **39** | **–3** | **116** |
| dont correctifs de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises | 60 | – | – | – | 1 | 38 | –3 | 96 |
| dont correctifs de valeur pour pertes attendues | 19 | – | – | – | – | 1 | 0 | 20 |

1 Il n'y a pas eu de modifications de l'affectation.
2 Comprend les correctifs de valeur sur les créances sur les banques, les créances sur la clientèle et les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance.

PostFinance SA est actuellement impliquée, avec d'autres établissements financiers suisses, dans une enquête de la Commission de la concurrence ouverte en 2018 en relation avec la solution de paiement mobile TWINT. L'enquête est toujours en cours. PostFinance n'a pas constitué de provisions.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, les pertes attendues sur les créances sur les banques, les créances sur la clientèle, les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance et les engagements conditionnels, classées par niveau, étaient les suivantes:

| **Analyse des pertes attendues et des créances compromises** | 31.12.2023 | | | | 31.12.2024 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1) | Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2) | Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3) | Total | Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1) | Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2) | Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3) | Total |
| Créances sur les banques | 2 889 | – | – | 2 889 | 2 738 | – | – | 2 738 |
| Correctifs de valeur | 0 | – | – | 0 | 0 | – | – | 0 |
| **Valeur comptable** | **2 889** | **–** | **–** | **2 889** | **2 738** | **–** | **–** | **2 738** |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Correctifs de valeur | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Valeur comptable** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Créances sur la clientèle | 11 869 | 3 | 17 | 11 889 | 12 255 | 4 | 66 | 12 325 |
| Correctifs de valeur | –4 | –1 | –14 | –18 | –4 | –1 | –44 | –49 |
| **Valeur comptable** | **11 865** | **2** | **3** | **11 871** | **12 251** | **3** | **22** | **12 276** |
| Titres de créance détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | | |
| AAA à AA– | 37 480 | – | – | 37 480 | 34 436 | – | – | 34 436 |
| A+ à A– | 13 747 | – | – | 13 747 | 12 749 | 20 | – | 12 769 |
| BBB+ à BBB– | 5 745 | – | – | 5 745 | 6 674 | – | – | 6 674 |
| BB+ à B– | 30 | – | – | 30 | 37 | – | – | 37 |
| Inférieur à B– | – | – | – | – | – | – | 22 | 22 |
| Sans notation | 395 | – | 46 | 441 | 485 | – | 46 | 531 |
| **Total** | **57 397** | **–** | **46** | **57 443** | **54 381** | **20** | **68** | **54 469** |
| Correctifs de valeur | –14 | – | –46 | –60 | –14 | 0 | –52 | –66 |
| **Valeur comptable** | **57 383** | **–** | **0** | **57 383** | **54 367** | **20** | **16** | **54 403** |
| Engagements conditionnels | 53 | – | – | 53 | 50 | – | – | 50 |
| Provisions pour pertes attendues | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total** | **53** | **–** | **–** | **53** | **50** | **–** | **–** | **50** |

Les perspectives de l'économie peuvent avoir un impact sur la qualité de crédit des obligations et des créances. En 2024, les prévisions conjoncturelles pour la Suisse n'ont pas fondamentalement changé. Toutefois, elles sont marquées par une plus grande incertitude, notamment en raison des signaux émanant des États-Unis et de l'Europe. De ce fait, les pertes attendues sur les créances et les immobilisations financières sont difficilement prévisibles. Les transferts au sein du premier niveau et du deuxième niveau ont été négligeables. En raison de correctifs de valeur sur deux positions individuelles de niveau 3, les correctifs de valeur nécessaires pour l'exercice 2024 ont augmenté de 38 millions de francs au total.

## 17 | Capital social

PostFinance SA appartient entièrement à La Poste Suisse SA.

| **Présentation du capital social** | | | 31.12.2023 | | | 31.12.2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF; nombre en millions | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende |
| **Capital social** | | | | | | |
| Capital-actions | 2 000 | 2 | 2 000 | 2 000 | 2 | 2 000 |
| dont libéré | 2 000 | 2 | 2 000 | 2 000 | 2 | 2 000 |
| **Total du capital social** | **2 000** | **2** | **2 000** | **2 000** | **2** | **2 000** |

## 18 | Créances et engagements envers les parties liées

| **Indication des créances et engagements envers les parties liées** | Créances | | Engagements | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
| Participants qualifiés | 638 | 701 | 971 | 865 |
| Sociétés liées | 22 | 17 | 136 | 60 |
| Opérations avec les organes | 0 | 0 | 12 | 22 |

Sont réputées sociétés liées les sociétés sœurs ainsi que les filiales placées directement ou indirectement sous la direction d'une société sœur.

Hormis celles effectuées avec les membres du comité directeur et de la direction (cadres supérieurs et titulaires de fonctions d'experts particulières), toutes les transactions (telles qu'opérations sur titres, services de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers.

Pour le comité directeur et les membres de la direction, PostFinance applique – comme pour tous les autres membres du personnel – les conditions préférentielles usuelles dans la branche.

PostFinance propose des crédits et des hypothèques en relation avec des coopérations. Le bilan de PostFinance ne comporte aucun poste correspondant. En conséquence, ces crédits et hypothèques ne sont pas considérés comme des opérations avec les organes au sens strict et ne sont pas présentés dans le rapport de gestion.

## 19 | Participants importants

| **Indication des participants significatifs** | 31.12.2023 | | 31.12.2024 | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| Avec droit de vote: La Poste Suisse SA | 2 000 | 100 | 2 000 | 100 |

## 20 | Structure des échéances des instruments financiers

**Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (actifs/instruments financiers)**

| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | | A vue | Dénonçable | D'ici 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 12 mois et 5 ans | Après 5 ans | Échu<br>Immobilisé | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Liquidités | | 32 565 | 382 | – | – | – | – | – | 32 947 |
| Créances sur les banques | | 150 | – | 449 | 400 | 1 049 | 690 | – | 2 738 |
| Créances sur la clientèle | | 361 | – | 1 040 | 978 | 5 729 | 4 168 | – | 12 276 |
| Créances hypothécaires | | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | | – | – | 28 | 134 | 425 | 182 | – | 769 |
| Immobilisations financières | | 76 | – | 2 446 | 5 586 | 26 369 | 20 002 | – | 54 479 |
| **Total** | **31.12.2024** | **33 152** | **382** | **3 963** | **7 098** | **33 572** | **25 042** | **–** | **103 209** |
| | 31.12.2023 | 27 178 | 394 | 2 711 | 9 339 | 35 282 | 25 761 | – | 100 665 |

**Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (capitaux étrangers/instruments financiers)**

| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | | A vue | Dénonçable | D'ici 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 12 mois et 5 ans | Après 5 ans | Echu<br>Immobilisé | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Engagements envers les banques | | 809 | – | | – | – | – | – | 809 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | | – | – | 8 490 | – | – | – | – | 8 490 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | | 62 062 | 25 417 | 829 | 18 | – | – | – | 88 326 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | | – | – | 118 | 24 | 2 | 63 | – | 207 |
| Obligations de caisse | | – | – | 9 | 87 | 39 | 5 | – | 140 |
| **Total** | **31.12.2024** | **62 871** | **25 417** | **9 446** | **129** | **41** | **68** | **–** | **97 972** |
| | 31.12.2023 | 63 903 | 25 538 | 5 695 | 107 | 112 | 5 | – | 95 360 |

## 21 | Répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger

| **Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile** | 31.12.2023 | | 31.12.2024 | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| **Actifs** | | | | |
| Liquidités | 27 090 | – | 32 947 | – |
| Créances sur les banques | 2 861 | 28 | 2 647 | 91 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | – | – | – | – |
| Créances sur la clientèle | 11 866 | 5 | 12 275 | 1 |
| Créances hypothécaires | 0 | – | – | – |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 396 | 934 | 130 | 639 |
| Immobilisations financières | 32 152 | 25 333 | 29 792 | 24 687 |
| Comptes de régularisation | 246 | 149 | 250 | 195 |
| Participations | 125 | 18 | 133 | 10 |
| Immobilisations corporelles | 991 | – | 961 | – |
| Valeurs immatérielles | 6 | – | 5 | – |
| Autres actifs | 57 | – | 73 | – |
| **Total des actifs** | **75 790** | **26 467** | **79 213** | **25 623** |
| **Passifs** | | | | |
| Engagements envers les banques | 533 | 988 | 173 | 636 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 4 000 | 100 | 6 590 | 1 900 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 85 978 | 3 629 | 84 705 | 3 621 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 5 | 4 | 88 | 119 |
| Obligations de caisse | 118 | 5 | 135 | 5 |
| Comptes de régularisation | 131 | 1 | 130 | 1 |
| Autres passifs | 463 | 3 | 424 | 6 |
| Provisions | 35 | – | 33 | – |
| Capital social | 2 000 | – | 2 000 | – |
| Réserve légale issue du capital | 4 140 | – | 4 140 | – |
| Bénéfice reporté/Perte reportée | –40 | – | 10 | – |
| Bénéfice | 164 | – | 120 | – |
| **Total des passifs** | **97 527** | **4 730** | **98 548** | **6 288** |

## 22 | Répartition des actifs par pays/groupe de pays

| **Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)** | 31.12.2023 | | 31.12.2024 | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF, en % | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| **Actifs** | | | | |
| Suisse | 75 790 | 74,12 | 79 213 | 75,56 |
| Europe | 12 525 | 12,25 | 12 132 | 11,57 |
| Amérique du Nord | 7 979 | 7,80 | 8 997 | 8,58 |
| Autres pays | 5 963 | 5,83 | 4 494 | 4,29 |
| **Total des actifs** | **102 257** | **100,00** | **104 836** | **100,00** |

## 23 | Répartition des actifs selon la solvabilité des groupes de pays

| **Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)** | Expositions à l'étranger au 31.12.2023 | | Expositions à l'étranger au 31.12.2024 | |
|---|---|---|---|---|
| En millions de CHF, en % | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| **Notation (Moody's)** | | | | |
| Aaa | 13 854 | 55,63 | 14 612 | 59,64 |
| Aa | 8 024 | 32,22 | 7 310 | 29,84 |
| A | 1 902 | 7,64 | 1 596 | 6,52 |
| Baa | 456 | 1,83 | 538 | 2,19 |
| Ba | 1 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| B | 191 | 0,77 | 69 | 0,28 |
| Caa | 251 | 1,01 | 150 | 0,61 |
| Pas de notation | 224 | 0,90 | 225 | 0,92 |
| **Total** | **24 903** | **100,00** | **24 500** | **100,00** |

## 24 | Répartition des actifs et des passifs selon les monnaies

**Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement**

| Au 31.12.2024<br>En millions de CHF | CHF | EUR | USD | GBP | JPY | Autres | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actifs** | | | | | | | |
| Liquidités | 32 863 | 84 | – | – | – | – | 32 947 |
| Créances sur les banques | 2 676 | 43 | 7 | 1 | 7 | 4 | 2 738 |
| Créances sur la clientèle | 12 276 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 276 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 769 | – | – | – | – | – | 769 |
| Immobilisations financières | 37 482 | 10 431 | 5 556 | 136 | – | 874 | 54 479 |
| Comptes de régularisation | 267 | 116 | 53 | 2 | – | 7 | 445 |
| Participations | 133 | 4 | 5 | 1 | – | 0 | 143 |
| Immobilisations corporelles | 961 | – | – | – | – | – | 961 |
| Valeurs immatérielles | 5 | – | – | – | – | – | 5 |
| Autres actifs | 73 | 0 | 0 | – | – | – | 73 |
| **Total des actifs bilantaires** | **87 505** | **10 678** | **5 621** | **140** | **7** | **885** | **104 836** |
| Prétentions en livraison résultant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 15 377 | 225 | 219 | 49 | 3 | 34 | 15 907 |
| **Total des actifs** | **102 882** | **10 903** | **5 840** | **189** | **10** | **919** | **120 743** |
| **Passifs** | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 803 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 809 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 8 490 | – | | – | – | – | 8 490 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 85 764 | 1 975 | 509 | 39 | 10 | 29 | 88 326 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 207 | – | – | – | – | – | 207 |
| Obligations de caisse | 121 | 19 | – | – | – | – | 140 |
| Comptes de régularisation | 130 | 1 | 0 | 0 | – | 0 | 131 |
| Autres passifs | 423 | 4 | 3 | 0 | – | 0 | 430 |
| Provisions | 33 | – | – | – | – | – | 33 |
| Capital social | 2 000 | – | – | – | – | – | 2 000 |
| Réserve légale issue du capital | 4 140 | – | – | – | – | – | 4 140 |
| Bénéfice reporté/Perte reportée | 10 | – | – | – | – | – | 10 |
| Bénéfice | 120 | – | – | – | – | – | 120 |
| **Total des passifs bilantaires** | **102 241** | **2 003** | **514** | **39** | **10** | **29** | **104 836** |
| Engagements de livraison résultant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 510 | 8 795 | 5 277 | 147 | 0 | 881 | 15 610 |
| **Total des passifs** | **102 751** | **10 798** | **5 791** | **186** | **10** | **910** | **120 446** |
| **Position nette par devise au 31.12.2024** | **131** | **105** | **49** | **3** | **0** | **9** | **297** |
| Position nette par devise au 31.12.2023 | 843 | 80 | 41 | 2 | 0 | 6 | 972 |

# Informations relatives aux opérations hors bilan

## 25 | Créances et engagements conditionnels

**Répartition des créances et engagements conditionnels**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 51 | 48 |
| Autres engagements conditionnels | 2 | 2 |
| **Total des engagements conditionnels** | **53** | **50** |

PostFinance SA est solidairement responsable de toutes les créances en relation avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) concernant les sociétés faisant partie du groupe d'imposition «La Poste Suisse».

En relation avec la question de l'importance systémique, il existait au 31 décembre 2024 une déclaration de soutien de La Poste Suisse SA d'un montant de 1 milliard de francs en faveur de PostFinance SA (exercice précédent: 1 milliard).

## 26 | Avoirs administrés

**Répartition des avoirs administrés**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| **Genre d'avoirs administrés** | | |
| Avoirs sous mandat de gestion | 1 385 | 1 824 |
| Autres avoirs administrés | 36 335 | 37 285 |
| **Total des avoirs administrés[1]** | **37 720** | **39 109** |
| dont prises en compte doubles | – | – |

1 Les avoirs administrés ne comprennent que les fonds déposés à des fins d'investissement. Ne sont pas inclus les avoirs en relation avec des produits de prévoyance qui sont administrés par des tiers, ni les avoirs déposés aux fins de l'exécution de transactions. PostFinance SA ne propose pas d'instruments de placement collectifs sous gestion propre. Le poste «Avoirs sous mandat de gestion» comprend les avoirs en lien avec la solution e-gestion de patrimoine proposée par PostFinance. Le poste «Autres avoirs administrés» présente donc les avoirs pour lesquels la cliente ou le client prend ses décisions de placement en toute autonomie.

**Présentation de l'évolution des avoirs administrés**

| En millions de CHF | 31.12.2023 | 31.12.2024 |
|---|---|---|
| **Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en début de période** | **35 669** | **37 720** |
| +/- Apports nets d'argent frais/retraits nets[1] | 1 156 | –212 |
| +/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change | 895 | 1 601 |
| +/- Autres effets | | |
| **Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en fin de période** | **37 720** | **39 109** |

1 Les apports nets d'argent frais ou les retraits nets sont calculés à partir de la variation totale des avoirs administrés, sous déduction de l'évolution des cours, des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que des dividendes versés et des autres effets.

# Informations relatives au compte de résultat

## 27 | Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

**Répartition selon les secteurs d'activité**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Services de paiement et immobilisations financières | 249 | 231 |
| Couverture (comptabilité de couverture) | –14 | –16 |
| Négoce pour propre compte | –21 | 15 |
| **Résultat total des opérations de négoce** | **214** | **230** |

**Répartition selon les risques et compte tenu de l'utilisation de l'option de la juste valeur**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| **Résultat du négoce provenant des:** | | |
| Instruments de taux | –1 038 | 403 |
| Titres de participation | –2 | 1 |
| Devises | 1 254 | –174 |
| **Total du résultat du négoce[1]** | **214** | **230** |

1 PostFinance n'applique pas l'option de la juste valeur.

## 28 | Charges de personnel

**Répartition des charges de personnel**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations supplémentaires) | 380 | 412 |
| Prestations sociales | 72 | 79 |
| Autres charges de personnel | 17 | 18 |
| **Total des charges de personnel** | **469** | **509** |

## 29 | Autres charges d'exploitation

**Répartition des autres charges d'exploitation**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Coût des locaux | 31 | 29 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 215 | 218 |
| Charges pour les véhicules, les machines, le mobilier et les autres installations ainsi que charges de leasing opérationnel | 17 | 17 |
| Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO) | 2 | 2 |
| dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 2 | 2 |
| dont pour d'autres prestations de services | – | – |
| Autres charges d'exploitation | 227 | 234 |
| **Total des autres charges d'exploitation** | **492** | **500** |

## 30 | Charges et produits extraordinaires

**Charges extraordinaires**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Pertes résultant de l'aliénation de participations | 0 | 0 |
| **Total des charges extraordinaires** | **0** | **0** |

**Produits extraordinaires**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Reprises de dépréciations | 5 | 2 |
| Gain résultant de l'aliénation de participations | – | 37 |
| Autres produits extraordinaires | 5 | – |
| **Total des produits extraordinaires** | **10** | **39** |

## 31 | Impôts

**Impôts courants et impôts latents**

| En millions de CHF | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Charges d'impôts courants sur le capital et le revenu | 31 | 29 |
| **Total des impôts** | **31** | **29** |

Les charges d'impôts résultant des impôts sur le bénéfice et sur le capital s'élèvent à 29 millions de francs (exercice précédent: 31 millions). Lors de l'exercice précédent, le bénéfice de l'exercice en question avait permis de compenser le report de pertes restant au 31 décembre 2022, d'un montant de 40 millions de francs. Les impôts sur le bénéfice ont été calculés compte tenu d'une quote-part d'impôts de 19,5%, comme lors de l'exercice précédent.

# Rapport de l'organe de révision

Seule la version allemande des comptes financiers a fait l'objet d'une vérification. Le rapport de révision correspondant est intégré dans la version allemande du rapport annuel de PostFinance SA à la page 88. Les traductions en français, en anglais et en italien des comptes financiers n'ont pas fait l'objet d'une vérification et portent donc la mention «non vérifié».

# À propos du rapport

## Téléchargement

Le présent rapport de gestion de PostFinance SA est disponible sous forme électronique et peut être téléchargé à l'adresse → postfinance.ch/rapport-gestion.

## Structure des documents

Les rapports de la Poste comprennent les documents suivants:

- La Poste Suisse SA:
  - Rapport annuel 2024
  - Rapport financier 2024 (rapport annuel, gouvernance d'entreprise et comptes annuels du groupe, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
  - Rapport de durabilité 2024
- PostFinance SA:
  - Rapport de gestion 2024
  - Rapport de durabilité 2024
  - Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique au 31 décembre 2024
  - Publication des fonds propres au 31 décembre 2024

## Langues

Le rapport de gestion de PostFinance SA est disponible en français, en allemand, en anglais et en italien. Seule la version allemande fait foi. La publication en vertu de l'importance systémique et la publication des fonds propres sont disponibles uniquement en allemand.

# Impressum

**Édition et contact**
PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 25 00
Contact médias +41 58 338 30 32
postfinance.ch

**Conception et gestion de projet**
Communication PostFinance SA, Berne
phorbis Communications SA, Bâle

**Texte**
PostFinance SA, Berne
Klarkom AG, Berne

**Photos**
Valeriano Di Domenico, Zurich, et diverses sources

**Maquette et composition**
phorbis Communications SA, Bâle

**Traduction et relecture**
Communication Poste, Berne

Numéros ISSN:
Édition numérique: 2296-8148

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone 0848 888 700
(en Suisse max. CHF 0.08/min.)

www.postfinance.ch

450.01 FR 03.2025 PF

PostFinance